



PROCES VERBAL ANALYTIQUE **CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 12 JUILLET 2019 À 09 H 30 (Convocation du 5 juillet 2019)

Aujourd'hui vendredi douze juillet deux mil dix-neuf à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur M. le Président Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Conchita LACUEY
M. Alain TURBY à Mme Zeineb LOUNICI
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Maribel BERNARD
Mme Chantal CHABBAT à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE
Mme Martine JARDINE à Mme Michèle FAORO
M. Bernard JUNCA à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Marc LAFOSSE à Mme Dominique IRIART
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Thierry MILLET à M. Dominique ALCALA
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Christine PEYRE à Mme Cécile BARRIERE

EXCUSE(S) :

Madame Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 10h30
M. Jean-Louis DAVID à M. Nicolas BRUGERE à partir de 10h15
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE à partir de 10h30
Mme Emmanuelle AJON à Mme Christine BOST à partir de 11h00
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h00
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Magali FRONZES à partir de 11h10
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL jusqu'à 11h25
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h35
M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h00
M. Alain SILVESTRE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 12h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h00
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h15
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

LA SÉANCE EST OUVERTE – 9 HEURES 46

COMMUNICATION

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS METROPOLITAINES

Communication effectuée

M. le Président Patrick BOBET : Bonjour à toutes et tous. Nous allons commencer ce Conseil de Bordeaux Métropole par un petit événement qui, j'espère, n'est que le premier de plusieurs très intéressants pour nous et très importants, à savoir la candidature de Lacanau Bordeaux Métropole pour les compétitions de surf des JO (Jeux Olympiques) 2024.

Nous allons conventionner avec la Ville de Lacanau, de manière à être partenaires, de façon à ce que le poids de la Métropole puisse peser effectivement dans cette candidature où nous sommes en concurrence avec d'autres villes de la Côte basque, vous le savez. Mais nous sommes très convaincus que les médailles que nous avons autour du cou ne font que présager d'un bon avenir pour cette candidature. J'espère, mon cher Laurent, que nous en aurons confirmation dans quelques semaines puisque la candidature doit être déposée avant la fin du mois de septembre. Et les villes qui sont intéressées pour être partenaires, villes d'accueil de sportifs doivent, elles, annoncer leur candidature avant la fin du mois d'octobre. Voilà qui est précis.

M. Laurent PEYRONDET - Maire de Lacanau : Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, les Canaulais, les enfants, je peux vous dire que je n'ai pas la réputation d'être timide, mais aujourd'hui, je suis quand même très, très ému d'intervenir devant cette belle assemblée où je m'aperçois, finalement, que je connais pas mal de monde, et que j'ai beaucoup d'amis. Donc, cela me fait plaisir. Je sais que vous avez été tous à la manœuvre pour encourager cette candidature. Cette candidature partagée Lacanau Bordeaux Métropole, c'est la candidature, vous le savez tous pour le surf pour les Jeux Olympiques de Paris 2024, mais avant tout c'est la candidature d'un territoire. Et à travers les valeurs des Jeux Olympiques, je pense que c'est ces partenariats que vous multipliez aujourd'hui avec les territoires girondins qui feront que l'on sera plus forts, et que l'on continuera à être très attractifs dans le futur. Donc, merci d'être à notre écoute tout au long de l'année, pas uniquement sur les jeux, mais je crois que les Jeux Olympiques et cette candidature peuvent être le symbole de ces partenariats, les valeurs qu'ils représentent.

Je voulais aussi souligner qu'au travers de Lacanau Bordeaux Métropole, cette candidature est celle d'un Département qui conjugue tous les atouts, mais elle est aussi celle du Médoc qui a besoin de lumière. Vous le savez tous, ce Médoc est devenu, depuis quelques jours, Parc naturel régional (PNR). C'est un élément sur lequel nous comptons nous appuyer, le PNR nous accompagne. Le PNR, c'est aussi la participation de villes de la Métropole puisqu'elles sont villes portes de ce parc naturel. J'ai pu regarder dans l'entrée ce que vous faisiez, en ce moment, sur la communication autour de l'environnement, sur la qualité des eaux, sur tout ce que fait la Métropole. Je n'ai pas eu le temps de beaucoup lire puisque l'on était très occupé, mais j'ai regardé sur les micropolluants, l'environnement... Je pense que la Ville de Lacanau, aujourd'hui, est à travers son Agenda 21, à travers la qualité de ses eaux,

de ses forêts, de son espace naturel, et de son environnement, un exemple pour la Gironde, et je suis très, très fier de faire partie justement de ce département.

Cette candidature médocaine, elle me fait chaud au cœur, même si sur le Sud du Médoc, on n'a peut-être pas les mêmes problématiques qu'au Nord. Mais Lacanau et le Médoc auront besoin de Bordeaux Métropole pour se développer.

Je veux saluer aussi tous ceux qui se sont engagés parce que c'est une candidature de soutien. Je parle du Département, et j'ai croisé Christine BOST, elle est là. Vous remercirez Jean-Luc GLEYZE d'avoir rédigé cette belle lettre de soutien, cela m'a fait très, très plaisir. La Chambre de commerce, les communes, les communautés de communes, les Offices du tourisme en particulier Stephan DELAUX. Merci beaucoup. Tous ceux qui ont construit déjà des partenariats avec nous sur des offres partagées, sur le tourisme, et sur tout ce que l'on peut faire aujourd'hui. Nous, on accueille des gens qui s'arrêtent à travers les paquebots de croisière sur Bordeaux, qui viennent visiter notre formidable front de mer. Donc, cela nous fait bien plaisir. Les parlementaires qui se sont aussi mobilisés sur cette candidature-là, et les personnes. Je voudrais saluer Alain JUPPÉ qui a été le premier supporter de cette candidature, qui l'a défendue à Paris, qui l'a défendue un peu partout. Nicolas FLORIAN a repris brillamment le flambeau, et je suis très heureux de l'apercevoir aujourd'hui, et puis Patrick BOBET a su saisir la balle au bond et nous mettre les moyens à disposition pour valider ce chapitre-là qui, pour Lacanau Bordeaux Métropole est un chapitre important à travers cette candidature. Donc, merci à tous.

Je voulais vous dire, l'émotion, vous l'avez ressentie sans doute, pour toute la disponibilité qu'ont mobilisée les services et les ressources de la Métropole. Cela nous a fait très plaisir. Sans vous, cela aurait été compliqué de rendre un dossier dans les temps, même si nous portons cette candidature depuis 3 ans à travers d'abord la défense de la candidature de Paris pour obtenir ces jeux, et dans les deux dernières années à travers nos multiples déplacements. Donc, je voulais saluer, je l'ai vue à l'entrée, celle qui a cru en nous dès le départ, qui nous a accompagnés, et qui n'a pas été avare de son temps, et de son agenda, c'est Arielle PIAZZA. Donc, merci d'avoir cru en ce projet. Les services avec Ludovic MARTINEZ qui est toujours la porte d'entrée et puis Vincent MAURICARD et toutes ses équipes et tous les services de la Métropole.

Remercier les miens aussi parce que travailler avec moi, je sais que ce n'est pas tous les jours facile. Merci à tous d'être à la hauteur de cette ambition. Et puis, si vous le souhaitez, je sais que vous allez avoir quelques vacances, nous, sur le littoral, on n'a pas de vacances nos écoles de surf, dont en particulier le Lacanau surf club qui est représenté massivement ici, sont prêtes à vous accueillir pour vous dérouiller cet été. Si vous souhaitez faire un peu plus de tourisme, je vous invite à venir sentir la mer, à venir goûter notre ciel azuré, à venir savourer les étoiles filantes de nos nuits chaudes, et puis, aussi à voguer comme des cerfs-volants. Donc, bel été à tous, et merci beaucoup.

(Applaudissements dans la salle)

M. le Président Patrick BOBET : Merci beaucoup. Merci à tous. C'est un bon début. Maintenant, il faut confirmer tout cela.

M. Laurent PEYRONDET : On est déjà au travail cet après-midi. On envoie le dossier et je vous attends à Lacanau cet été. Bravo à tous !

(Applaudissements dans la salle)

M. le Président Patrick BOBET : Voilà une histoire qui démarre bien.

Une autre histoire qui continue, c'est celle de Patrice RABAUD qui va partir de la Métropole pour rejoindre celle de Lille dans les mêmes fonctions. Nous avons eu un petit pot de départ, la semaine dernière.

Patrice RABAUD, il y a deux lectures que l'on peut faire à son sujet. La première, nous sommes en plein Tour de France, sachez qu'il a fait un véritable Tour de France sur le plan professionnel. Diplômé à Strasbourg en 86, il est descendu tout au Sud, à Bastia en 88. De 89 à 95, il était dans les Préfectures du Poitou-Charentes et du Limousin, et puis il a été lauréat du concours d'Administrateur territorial en 96 qui lui a permis d'intégrer les services de la Ville de Marseille. Il est resté dans le secteur, dans la région PACA ensuite pendant pas mal de temps, jusqu'en 2011. Puis, il est remonté en Tarn et Garonne en 2011 pour nous rejoindre l'année suivante ici à la CUB qui est devenue Métropole depuis. Vous voyez, un véritable Tour de France, et il va le terminer, si j'ose dire, en remontant tout au Nord à Lille. Donc, vous voyez que c'était une belle balade.

La seconde lecture, c'est sa polyvalence absolue, pas que géographique, vous l'avez compris, parce qu'il aura à peu près tout fait. Quand je prends son palmarès, il s'est occupé de développement rural, programmes européens, grandes opérations d'urbanisme et d'habitat selon les collectivités qu'il a servies, de coopération internationale, de développement économique, et enfin Directeur des ressources humaines, mais aussi aménagement, économie, environnement, et administration générale. Je lui ai dit, il y a quelques jours, qu'il ne lui manquait plus que les finances, et il aurait vraiment fait le tour de tout. Donc, c'est un bel exemple de polyvalence géographique, de polyvalence dans la fonction, et c'est un excellent agent, un excellent cadre qui nous quitte pour Lille. On lui souhaite de bien se repositionner à Lille dans des fonctions qu'il connaît par cœur, et je pense qu'il apportera beaucoup à cette Métropole. Donc, on pourrait le remercier, en l'applaudissant et en lui souhaitant bon vent, bien sûr.

(Applaudissements dans la salle)

Ensuite, je dois vous faire part, mais vous l'avez sur la clé USB, du baromètre intercommunal qui est fait par l'IFOP (Institut français d'opinion publique). Il a été fait entre le 14 et le 20 juin. Très rapidement quelques éléments qui me semblent intéressants. Pour ce qui est de la notoriété, sachez que 43 % des interrogés répondent qu'ils connaissent la Métropole et qui savent que leur ville fait partie de la Métropole. Quand on sait que c'est 32 % au niveau national, ce n'est pas mal. Notre collectivité utilise bien l'argent public pour 74 % des interrogés. Nous sommes proches des citoyens pour 73 %, et nous associons nos citoyens à nos décisions pour 64 %. Le chiffre est modeste, mais on sait très bien que, dans ce domaine, nous ne faisons jamais assez, nos concitoyens ont l'impression que l'on ne leur dit pas tout, ce qui est totalement faux. Mais c'est une rumeur persistante et nous devons faire avec.

Satisfaction, en revanche, 82 % des interrogés sont satisfaits de l'action de Bordeaux Métropole, donc, cela, c'est très bien. Et quant aux grands items, les grands enjeux qui sont mis en avant, sachez que la santé est l'enjeu mis en premier, le chômage en trois, l'environnement arrive très vite derrière. Le logement ne fait que 50 %, mais comme je le dis souvent, les personnes interrogées habitent à Bordeaux, donc le logement n'est pas un problème pour elles. Elles habitent déjà ici, donc ce n'est pas ce qui arrive tout de suite. Et la maîtrise du niveau des impôts ne concerne que 40 % des répondants. Cela corrobore, ce que nous disons tout à l'heure, 70 %, 75 % considèrent que l'argent public est bien utilisé ici à la Métropole. La circulation reste un sujet de discussion pour 74 %. C'est en baisse quand même de 4 %, et la rocade aussi à 70 %, en baisse de 6 %.

Quelques nouveaux items. L'aménagement de la Place Gambetta est connu par près de 60 % des personnes interrogées. Et cela fera plaisir à Anne WALRYCK, Ma rénov est connue par 2 interrogés sur 10, pratiquement 20 %. Ce n'est pas mal du tout.

Le tourisme, pour faire plaisir à Stéphan DELAUX, 94 %. Donc, presque tout le monde considère que le tourisme a un impact bénéfique sur l'économie de Bordeaux et son agglomération. En revanche, vous voyez que parfois, on est un peu schizophrènes dans nos réponses, 35 % considèrent qu'il y a trop de touristes. 33 % qu'il n'y en a pas assez, et donc les 33 % restants, je suppose qu'ils n'ont pas d'avis. C'est la règle des trois tiers, on la connaît par cœur. On est pour ou on est contre, et il y a ceux qui ne sont ni pour, ni contre, bien au contraire. C'est classique. C'est très français.

Mais vous avez cela sur la clé USB, et je vous le laisse découvrir. J'ai fait très vite pour ne pas encombrer la prise de parole. Nous avons ce matin un Conseil très chargé, très lourd. Mes chers collègues, nous avons au moins une dizaine de délibérations qui sont dégroupées, très importantes donc je vais vous demander d'être concis, synthétiques, et essayez même si vous le voulez bien d'écrire vos interventions de manière à ne pas sortir de votre discussion, sans quoi je proposerai que l'on demande à ceux qui prennent la parole trop longtemps, c'est-à-dire, plus de 3 minutes, par exemple, de s'obliger à rester jusqu'à la fin du Conseil. C'est un peu trop facile de prendre la parole 2-3 fois, et ensuite de partir. Je trouve que ce serait quand même correct vis-à-vis des autres. Quand on prend la parole, c'est le temps des autres que l'on prend, il ne faut jamais l'oublier. On verra bien si vous respectez cela, mes chers amis.

Alors, on ouvre ce Conseil. Je dois vous expliquer la nouvelle donne pour la prise de parole. Ne levez plus la main. Appuyez sur le bouton, automatiquement j'ai votre nom qui s'affiche sur mon ordinateur ici, et la parole, comme cela, sera donnée au fur et à mesure des inscriptions. Madame DELAUNAY qui n'est pas là, malheureusement, verra comme cela que je n'aurai plus besoin de faire d'efforts de regarder qui demande ou pas. Vous pourriez lui dire, Monsieur FELTESSE, que l'on a trouvé la solution, comme cela l'ordre s'inscrit automatiquement, ce n'est plus moi qui le dirige.

Enfin, nous avons le plaisir de vous inviter ensuite à un buffet. Raison de plus pour essayer d'être concis, précis, et ne pas encombrer le temps des autres, je le répète, trop longtemps.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

M. le Président Patrick BOBET : Monsieur le Secrétaire, Michel LABARDIN, va prendre la parole. Il sera donc aidé par Jean-François ÉGRON en cas d'absence.

M. Michel LABARDIN : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, il faut adopter le PV de la séance du 24 mai 2019.

PROCES-VERBAL DU 24 MAI 2019- ADOPTION

M. le Président Patrick BOBET : Y a-t-il des abstentions sur ce PV ? Des demandes de corrections ? Des modifications ? Si cela n'est pas le cas, nous l'approuvons unanimement en félicitant les rédacteurs et rédactrices, bien évidemment. Merci mes chers collègues.

M. Michel LABARDIN : Ensuite, il est prévu tout à fait exceptionnellement de commencer par les affaires 59 et 60, et nous présenterons ensuite les affaires regroupées et les affaires non regroupées.

Monsieur le Président, je vous propose de présenter tout de suite l'affaire n°59 : « Stratégie du service de l'eau et principaux enjeux des services publics de l'eau potable et de défense extérieure contre l'incendie », présenté par Anne-Lise JACQUET.

Madame JACQUET

(n°59) Stratégie du service de l'eau et principaux enjeux des services publics de l'eau potable et de défense extérieure contre l'incendie - Décision - Autorisation

Mme Anne-Lise JACQUET présente le dossier.

M. le Président Patrick BOBET : Merci bien. Monsieur FEUGAS a demandé la parole.

M. Jean-Claude FEUGAS : Monsieur le Président, chers collègues, le dossier stratégique du service de l'eau qui nous est présenté est fondamental. Garantir à chacun sur notre agglomération un accès à une eau de qualité, produit de première nécessité, est une question primordiale et les 12 thématiques proposées sont chacune importantes et rappellent celles des délibérations de 2015 et/ou de 2011 avec la particularité de sortir du contrat signé en 1992 qui nous liait les mains sur bien des aspects.

Nous voulons aussi noter que depuis 2011, notre établissement a gagné en maîtrise et en compétence interne. La perspective du passage en régie qui avait été construite nous a permis ce gain de compétence. Une preuve s'il en est que quand la puissance publique s'en donne les moyens, elle peut gagner les compétences qui lui font défaut.

Sur la stratégie à proprement parler, deux remarques.

- Nous partageons la volonté de continuer le travail sur l'économie en eau, en notant tout d'abord que beaucoup d'efforts ont été faits en ce sens, et que nombre de nos concitoyens ont conscience de l'enjeu que représente le besoin de préserver cette ressource. Il nous semble qu'il aurait été opportun que cela soit noté dans le rapport.
- Nous partageons aussi l'ambition du renouvellement de réseau, source là aussi de nombreuses économies et d'arrêts de gaspillage. La chasse aux fuites qui concerne une partie importante de la ressource eau, et l'amélioration du réseau au vu de sa vétusté doivent rester des priorités fortes.

En conclusion, notre groupe votera ce dossier stratégique.

M. le Président Patrick BOBET : Merci bien. Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Monsieur le Président, chers collègues, en premier lieu, nous tenions à remercier les services pour leur travail, et la production d'un rapport clair et concis sur un dossier complexe que nous avons eu à travailler, que j'ai eu plaisir à travailler au sein du groupe, et qui se trouve fondamental pour la Métropole.

Notre groupe approuvera cette première délibération qui fait état d'une série d'orientations stratégiques pour le service de l'eau de la Métropole à l'horizon 2030.

Nous insisterons sur trois enjeux qui nous semblent particulièrement importants :

- l'enjeu de la disponibilité de la ressource dans un contexte d'adaptation au changement climatique, et de croissance démographique ;

- l'enjeu de la connaissance du patrimoine et de la maîtrise des données, et, enfin,
- l'enjeu d'une politique sociale de l'eau.

Tout d'abord, la sécurisation de nos ressources en eau est un chantier majeur des décennies à venir. La vulnérabilité de notre région, au regard du changement climatique, les épisodes de pollution de nos captages vécus ces dernières années, et la forte attractivité démographique de notre territoire sont autant d'éléments qui doivent nous inciter à poursuivre les efforts pour économiser la ressource. La stratégie du service de l'eau doit donc s'attacher à réduire les consommations individuelles d'eau, et à augmenter significativement le taux de renouvellement annuel des réseaux pour limiter les pertes.

Par ailleurs, préserver les ressources déficitaires implique de mettre en œuvre des projets de ressource de substitution. Il semble qu'à l'occasion de la signature d'un partenariat bilatéral avec Mont-de-Marsan, Monsieur le Maire de Bordeaux et Monsieur le Président de la Métropole, vous ayez esquissé de possibles mécanismes pour compenser notamment la consommation métropolitaine d'eau via une juste indemnisation ou compensation des territoires où nous venons prélever des ressources telles que le Médoc. Nous nous réjouissons qu'une idée que nous portons depuis longtemps dans le cadre des débats sur la métropolisation puisse être désormais partagée.

Le second enjeu concerne la connaissance de notre patrimoine et la maîtrise des données du service. Nous ne nous étendrons pas là-dessus, mais il est bien évident qu'assurer la complétude des inventaires de notre patrimoine enterré et disposer de la maîtrise des outils de gestion du service, notamment des systèmes d'information, constituent des gages nécessaires à la mise en œuvre de notre stratégie patrimoniale à court, moyen et long termes. Cet enjeu, nous l'avons vu dans le contrat précédent a constitué l'un des principaux points d'achoppement dans nos relations avec notre délégataire.

Enfin, le dernier enjeu relève du principe du droit à l'accès à l'eau. L'eau est un bien commun, indispensable à la vie, et à des conditions de vie dignes. Nous sommes heureux que la question de l'accès à l'eau dans les squats et bidonvilles ait pu avancer et figurer dans la liste des actions préconisées dans les orientations de notre service de l'eau. La question de la tarification sera explorée plus finement dans les mois à venir, de même que celle du devenir du dispositif Chèque eau.

Notre groupe portera avec détermination le souhait d'une structure tarifaire à visée environnementale certes pour inciter aux économies, mais qui assure pour tous l'accès au nombre de mètres cubes nécessaires à une vie décente.

Ainsi, il nous semble intéressant de regarder avec attention les démarches d'autres collectivités ayant mis en place une structure tarifaire sur le principe d'un prix très minime pour l'eau vitale aux 30 premiers mètres cubes, suivi d'un prix raisonnable pour l'eau utile, jusqu'à 120 m³, et d'un prix plus dissuasif pour l'eau de confort, au-delà de 120 m³.

Il reste néanmoins à trouver des modalités de prise en compte de la composition des ménages, ce qui n'est pas chose aisée, nous en convenons.

Ces remarques étant faites, nous approuverons cette délibération.

M. le Président Patrick BOBET : Merci beaucoup. Monsieur TURON.

M. Jean-Pierre TURON : Cette délibération est le fruit d'un travail très important, précis, et fait en étroite concertation entre les élus et les services concernés. Une délibération très structurante dans le domaine de l'eau puisqu'il s'agit de la définition d'une véritable stratégie pour répondre aux multiples enjeux relevés dans ce domaine : fourniture, distribution,

approfondissement de la stratégie des enjeux déjà définis en 2011, mais en prenant en compte les évolutions nécessaires.

Je n'entrerai pas dans le détail, mais je soulignerai les questions qui ont été par rapport à 2011 approfondies ou des éléments nouveaux. J'en citerai quelques-uns :

- la nécessaire accélération du renouvellement du réseau tel qu'il a été évoqué,
- la question de la sûreté et la sécurité des ressources,
- l'importance de l'eau dans les aménagements urbains, qui devient de plus en plus d'actualité,
- l'accès à l'eau pour tous qui vient d'être souligné,
- la relation avec l'usager ou les relations avec les usagers qui étaient un des points faibles, soulignés depuis très longtemps.

Et je voudrais indiquer, bien sûr, le partenariat renforcé avec des territoires voisins, et nous aurons à le démontrer avec la mise en œuvre des champs captants du Médoc. Je crois que la signature de tout à l'heure - on aurait voulu la synchroniser, cela aurait été difficile - rentre symboliquement dans ce nouveau type de relations, et Monsieur le Président, votre interview dans LA TRIBUNE va tout à fait dans le même sens. On va donc pouvoir fortement s'y employer.

J'ai fait en même temps, en effet, la démonstration, et cela a été souligné, de la montée en puissance, en compétence, des services de la Métropole. Et dire que Bordeaux Métropole est véritablement l'autorité organisatrice, ce n'est pas un vain mot. Simplement pour moi un petit regret, mais cela fait débat, c'est que la télérelève reste au stade expérimental. Mais sinon, cela est évident que le groupe votera cette délibération.

M. le Président Patrick BOBET : Merci beaucoup. Monsieur JAY.

M. François JAY : Monsieur le Président, chers collègues, dans ce rapport sur la stratégie du service de l'eau, j'ai noté une préoccupation que je partage et qui est formulée ainsi à propos du prix de l'eau, « Un prix soutenable, plus compétitif ». Il n'est pas malheureusement fait allusion aux profits du délégataire. Si ces profits sont compréhensibles et dans la logique du fonctionnement d'une société libérale, ils restent antagonistes aux intérêts des clients. En l'occurrence, de gros profits faits par le délégataire signifieraient que les usagers paient l'eau un peu trop cher.

En décembre dernier, tous les groupes politiques ont reçu la copie d'un courrier dont notre Président avait été destinataire quelques jours plus tôt. Il attirait l'attention sur les profits exorbitants que le délégataire devait faire sur les trois dernières années de la délégation jusqu'en décembre 2021, 110 millions d'euros, soit quasiment la moitié de son chiffre d'affaires. Vous avez bien entendu, 50 % de son chiffre d'affaires. Sur les 30 années qu'aura courues le mandat, le profit total serait de 250 millions d'euros payés par les usagers bordelais. Trois fois plus que les usagers toulousains pour un contrat du même type, et sur la même durée. Ce courrier, signé par Trans'Cub attirait notre attention sur la caducité du contrat acquise depuis 2015 du fait de la loi. Cette loi nous permet de rompre le contrat à tout moment sans aucune indemnité au délégataire. Trans'Cub nous demandait de faire bénéficier les usagers de cette possibilité de sortir d'un contrat dont Alain JUPPÉ nous avait dit qu'il avait été mal négocié à l'origine.

Au Conseil du 21 décembre 2018, reprenant ces arguments, j'ai demandé d'utiliser cette opportunité. Le Président a reconnu, je le cite, « qu'il s'agit d'un contrat mal négocié, beaucoup trop long ». Il a ajouté qu'il y a un risque d'être obligé de payer une forte indemnité en cas de contestation de la caducité. Alain JUPPÉ avait même avancé le chiffre de 100 millions d'euros, mais il n'avait pas justifié ses affirmations.

Monsieur le Président, je vous prie de demander une étude sur cette question à vos services. Qui a raison ? Trans'Cub qui explique que la caducité découle de la loi qui prohibe les contrats de délégation de plus de 20 ans, et que donc la caducité est acquise, ou Alain JUPPÉ qui craint une demande d'indemnisation du délégataire ? Nous, élus, nous n'avons pas d'étude juridique et comptable sur cette question. Est-ce que ce travail pourrait être fait avant le Conseil de septembre pour que nous puissions prendre une décision sur la continuation ou non du contrat en pleine connaissance ? Je rappelle que sur les deux dernières années, les profits du délégataire prévus sont de 110 millions d'euros, une somme qui serait économisée par les abonnés.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Nous y réfléchirons. Merci pour votre intervention.

Mes chers collègues, nous nous prononçons. Il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole manifestement. Je ne vois rien sur mon écran.

Abstention sur cette proposition ? Monsieur JAY, on avait compris. Vote contre ? Cela n'est pas le cas si j'ai bien compris. Vote pour le reste de l'ensemble du Conseil. Merci.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur JAY

M. Michel LABARDIN : Affaire n°60 : « Choix du mode de gestion des services publics de l'eau potable et de défense extérieure contre l'incendie de Bordeaux Métropole », affaire présentée par Anne-Lise JACQUET

Madame JACQUET

(n°60) Choix du mode de gestion des services publics de l'eau potable et de défense extérieure contre l'incendie de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Mme Anne-Lise JACQUET présente le dossier.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Madame CASSOU-SCHOTTE a demandé la parole.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Monsieur le Président, avec cette délibération, nous arrivons à la fin d'un cycle, vers la fin d'un contrat qui aura duré 30 ans, et dont nous avons pu dire à de nombreuses reprises combien il aura été profitable au délégataire. Sans surprise, car, dans la lignée de la délibération de principe, votée en juillet 2015, c'est une DSP (Délégation de service public) qui nous est proposée aujourd'hui pour prendre le relais du contrat actuel en 2022. Même s'il s'agit là d'un contrat d'affermage, le format de DSP permettant à la Métropole de reprendre la main sur la majorité des investissements, nous restons convaincus qu'un retour en régie de ce qui constitue un bien commun aurait été préférable.

Comme en juillet 2015, nous contestons le fait de considérer le modèle de DSP comme garant d'une meilleure efficacité. Le retour en régie implique, certes, une montée en expertise de nos services, ce qu'ils démontrent d'ailleurs d'année en année et des coûts de transition, mais il constitue un modèle pertinent pour un bien qui n'est pas un bien comme un autre, et en aucun cas une marchandise.

D'ailleurs, de plus en plus de collectivités passent leur service de l'eau en régie. Au début des années 2000, 28 % de la population française étaient desservis par un opérateur public.

Aujourd'hui, c'est 40 %. Quant aux usagers, le prix moyen d'une gestion déléguée est en moyenne entre 10 et 15 % plus élevé, ce qui est somme toute logique puisqu'il doit bien y avoir une rémunération du délégataire et de ses actionnaires.

Nous regrettons d'autant plus l'occasion manquée de 2011 sur ce dossier, et nous voterons contre cette délibération.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Alain ANZIANI.

M. Alain ANZIANI : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, nous allons également voter contre la délégation conformément d'ailleurs à d'autres votes qui ont lieu sur des questions similaires.

Nous allons voter contre, non pas parce que par principe, nous serions contre les DSP, nous soutenons certaines DSP, mais nous considérons que le bien en question est un bien tout à fait particulier. L'eau évidemment ne peut pas être comparée à beaucoup d'autres biens qui peuvent faire l'objet d'une exploitation. L'eau est si particulière qu'au fond, son débat dépasse toujours les clivages.

On voit à Nice, par exemple, qu'après 150 ans de délégation, Christian ESTROSI a choisi en 2015 de passer d'une délégation à une régie. Mais inversement, on voit que Lille qui était en régie depuis des années, est passée de la régie à la délégation, et on voit bien que cela n'épouse pas exactement les frontières des choix politiques.

Aujourd'hui, il y a un mouvement plutôt en faveur de la régie. J'ai noté que, par exemple, Brest, Reims, Montpellier, Paris, Grenoble, Rouen et d'autres ont choisi la régie. Et effectivement, j'ai les mêmes chiffres que ceux qui ont été indiqués tout à l'heure : alors que dans les années 80, 28 % de la population bénéficiaient d'un service par une régie, aujourd'hui, 40 % de la population bénéficient d'une régie. Il faut quand même préciser que ce n'est pas la régie de papa. C'est une régie très nettement réinventée, très nettement re-conceptualisée avec des pratiques qui parfois d'ailleurs empruntent à une Délégation de Service Public et souvent aussi avec des entreprises publiques locales.

Il y a trois questions, et je serai très bref, pourquoi on choisit ? La première, c'est la question du prix. Sur la question du prix, il n'y a pas photo. Plusieurs études ont eu lieu, notamment celles de l'Observatoire sur le service public de l'eau, ou de Que choisir. À chaque fois, on voit que les villes qui sont en régie font effectivement une économie sur l'eau, sur le prix de l'eau de 15 %.

Il y a la question de la transparence. Je voudrais quand même rappeler qu'en 2007, la Communauté urbaine, présidée par Vincent FELTESSE, avait lancé une vaste opération pour mieux appréhender le coût de l'eau et pour y voir plus clair, si je peux utiliser cette expression. À l'issue de cette opération, la Lyonnaise des eaux avait dû restituer à la Métropole, à la CUB à l'époque, la petite somme de 233 millions d'euros. Donc, on voit également que la transparence est toujours plus nécessaire et qu'elle est sans doute plus facile en régie qu'en délégation.

La troisième question, c'est par contre une question que je me pose à moi-même, c'est celle de la capacité à faire. Si nous passions demain en régie, est-ce que nous aurions la capacité à faire ? Cela, c'est une question, je crois qu'on ne peut pas l'éluder, il faut voir la difficulté. Maintenant, je regarde dans certaines communes qui sont passées de la délégation à la régie, le délégataire ne prend pas la fuite et collabore pendant un certain nombre d'années, ce qui permet d'assurer le succès de la régie. Merci.

M. le Président Patrick BOBET : Merci, cher voisin, de ce propos très mesuré, extrêmement équilibré, mais je crois que c'est la vérité. Monsieur FEUGAS.

M. Jean-Claude FEUGAS : Monsieur le Président, mes chers collègues, beaucoup de choses ont déjà été dites, mais notre groupe voudrait insister sur un sujet. Sur le mode de gestion, personne ici ne sera étonné de notre position qui est de défendre une gestion directe du service public de l'eau. Nous considérons que lorsqu'il y a service public, c'est du devoir de la collectivité de gérer directement, que ce soit avec une régie, ou parfois une SPL (Société publique locale). Tout simplement parce que, par définition, un service public est là pour répondre aux besoins de tous en s'extrayant des logiques de rentabilité et de profit, et en ayant comme fil conducteur les intérêts du plus grand nombre. Le service public n'a pas vocation à assurer la rente de délégataires, quels qu'ils soient. Les exemples de privatisation montrent bien que dès que les intérêts privés prennent le dessus, la réponse aux besoins disparaît pour faire place à la logique de l'argent. L'exemple du contrat de concession de l'eau de 1992 est, à ce titre, éloquent. Notre établissement aura permis au délégataire de faire beaucoup d'argent sur le dos des usagers. Pourtant, permettez-nous de penser que l'eau n'est pas une marchandise, et qu'à ce titre, il est inconcevable qu'une entreprise privée fasse de l'argent avec. Pourtant, c'est ce qui est proposé avec cette nouvelle concession qui, même si elle est de nouvelle génération en apportant quelques nouveautés, permettra des profits à un grand groupe quel qu'il soit et donc à ses actionnaires.

Pour notre part, que ce soit, par exemple, l'énergie, les transports, les réseaux de chauffage, les déchets ou l'eau, tout cela doit relever du service public et donc extrait des critères de rentabilité. Pour cette raison fondamentale, nous voterons contre ce choix de gestion.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, j'interviendrai très rapidement. Je me suis beaucoup investi à une époque sur ce sujet, notamment dans les années 2000. On a beaucoup travaillé sur les dérives du contrat notamment, qui ont été dénoncées à juste titre à l'époque. Et donc sur ce sujet, j'ai toujours été pour le passage en régie au nom de l'intérêt écologique et un certain nombre d'arguments ont été évoqués.

Pour répondre à Alain ANZIANI qui s'interrogeait sur notre capacité à faire, je pense qu'en fait, on a loupé le coche en 2011. On avait la possibilité en 2011 d'éprouver notre capacité à faire en passant l'assainissement en régie. Si nous avions à l'époque fait ce choix qui était possible, nous aurions à ce moment-là acquis de l'expérience, et notre capacité à faire aurait été éprouvée. Et à ce moment-là, je dirais, la question de savoir si on peut passer ou non en régie notre dispositif de gestion de l'eau, aurait été beaucoup plus facile et on aurait pu à ce moment-là prendre vraiment la décision. C'est pour cela qu'à l'époque, j'ai toujours critiqué ce choix qui a été fait, de dire : « On va passer en régie en 2019 », alors que l'on savait très bien qu'il y avait une incertitude politique. Et la preuve, cette incertitude s'est avérée et les gens qui ont eu la majorité ont mis en place leur politique, ce pourquoi ils avaient été élus, ce qui était un peu logique en quelque sorte, et je ne vais pas leur reprocher.

Je trouve que l'on a loupé cette occasion, et aujourd'hui, évidemment ce choix est là. Moi, je ne l'approuve pas. C'est dommage. C'est comme cela. Je pense que l'on a vraiment loupé cette occasion. Elle ne se représentera peut-être jamais, et c'est bien dommage parce que l'on avait là peut-être l'occasion d'avoir au sein de la Métropole, la mise en œuvre de cette politique de régie avec quand même, cela n'a pas été évoqué, et je terminerai par là, deux sujets très importants qui n'ont jamais été réglés, un par le mandataire, et l'autre par nous, même si on en a l'intention.

- Le mauvais état du réseau qui n'est pas si génial que cela. On est toujours depuis des années à 80-82 % de rendement. On ne progresse pas. Donc, l'ancien délégataire, à mon avis, a failli sur cette mission, et là, il y a un vrai enjeu.
- Et puis, sur les ressources de cette institution. C'est vrai que politiquement ce dossier, Jean-Pierre TURON l'a porté, mais il y a un besoin de porter ce sujet hautement parce que, là aussi, on a beaucoup de mal à progresser, alors que les ressources sont menacées, et que l'on a une progression démographique très importante, et il faudra trouver des solutions.

Je vous remercie.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Monsieur le Président, chers collègues, c'est un dossier important, et je vais peut-être dépasser les trois minutes puisque c'est le dernier acte d'un contrat de 30 ans qui a défrayé les chroniques médiatiques, juridiques, politiques, qui nous a toutes et tous occupés des centaines d'heures, qui a eu des coûts non-négligeables et qui a fait que tous les quotidiens locaux ont dû écrire des centaines d'articles. Donc, l'histoire commence en 1992 avec les votes que l'on connaît. Avec le recul de quelques années, il y a une volonté de la puissance publique de reprendre en main avec une capacité d'expertise, et on arrive effectivement sur l'avenant de 2007 co-négocié par Alain ROUSSET et moi, avec le chiffre qu'évoquait Alain ANZIANI, 233 millions d'euros économisés pour la puissance publique, et, déjà, à l'époque, Jean-Pierre TURON à la manœuvre, que je remercie une nouvelle fois.

En 2011, nous décidons de faire deux choses. Première chose, établir une stratégie eau assainissement pour ce qui était la Communauté Urbaine de Bordeaux. C'était les débuts. Il y avait des interrogations moins présentes que maintenant, et se posait effectivement la question de l'assainissement. Lorsque j'étais Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, je ne pense pas que c'était le froid aux yeux qui me caractérisait. Quand il a fallu changer de délégataire entre Véolia et Kéolis après plus d'un siècle, qu'il a fallu affronter les grèves, les piratages informatiques et toutes les autres astuces, on l'a fait avec un certain succès.

Sur la question de l'assainissement, je continue à dire que c'est une vue de l'esprit de penser qu'à l'époque, on pouvait tout de suite revenir en régie. Le choix que nous avons fait, c'était une montée en compétence, un alignement des contrats eau et assainissement et une baisse des tarifs non-négligeable, d'abord sur l'assainissement, ensuite sur le prix de l'eau, et si je me souviens bien, au 1^{er} janvier 2013, le prix de l'eau a baissé de 10 % pour les foyers bordelais, ce qui n'est quand même pas totalement anecdotique. Après, effectivement, il y a eu un changement de majorité, mais je ne veux pas revenir sur l'histoire.

Les questions que l'on doit se poser, aujourd'hui, sont au nombre de trois. Première question, quel est le meilleur mode de gestion pour épargner l'argent public entre régie, délégation, affermage ? J'avoue que là-dessus, mon point de vue a légèrement évolué puisque les puissances publiques se sont armées dans les rapports avec les délégataires. Je continue à avoir une préférence forte pour la régie, mais il peut y avoir des délégations qui sont bien négociées.

En revanche, il y a deux autres sujets qui ont émergé fortement depuis ces années. Premier sujet, la question de la ressource en eau qui est absolument fondamentale, c'est en train de dépasser le périmètre de la Métropole, on voit bien les discussions compliquées qu'il peut y avoir sur les champs captants, et cela ne va faire que progresser. Il y a ce sujet-là qui en recouvre un autre qui est la question de la fracture territoriale, même si je n'aime pas ce terme que je trouve un peu caricatural. Mais sur ces deux délibérations sur l'eau, tout comme

celle qu'on aura tout à l'heure sur les déchets, on voit bien qu'il y a une réalité. Et donc au-delà du parti pris technique et idéologique, il y a cette question de la ressource et cette question territoriale qui fait que pour moi aujourd'hui, c'est d'arrière-garde d'aller sur un contrat d'affermage, et c'est pour cela qu'en complément des propos d'Alain ANZIANI et d'autres, je voterai contre cette délibération.

Je me permets aussi juste d'attirer rapidement votre attention sur la nécessité pour la puissance publique de reprendre en main les choses. Nous avons une Délégation de Service Public sur la mobilité. Je sais que son échéance peut apparaître encore comme lointaine, 2023, mais je pense que nous avons intérêt, dès maintenant, à commencer à préparer cela parce que sinon, il y a toujours un phénomène d'accoutumance. Quand on est passé de Véolia à Kéolis, on a bien vu toute la plus-value de Kéolis. Kéolis maintenant, cela va faire plus de 10 ans qu'ils sont là, il faut à nouveau les bousculer un peu, les pousser dans leurs retranchements. Que nous, on s'arme en termes de vision sur la mobilité que l'on veut, cela me paraît fondamental.

Voici mes remarques, Monsieur le Président.

M. le Président Patrick BOBET : Merci beaucoup. Sur la recherche de substitution, je partage tout à fait votre inquiétude. C'est évident.

Pas d'autres demandes de parole ? Est-ce qu'Anne-Lise JACQUET veut commencer à répondre ? Merci.

Mme Anne-Lise JACQUET : Je vous remercie à tous pour vos interventions.

Concernant le prix de l'eau, je souhaite attirer l'attention des élus sur la posture de l'Agence de l'eau Adour Garonne. Le Comité de bassin et l'Agence de l'eau Adour Garonne, dans son 11^e programme jusqu'en 2026, ont décidé que l'eau n'est pas assez chère sur l'ensemble du bassin versant et notamment à la Métropole, et qu'il faut que nous augmentions l'eau à peu près de 50 centimes le mètre cube, si je ne dis pas d'erreur, faute de quoi, si l'eau ne passe pas 2 euros, nous n'aurions plus les subventions de l'Agence de l'eau Adour Garonne. Ce qui va peser lourd sur le programme d'investissement. Il va falloir que la Métropole dégage des crédits par rapport à cela.

Je vais vous donner un exemple. De 2013 à 2016, l'Agence de l'eau a perçu de la part de la Métropole, donc de nos factures d'eau à nous, 20 726 000 euros. Nous avons touché 114 millions d'euros sur ces années-là d'investissement. Alors il y a eu Louis Fargue, il y a eu de gros projets d'investissement, mais il n'empêche que la posture de l'Agence de l'eau, à l'heure actuelle, et j'ai rencontré il n'y a pas longtemps des universitaires, des chercheurs qui sont aussi inquiets, est de ne plus subventionner nos projets parce que l'eau n'est pas assez chère. Et je pense qu'avec la nouvelle Délégation de Service Public qui arrive là, l'eau va baisser, on l'a vu pour l'assainissement, l'eau baissera parce que quand on rejoue les cartes, automatiquement, il y a une offre plus attractive sur le prix de l'eau. Il faudra se dire que nous allons financer l'Agence de l'eau sans avoir de retour, cela c'est un point.

La société dédiée et on le voit avec l'assainissement, c'est la transparence dans la gestion, c'est aussi un moyen de contrôle de la Métropole. Qu'un délégataire prenne des risques dans le cadre d'un contrat, ma foi, pourquoi pas ?

Et puis, pour la ressource en eau, effectivement les champs captants nécessitent beaucoup de négociations, beaucoup de réunions, et je salue le travail important et le portage de ce dossier par Jean-Pierre TURON. On peut le remercier du travail qu'il a fait. C'est un projet girondin, ce n'est pas du tout un projet métropolitain. Il y a 4 millions de mètres cubes qui

seront prélevés sur les 10 millions qui iront dans les territoires ruraux. Donc, il ne faut pas dire que c'est un projet uniquement métropolitain. Cela, c'est faux, et je voulais porter ces précisions-là sur ce dossier.

Merci de votre attention.

M. le Président Patrick BOBET : Merci bien. Peut-être pour conclure très, très rapidement, mais en prenant un peu plus de hauteur, moi, je pense malgré tout que faire le choix de la DSP, c'est affirmer notre rôle d'autorité organisatrice, à condition de surveiller de près et de mettre un contrat extrêmement verrouillé qui ne nous soit surtout pas défavorable, bien évidemment. C'est aussi une manière d'affirmer la reprise de la maîtrise d'ouvrage à notre bénéfice, bien sûr. C'est aussi se garantir le choix de quelqu'un d'extrêmement compétent, de très spécialisé. Et cela, on n'a pas forcément, je crois qu'Alain ANZIANI nous l'expliquait tout à l'heure, aujourd'hui l'expertise nécessaire pour tout cela. Et puis, c'est aussi une manière tout de même de transférer une grosse partie des risques industriels notamment sur un tiers. C'est aussi à la fois le but et la raison d'une DSP. Donc, je pense que ces raisons sont solides. Elles sont inattaquables évidemment. Elles peuvent ne pas être suffisantes dans l'esprit de chacun d'entre vous ou chacune, mais en ce qui me concerne, elles le sont et je propose, bien sûr, à notre groupe de voter pour la proposition d'Anne-Lise JACQUET, à savoir la DSP.

Je mets au vote donc cette proposition. Abstention ? Personne. Vote contre ? Je comprends bien. Vote socialiste, les Verts, communiste et Monsieur JAY. C'est bien cela. Vote pour ? Communauté d'avenir. Merci mes chers collègues.

Majorité

Contre :

Monsieur ANZIANI, Madame BOST, Monsieur EGRON, Madame TERRAZA, Monsieur TOUZEAU, Madame DE FRANÇOIS, Madame FERREIRA, Monsieur HERITIE, Madame KISS, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur TURON, Monsieur VERNEJOUL, Madame ZAMBON, Madame AJON, Madame BOUDINEAU, Monsieur BOURROUILH-PAREGE, Madame DELAUNAY, Monsieur DELLU, Monsieur DUBOS, Madame FAORO, Monsieur FELTESSE, Monsieur GUICHOUX, Madame JARDINE, Madame LACUEY, Monsieur LE ROUX, Madame RECALDE, Madame TOURNEPICHE, Monsieur TOURNERIE, Monsieur TRIJOULET

Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET,

Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE,

Monsieur JAY

Monsieur le Secrétaire.

M. Michel LABARDIN : Monsieur le Président, je vais donner lecture des affaires regroupées. Vous noterez que les affaires 38 et 90 sont retirées, que les affaires n°2 et 62 portent sur des désignations. Les noms des personnes proposées figurent sur l'ordre du jour du Conseil qui est déposé sur table. Une version modifiée de l'affaire 56 est également déposée sur table. La modification concerne des précisions en lien avec l'avis des Domaines. Je vous propose de rajouter aux 73 affaires regroupées, l'affaire n°61. Le dégroupement avait été demandé par Monsieur JAY, on m'indique que le vote qu'il a émis précédemment porte également sur l'affaire 61 qui peut donc être regroupée.

Affaires regroupées :

- ✓ Délégation de Monsieur le Président : affaires n° 2 et 3,
- ✓ Délégation de Monsieur Nicolas FLORIAN : affaires n°5 à 9,
- ✓ Délégation de Monsieur Emmanuel SALLABERRY : affaires n°10 à 15,
- ✓ Délégation de Monsieur Christophe DUPRAT : affaires n°18 à 20 et 22,
- ✓ Délégation de Madame Christine BOST : affaires n°24 et 25,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean-François ÉGRON : affaires n°28 à 44 et 46 à 47,
- ✓ Délégation de Monsieur Frank RAYNAL : affaire n°48,
- ✓ Délégation de Monsieur Jacques MANGON : affaires n°49 et 51, 53 et 55,
- ✓ Délégation de Monsieur Patrick PUJOL : affaires n°56 et 57,
- ✓ Délégation de Monsieur Fabien ROBERT : affaires n°62 et 64,
- ✓ Délégation de Madame Agnès VERSEPUY : affaire n°65,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel DUCHÈNE : affaires n°67 et 68,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean TOUZEAU : affaires n° 70 à 75,
- ✓ Délégation de Madame Anne WALRYCK : affaires n°77, 79 et 80,
- ✓ Délégation de Monsieur Dominique ALCALA : affaires n°81 à 83,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel HERITIÉ : affaires n°85 à 87,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel VERNEJOUL : affaire n°88,
- ✓ Délégation de Madame Andréa KISS : affaire n°89,
- ✓ Délégation de Monsieur Alain TURBY : affaires n°90 retirée et 91 à 94,
- ✓ Délégation du Président : les affaires n°95, 96.

Voici donc les affaires regroupées, Monsieur le Président. S'il y a des prises de parole pour les explications de vote ?

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Juste au préalable, comme l'affaire 61 n'était pas dégroupée à l'origine, Anne-Lise JACQUET m'apporte une information, une confirmation surtout pour vous redire que l'exposition itinérante du projet REGARD est installée dans le hall de Bordeaux Métropole pour un mois. Je vous invite, tout à l'heure, à pendre un peu de temps pour admirer ces tableaux et à récolter peut-être un peu d'information, c'est toujours intéressant.

Alors, il y a des prises de parole, Monsieur GUICHARD tout d'abord.

M. Max GUICHARD : Oui, Monsieur le Président, vote sans intervention :

- 6 : projet Tarmaq, abstention ;
- 10, 11, 13, 14, 15 : VEFA, contre ;
- la 55 : OIM Euratlantique folioles du Pont Saint-Jean, contre ;

- 68 : Gradignan, ZAC, demande d'ouverture d'enquête publique, abstention ;
- 80 : réseau de chaleur, contre.

M. le Président Patrick BOBET : Parfait. Monsieur JAY.

M. François JAY : Monsieur le Président :

- 10 à 15 : abstention,
- 37 : abstention,
- 46 : abstention,
- 68 : abstention.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Madame DE FRANÇOIS.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Non-participation à la 10 et à la 11.

M. le Président Patrick BOBET : Non-participation, d'accord. Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Nous nous abstiendrons sur les délibérations 95 et 96.

M. le Président Patrick BOBET : Très bien. C'est noté. Merci.

N°1 non attribué

Monsieur BOBET

(n°2) Représentations de Bordeaux Métropole au sein du Conseil de développement du Grand port maritime de Bordeaux - Désignations- Autorisation

Unanimité - Désignations effectuées

Monsieur BOBET

(n°3) Ecole d'enseignement supérieur d'art de Bordeaux (EBABX) - Subvention annuelle de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur FLORIAN

(n°5) Artigues-près-Bordeaux - C040130060 - Accompagnement à l'aménagement de la ZACOM Feydeau - Délégation de maîtrise d'ouvrage participation financière au titre de l'éclairage public - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur FLORIAN

(n°6) Subvention d'investissement projet Tarmaq - Bordeaux Aéroparc - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Monsieur FLORIAN

(n°7) Opération d'intérêt national (OIN) Bordeaux Euratlantique - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Garonne Eiffel - groupe scolaire Deschamps - Avenants 1 et 2 - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur FLORIAN

(n°8) Subventions pour actions volet emploi - Opération d'intérêt national Euratlantique - Opération d'intérêt métropolitain Aéroparc - Conventions - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur FLORIAN

(n°9) Bruges - Zone de frêt - Vente d'un terrain d'une surface d'environ 3 769 m² - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur SALLABERRY

(n°10) PAREMPUYRE - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Charge foncière et acquisition en VEFA de 24 logements collectifs locatifs, sis, résidence "Le Carré des Lacs", 96A rue de Landegrand - Emprunts d'un montant global de 2 877 684 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur JAY

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Ne prend pas part au vote : Madame DE FRANÇOIS

Monsieur SALLABERRY

(n°11) BORDEAUX - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Charge foncière et acquisition en VEFA de 30 logements collectifs locatifs, Bassins à flot, îlot C11, rue Marcel Pagnol, résidence "Amoretti", bâtiment D - Emprunts d'un montant total de 3 368 620 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur JAY

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Ne prend pas part au vote : Madame DE FRANÇOIS

Monsieur SALLABERRY

(n°12) SA d'HLM FRANCE HABITATION - Réaménagement d'une ligne de prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réitération de la garantie à hauteur de 50 % - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur JAY

Monsieur SALLABERRY

(n°13) BORDEAUX - SA D'HLM Domofrance - Acquisition dans le cadre d'une VEFA de deux logements collectifs locatifs, sis, îlots 9-11 et 9-12, rue Amédée Saint Germain, opération "Amédée Saint Germain" - Emprunts de type PLS d'un montant global de 421 127 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur JAY

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Monsieur SALLABERRY

(n°14) CENON - SA D'HLM Mésolia - Acquisition dans le cadre d'une VEFA de 15 logements collectifs locatifs sociaux en ULS, sis, résidence Millésime, 8 et 10 rue Jules Guesde - Emprunt de type PLS d'un montant de 911 143,07 euros à souscrire auprès de l'établissement bancaire Crédit Agricole d'Aquitaine - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur JAY

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Monsieur SALLABERRY

(n°15) MERIGNAC - SA D'HLM Mésolia - Acquisition dans le cadre d'une VEFA de 46 logements collectifs locatifs sociaux, sis, Opération "Domaine du Vigneau", avenue Henri Vigneau - Emprunts des types PLAI et PLUS d'un montant global de 5 518 563 euros contractés auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur JAY

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. LABARDIN P/ Monsieur DUPRAT

(n°18) Réseau communautaire de transports urbains - Réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole) 2019 - Adaptations - Décision - Autorisation

Unanimité

M. LABARDIN P/ Monsieur DUPRAT

(n°19) Réseau de transports urbains - Délégation de service public - Avenant n° 6 - Adoption - Autorisation

Unanimité

M. LABARDIN P/ Monsieur DUPRAT

(n°20) Réseau de transports urbains TBM (Transports Bordeaux Métropole) - Présentation des résultats et de l'arrêté des comptes de l'exercice 2018 - Approbation

Unanimité

M. LABARDIN P/ Monsieur DUPRAT

(n°22) Géolocalisation des rames de Tramway : mise en place d'une expérimentation - Décision - Autorisations

Unanimité

Madame BOST

(n°24) Plan d'actions en faveur du développement de l'Economie sociale et solidaire (ESS) - Association Osons ici et maintenant - Soutien métropolitain 2019 à l'action spécifique "Katapult" - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

Madame BOST

(n°25) Expérimentation d'une action pilote de collecte de bio déchets auprès des particuliers par l'association Les Détritivores - Année 2019/2020 - Subvention pour action spécifique - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur EGRON

(n°28) Direction générale Haute qualité de vie - Evolution de l'organisation de la direction des bâtiments - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur EGRON

(n°29) Direction générale Ressources humaines et administration générale - Evolution de l'organisation de ses directions - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur EGRON

(n°30) Direction générale haute qualité de vie - Evolution de l'organisation de la Direction de l'eau - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur EGRON

(n°31) Réorganisation de la Direction générale des territoires - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur EGRON

(n°32) Réorganisation de la Direction de l'habitat - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur EGRON

(n°33) Ajustements d'organigrammes et d'effectifs - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur EGRON

(n°34) Création d'emplois temporaires - recrutement d'agents contractuels pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, à un accroissement saisonnier d'activité et au remplacement des fonctionnaires - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur EGRON

(n°35) Bordeaux Métropole Plan de formation 2018-2020 - Bilan 2018 - Projet de Plan 2019 - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur EGRON

(n°36) Politique des déplacements professionnels de Bordeaux Métropole - Révision - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur EGRON

(n°37) Délibération complémentaire relative à la mise en place du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) constitué de l'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et du Complément indemnitaire annuel (CIA) - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur JAY

Monsieur EGRON

(n°38) Déconcentration de certaines missions du Foncier dans les Pôles Territoriaux

Affaire retirée

Monsieur EGRON

(n°39) Constitution d'un groupement de commande pour la fourniture de prestations d'appui au centre Conseil en évolution professionnelle (CEP) entre Bordeaux Métropole et la commune de Bordeaux - Groupement 2 - Intégré partiel - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur EGRON

(n°40) Recours aux contrats d'apprentissage Bordeaux Métropole - rentrée scolaire 2019/2020 - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur EGRON

(n°41) Détermination des ratios d'avancement de grade et d'accès à des échelons spéciaux - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur EGRON

(n°42) ADAPTATHON Bordeaux - Année 2019- Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur EGRON

(n°43) Protection sociale complémentaire pour les agents de Bordeaux Métropole - Nouvelle convention de participation au 1er janvier 2020 - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur EGRON

(n°44) Dommage causé à un tiers par un préposé de Bordeaux Métropole - Protocole d'accord transactionnel - Autorisation de signer

Unanimité

Monsieur EGRON

(n°46) Prévention et lutte contre les discriminations - Promotion de l'égalité femmes/hommes - Quinzaine de l'Egalité, de la Diversité et de la Citoyenneté - Appel à projets - Subvention - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur JAY

Monsieur EGRON

(n°47) Constitution d'un groupement de commandes pour l'équipement en défibrillateurs automatisés externes entre Bordeaux Métropole et les communes d'Ambarès-et-Lagrave, Bègles, Bordeaux, Le Taillan-Médoc et Pessac - Groupement Intégré partiel - Décision Autorisation

Unanimité

Monsieur RAYNAL

(n°48) Ville de Gradignan- Groupe scolaire du centre, zone d'aménagement concerté Cœur de Ville - Participation financière de Bordeaux Métropole à la commune pour la réalisation du groupe scolaire communal du centre sous maîtrise d'ouvrage communale - Approbation - Autorisation

Unanimité

Monsieur MANGON

(n°49) Cession d'une parcelle en nature de terrain sise à Bordeaux rue du Petit-Miot cadastrée TB18 d'une contenance d'environ 3 528 m² - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur MANGON

(n°51) Mérignac - Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Aéroport - Opération "Cœur Aéroport" - Cession d'une parcelle à la société Quartus - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur MANGON

(n°52) Bruges - Ilot du Petit Bruges - Cession d'un tènement foncier sis allée de Boutaut et rue Durin à La Fabrique de Bordeaux Métropole - Autorisation - Décision - Délibération modificative

Unanimité

Monsieur MANGON

(n°53) Bordeaux Dangerard ouest - Appel à Manifestation d'intérêt Aménager, innover, redessiner, entreprendre (AIRE) - Cession de parcelles à l'entreprise U'rself - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur MANGON

(n°55) Bordeaux Métropole - Opération d'intérêt national Euratlantique - Folioles du pont Saint Jean - Cession à l'Etablissement public d'aménagement (EPA) Bordeaux Euratlantique d'emprises foncières métropolitaines d'environ 1733 m² - Phase 2 - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Monsieur PUJOL

(n°56) Bruges - Aménagement de voirie "Liaison centre-ville / quartier du Tasta" - Abrogation de la délibération n° 2014-0057 du 14 février 2014 - Lancement de la procédure de la Déclaration d'utilité publique (DUP) - Approbation - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur PUJOL

(n°57) Bègles 52 Mussonville - Réalisation d'un cheminement piéton paysager, éclairage public et espaces verts - Participation SCCV Bègles 52 Mussonville - Offre de concours - Adoption - Convention - Autorisation

Unanimité

Madame JACQUET

(n°61) Présentation des Rapports annuels des délégataires 2018 des services publics de l'eau potable et de l'assainissement - Information

Communication effectuée

Monsieur ROBERT

(n°62) Représentation de Bordeaux Métropole au sein du Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Bordeaux - Désignation

Unanimité - Désignation effectuée

Monsieur ROBERT

(n°64) Opération campus Bordeaux - participation financière de Bordeaux Métropole à la création d'un pôle de vie de campus sur le site de Carreire à Bordeaux - Décision - Autorisation

Unanimité

Madame VERSEPUY

(n°65) Réhabilitation du stade Pierre Paul Bernard de Talence - Demande de subvention - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur DUCHENE

(n°67) Eysines - Programme Habiter, s'épanouir // 50 000 logements accessibles par nature - Zone d'aménagement concerté (ZAC) "Cares Cantinolle" - Déclaration de projet - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur DUCHENE

(n°68) Programme "habiter, s'épanouir, 50 000 logements accessibles par nature" - Gradignan
 - Zone d'Aménagement Concerté - Demande au Préfet de la déclaration d'utilité publique -
 Demande d'ouverture d'enquête publique environnementale DUP - Approbation du dossier
 soumis à enquête publique - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Madame MELLIER, Madame
 BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur
 FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur
 PADIE

Monsieur JAY

Monsieur TOUZEAU

(n°70) Modification du règlement d'intervention financier en faveur des copropriétés - Décision
 - Autorisation

Unanimité

Monsieur TOUZEAU

(n°71) SOLiHA - Année 2019 - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur TOUZEAU

(n°72) Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - Actions collectives - Subventions - Décision -
 Autorisation

Unanimité

Monsieur TOUZEAU

(n°73) Dispositif métropolitain d'aide à l'accession à la propriété - attribution du Prêt 0%
 Bordeaux Métropole - Engagements financiers - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur TOUZEAU

(n°74) Règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement
 urbain - modification - Approbation

Unanimité

Monsieur TOUZEAU

(n°75) Lancement du programme d'intérêt général ' Le réseau de la réhabilitation de Bordeaux
 Métropole ' - Autorisation

Unanimité

Madame WALRYCK

(n°77) Service public de chauffage urbain - Rapport 2018 sur le prix et la qualité du service -
 Information et avis

Unanimité

Madame WALRYCK

(n°79) Convention d'occupation temporaire du domaine public par des équipements techniques de télérelève- Décision - Autorisation

Unanimité

Madame WALRYCK

(n°80) Réseau de chaleur de Mérignac Centre - Choix du mode de gestion - Lancement du projet - Décision

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Monsieur ALCALA

(n°81) Marque du service public de traitement des déchets ménagers et assimilés - Approbation

Unanimité

Monsieur ALCALA

(n°82) Concession avec travaux portant sur le service public de traitement des déchets ménagers et assimilés - Approbation de la convention tripartite et acceptation de la cession des créances, pour le financement d'une partie des investissements nécessaires à la mise en œuvre du contrat de délégation de service public

Unanimité

Monsieur ALCALA

(n°83) Collecte et traitement des ordures ménagères - Rapport sur le prix et la qualité du service pour l'année 2018 et rapports des concessionnaires - Avis et information

Unanimité

Monsieur HERITIE

(n°85) Lettres du monde - Année 2019 - Subvention d'aide à une manifestation- Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur HERITIE

(n°86) Nuit des bibliothèques - ville de Bordeaux - Année 2019 - Subvention d'aide à une manifestation- Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur HERITIE

(n°87) Université de Bordeaux - Festival arts créativité technologie sciences (FACTS) - Année 2019 - Subvention d'aide à une manifestation dans le cadre des contrats de co-développement - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur VERNEJOL

(n°88) Actions de Solidarité internationale Eau - Renouvellement du dispositif Loi Oudin-Santini pour les années 2019 à 2021 - Décision - Autorisation

Unanimité

Madame KISS

(n°89) Opération d'aménagement d'intérêt métropolitain (OAIM) - Parc naturel et agricole métropolitain des Jalles - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur TURBY

(n°90) Nouvelle offre numérique pour les écoles - Demande de subvention - Décision - Autorisation

Affaire retirée

Monsieur TURBY

(n°91) Fourniture d'un environnement numérique de travail pour les écoles - Convention de partenariat - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur TURBY

(n°92) Pain de l'Amitié - 2019 - subvention d'investissement - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur TURBY

(n°93) Digital Aquitaine - Année 2019 - subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur TURBY

(n°94) Open Data - Offre de service mutualisée pour la diffusion des données publiques sur la Métropole de Bordeaux - nouvelle licence de réutilisation - Approbation - Signature

Unanimité

Monsieur BOBET

(n°95) Jeux Olympiques Paris 2014 - adhésion à l'association ambition 2.24 Nouvelle Aquitaine et promotion des projets communaux de centres de préparation aux jeux - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET

Monsieur BOBET

(n°96) Jeux Olympiques Paris 2014 - Candidature commune de Bordeaux Métropole et de la ville de Lacanau pour l'accueil des épreuves de surf organisées dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris en 2024 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET

Monsieur le Secrétaire, nous pouvons annoncer la suite.

Affaires non regroupées :

M. Michel LABARDIN : Comme il est convenu, nous commençons donc par l'affaire n°76, présentée par Monsieur Jean TOUZEAU : Programme local de l'habitat – Point d'étape – Information et avis.

M. le Président Patrick BOBET : Et comme c'est le même domaine, dans la foulée, on embrayera la 50... Monsieur TOUZEAU.

Monsieur TOUZEAU

(n°76) Programme local de l'habitat (PLH) - Point d'étape - Information et avis

M. Jean TOUZEAU présente le dossier.

M. le Président Patrick BOBET : Max GUICHARD.

M. Max GUICHARD : J'interviens, si Christophe DUPRAT était là, il me mimerait puisque je ne devais pas intervenir, mais le fait est qu'hier, j'étais devant la Préfecture au travers d'une manifestation sur un sujet important qui impacte la vie de nos habitants. Je veux parler ici des expulsions qui ont eu lieu à Bordeaux au squat Le Garage mardi, à Saint-Médard à la zone du Dehors hier matin. Ce sont plus de 200 personnes, familles, enfants, qui sont aujourd'hui à la rue et sans solution pérenne même si certaines solutions de relogement d'urgence ont été proposées. Cette situation est inacceptable.

L'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) révélait le 26 juin 2018 que la Métropole comptait 22 473 logements vides dont 10 590 à Bordeaux. Comment peut-on expulser les familles entières de logements dont la vacance est volontaire à des fins de spéculation immobilière pour plus de rentabilité ? Les expulsions estivales sont aujourd'hui devenues monnaie courante, nous ne pouvons pas continuer ainsi.

Nous tenons à renouveler notre soutien total aux associations qui donnent de leur temps et qui fournissent un travail énorme, travail qui devrait être effectué par l'État et les collectivités, mais j'insiste beaucoup sur l'État dont le rôle premier devrait être de protéger ses habitants plutôt que de les déloger. Donc, je me suis engagé à faire un appel auprès de vous, chers amis élus, surtout Maires, pour voir comment au travers par exemple de gymnases inoccupés durant l'été, il puisse y avoir une action, une main tendue aux associations qui s'occupent de

ces gens-là, mais qui sont face à l'attente de propositions. Et je vous dis que, par exemple, la coordinatrice régionale Médecins du monde, Aude SALDANA CAZENAVE est prête à vous entendre et voir avec vous parce que, bien entendu, cela ne peut pas se faire uniquement par le Maire, mais bien dans le cadre d'un encadrement permettant de recevoir convenablement ces personnes qui sont dans l'urgence.

Je me tiens à votre disposition pour toute facilité qui pourrait nous permettre d'intervenir. Merci.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. C'est vrai qu'il y a un problème humain qui se pose à nous, c'est certain. Ces populations sont là. On n'est pas allé les chercher. On ne les a pas incitées à venir. Elles sont là. On doit les traiter de manière humaine pour commencer. Raison pour laquelle, vous le savez, j'ai demandé à ce que partout où c'était possible et rapide, l'eau soit mise dans tous les squats que l'on connaît parce que je considère que l'on a un devoir humain, toutes et tous, qui est évident, et je dirais presque primaire. Il n'est pas question de réagir différemment. Et puis, il y a aussi un enjeu sanitaire. L'été, on sait bien que sans eau, les épidémies galopent à toute vitesse, et ce n'est pas Médecins du monde qui dira le contraire, bien évidemment, je connais assez le problème.

Ce que vous me posez comme question est délicat, mon cher Max GUICHARD, parce que malgré tout d'abord, c'est la décision des Maires. Première réponse. La seconde, c'est qu'il arrive parfois que dans les villes, on profite de l'été pour faire des réparations, des travaux, dans ces fameux gymnases. Et *quid*, après le mois de septembre quand les scolaires et les sportifs vont revenir, que vont devenir ces populations ? On sait très bien que quand on répond à une certaine attente dans une installation, non pas de confort, mais qui est quand même moins inconfortable que le reste, c'est encore plus difficile de trouver la solution. Donc, c'est un peu la fuite en avant. C'est très compliqué. Moi, je m'en remets à la sagesse générale de tous les Maires dont je fais partie bien sûr pour essayer de chercher un certain nombre de solutions.

Je vous rappelle que nous avons une mission « Squats » qui se met en place au mois de septembre dont on espère beaucoup de choses. C'est un début de réponse, je sais qu'il n'est pas satisfaisant, qu'il n'est pas total, mais c'est un peu mon début de réponse. Fabien ROBERT.

M. Fabien ROBERT : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, pour compléter les propos de Jean TOUZEAU quelques mots sur le logement étudiants puisque c'est évidemment un sujet à la fois prioritaire pour nous et d'actualité dans notre Métropole.

Nous avons réuni, pour la première fois, le 10 juillet dernier, un comité opérationnel et partenarial sur cette question-là à la demande du recteur qui a beaucoup insisté sur le fait que la question était régionale, mais qu'elle était particulière dans notre Métropole, comme vous vous en doutez. La force de cette réunion, c'est le constat partagé tout d'abord. Les universités, le CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires), toutes les collectivités étaient présentes. Comme l'a dit Jean TOUZEAU, nous avons aujourd'hui passé le cap des 100 000 étudiants. Il y a des actions de court terme, je ne les cite pas toutes, mais je retiens la création de 250 logements sociaux étudiants gérés par le CROUS qui seront ouverts à la rentrée de septembre. Il y a une progression régulière du nombre de logements conventionnés, mais elle est insuffisante.

L'objectif de ce comité opérationnel et partenarial, c'est évidemment de fédérer tous les acteurs sur notre territoire, ce qui n'avait jamais été fait, de partager un diagnostic, et je crois que c'est le cas, et d'identifier toute une série d'actions et d'engagements qui pourraient être menés.

Parmi ces actions, j'en cite rapidement quelques-unes, il faut bien évidemment augmenter plus rapidement le nombre de logements sociaux publics pour les étudiants gérés par le CROUS ou par des bailleurs sociaux. Il y a quelques années le CROUS avait une forme de monopole, ce n'est plus le cas aujourd'hui, et il travaille en bonne intelligence avec les bailleurs sociaux. La production est d'à peu près 300-350 par an. Il faudrait passer à 450-500 logements par an. Le CROUS est prêt à prendre sa part et les bailleurs sociaux aussi.

La question foncière également est posée. L'EPF (Etablissement public foncier) était présent et nous avons émis un certain nombre de pistes. Je veux remercier les Maires qui se sont d'ores et déjà manifestés. Je pense au Maire de Villenave-d'Ornon qui a fait une proposition qui va dans ce sens.

La dévolution également des biens de l'État vers l'université sera forcément un sujet puisqu'il va y avoir énormément de foncier, hélas, dans des secteurs où le logement étudiant est déjà très présent, et je comprends que certaines communes exigent de la mixité et ne veulent pas rajouter du logement étudiant là où il y en a déjà beaucoup. La mobilisation du parc privé sera de même fortement encouragée par différents dispositifs qui ont été évoqués, et puis enfin, pourra se poser un sujet réglementaire qui est notamment celui du stationnement qui représente un coût et aussi une nécessité. Les étudiants ont des voitures, on ne peut pas le nier, quand on gère un territoire, mais forcément que quelques assouplissements de ce côté-là nous permettraient d'accélérer le rythme de création de logements étudiants. Voilà.

Le calendrier va nous permettre en septembre-octobre de réunir différents groupes de travail sur ces sujets et Monsieur le Président, nous vous proposerons des engagements partagés normalement au mois de novembre.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Monsieur le Président, chers collègues, d'abord je voudrais remercier les services de la Métropole pour ce travail d'évaluation et de compilation des données qui a été très important, qui était aussi à notre demande, qui est un travail précieux pour nous aider dans notre prise de décision. Souhaitons que ces décisions soient à la hauteur des enjeux.

Ce bilan, 2 ans après la mise en œuvre du PLH (Programme local de l'habitat), permet de dégager des premières tendances sur les effets des dispositions préconisées dans notre PLU (Plan local d'urbanisme) 3 en 1. Dans une certaine mesure, il semble que les orientations adoptées dans notre PLH permettent de remettre la Métropole sur la trajectoire d'un recentrage urbain et d'un retour relatif des familles par rapport au reste du Département. Toutefois, si certains chiffres sont encourageants, il nous semble que l'heure n'est pas à un optimisme général et que la dynamique démographique positive se heurte à des indicateurs socio-économiques plus alarmants qui témoignent du revers de la croissance. Le décalage croissant entre l'offre et le pouvoir d'achat : depuis 2010, le prix d'immobilier ancien a augmenté de 340 %, 240 % pour le neuf tandis que, sur la même période, le pouvoir d'achat a augmenté de 24 %. Le montant des loyers dans notre Métropole est, au fil des ans, devenu l'un des plus élevés de France. Chaque année, l'immobilier devient inaccessible à une part croissante des ménages. La hausse des demandeurs de logements sociaux est de plus de 26 % entre 2013 et 2017 avec une augmentation de la pauvreté au sein de la Métropole et une paupérisation croissante du parc des logements sociaux. Certaines catégories socioprofessionnelles ont de fait un solde migratoire négatif. Il s'agit des ouvriers, des professions intermédiaires qui ne peuvent se loger dans la Métropole. Il y a aussi la situation de fragilité de nombreuses copropriétés que nous observons quotidiennement, les populations

qui demeurent en très grande difficulté - 457 000 appels émis vers le 115 en 2017 dont 75 000 pour des demandes de logement d'urgence avec seulement 20 % d'attribution.

On peut noter également des délais trop longs pour faire aboutir les dossiers DALO (Droit au logement opposable) ou DAHO (Droit à l'hébergement opposable) au risque de mettre des personnes en difficulté encore plus en difficulté. Le manque de logement dédié à des femmes et familles victimes de violence conjugale risque de contraindre ces mêmes personnes à rester dans leur foyer sous les coups du conjoint.

Enfin, plusieurs enjeux appellent de notre part une mobilisation proactive et ambitieuse. La production de logements sociaux, si elle a été particulièrement dynamique en 2016 et en 2017, on le sait, subit aujourd'hui de plein fouet les conséquences de la loi ELAN (Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique) et, pour la première fois, nous sommes en deçà des objectifs annuels. Le vieillissement de la population constitue une dynamique démographique forte d'ici à 2030. Les jeunes représentent une grande partie des nouveaux entrants dans la Métropole : il a été dénombré 100 000 étudiants prochainement ou en formation d'alternance. Mais il y a également la part croissante des ménages unipersonnels, autant de publics qui appellent des réponses adaptées à leurs besoins, mais aussi et surtout à leurs ressources. Nos CCAS (Centre communal d'action sociale) constatent au quotidien le manque de petits logements de T1 et T2 pour les accueillir.

Il ne se passe pas une semaine sans que l'immobilier ou le logement ne fasse la une de l'actualité dans notre Métropole.

Alors, pour ne pas alourdir les débats, nous ne reviendrons que sur deux actualités récentes. Il y a quelques jours, il était ainsi question des prix de l'immobilier qui tendent à une légère baisse. Doit-on s'en réjouir ? Nous ne le croyons pas, car c'est, finalement, surtout le fait d'avoir probablement atteint le sommet de la bulle spéculative. Nous payons aujourd'hui un manque d'anticipation certain dans la gestion de l'attractivité de notre territoire. La mise en place trop tardive d'un Établissement Public Foncier et aujourd'hui le refus de s'engager dans une expérimentation de l'encadrement des loyers sont autant de choix politiques qui ont des conséquences concrètes sur le terrain pour nos concitoyens et nous le regrettons sincèrement.

Enfin, autre sujet d'actualité qu'il nous est difficile de ne pas mentionner puisque l'on parle du logement, et cela a été évoqué par Max GUICHARD, l'évacuation de plusieurs squats cette semaine à Bordeaux, à Saint-Médard, à Talence, à Mérignac, vient mettre en lumière une triste réalité de notre Métropole. Nous dénombrons à peu près 300 personnes aujourd'hui de femmes, d'enfants, d'hommes à la rue. La plupart sont des demandeurs d'asile, pas que. Un collectif associatif dénonce cette situation insupportable et insoutenable pour ces personnes sans abri, des chercheurs de refuge. Nous devons en faire autant. Nous devons nous mobiliser. Je vous demande, Monsieur le Président, Messieurs et Mesdames les Maires de cette assemblée d'agir expressément auprès de Madame la Préfète pour que cessent ces évacuations, ces expulsions sans solution de relogement en période estivale avec risque de canicule dans des conditions qui sont les plus indignes.

Des solutions à court terme peuvent être trouvées. Je ne suis pas très favorable aux gymnases. Je considère que ce sont des lieux qui ne sont absolument pas adaptés pour réunir dans un même lieu des femmes, des enfants et des hommes. Je pense que les solutions peuvent être trouvées telles que des ALGECO. Il n'a pas fallu beaucoup de temps à l'État en 2016 pour monter un CAO, un Centre d'Accueil et d'Orientations pour des migrants à Mérignac, notamment pour accueillir 80 personnes dans de très bonnes conditions et pas plus de temps pour les démonter.

Il y a aussi la possibilité de préempter des sites qui sont inhabités, des sites comme par exemple, et c'est un exemple, IBM à Bordeaux Lac. Nous savons qu'aujourd'hui, il y a des

lieux d'entreprise qui sont vides et qui peuvent être aménagés pour accueillir dans un court terme, bien évidemment, des personnes dans des situations comme celles-ci.

Nous sommes tous concernés pour agir auprès de l'État afin de le renvoyer à ses responsabilités et à ses obligations légales. La demande d'asile, c'est une compétence de l'État, et il se doit d'héberger ces personnes et de trouver des solutions pour les héberger.

Nous souhaitons effectivement, de par cette délibération, prendre des décisions à moyen et long termes pour développer le logement social sur la Métropole, comme nous l'avons fait par les ETI (Espace temporaire d'insertion), par la mission spécifique « squat » et continuer à s'engager pour éviter que des situations aussi insupportables puissent se poursuivre sur notre Métropole.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. C'est complexe parce que vous avez abordé deux sujets, mais je reviens sur le second, sur les squats. Il est clair que les demandeurs d'asile, reconnus comme tels, doivent être conduits dans les CAO (Centres d'accueil et d'orientations) et dans les CADA (Centres d'accueil de demandeurs d'asile), c'est évident. Ce n'est pas pensable que cela se fasse différemment. Donc, là, il y a un vrai problème, on est d'accord. Cela doit être réglé.

Pour ce qui est du prix du foncier, je crois que tous les Maires ici adoptent les mêmes techniques. On a tous un peu les mêmes ficelles pour essayer de bloquer le foncier. Le premier, c'est de refuser les permis de construire. On commence par les refuser parce que c'est trop dense, c'est trop haut, et comme cela on diminue la capacité à construire, et donc de fait le foncier lui-même. Le promoteur retourne vers son vendeur en lui disant : « Je ne peux pas faire 100 logements, je n'en ferai que 60. Donc le prix du terrain, il faut le baisser. » C'est comme cela que l'on arrive à le faire baisser.

Deuxième arme, c'est la préemption. C'est ce qui a été fait, et vous le savez, sur l'hectare de Peugeot à la Barrière du Médoc. Le prix qui avait été proposé était démentiel, largement deux fois le prix normal et même trois fois le prix normal. La Métropole a préempté de manière à maîtriser l'opération. C'est de nature à concourir à faire baisser aussi le prix du foncier.

Et, puis la troisième solution, mais là je laisserai Jacques MANGON en parler dans quelques instants, c'est le logement abordable qui est aussi une manière de faire comprendre aux vendeurs que leurs terrains ne valent pas des millions comme ils le croient, mais peut-être des demi-millions, ce qui est déjà souvent important. Voilà. Ce sont des ficelles que l'on connaît tous, que l'on met en place, tous, que l'on pratique. C'est peut-être aussi ce qui permet de bloquer un peu depuis un an ou deux l'explosion que l'on a connue au préalable.

Voilà, je ne pourrais pas vous en dire beaucoup plus sur ce que vous avez posé comme question.

Alors tout d'abord Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, il y aurait énormément de choses à dire sur ce rapport sur le PLH, mais il y a une urgence Max GUICHARD l'a dit, Sylvie CASSOU-SCHOTTE l'a dit, c'est d'abord une urgence humaine. La dernière fois que nous nous sommes réunis, la délibération portait sur la mission « squat ». Vous étiez, comme moi, comme le Maire de Bordeaux, à l'inauguration de la MECA (Maison de l'économie créative et de la culture d'Aquitaine) où il y avait des dizaines de gens qui ont attiré notre attention sur cette problématique. Je connais votre sensibilité, et je vous remercie personnellement de ce que vous avez fait pour l'accès à l'eau, le travail, et au-delà l'association DYNAMO, mais là, on est quand même dans une semaine noire. Notre attention

est attirée depuis des jours, et des semaines par des associations, par Médecins du monde, par des bénévoles sur ces familles. J'ai été Maire, je sais que ce n'est pas facile, mais nous avons quand même une tradition sur la Métropole bordelaise. Je me souviens, il y a quelques années, au moment du débat sur les Roms, qui n'était pas facile, on avait adopté à l'unanimité une position pour ne pas être dans la caricature, la stigmatisation. J'entends ce que vous me dites : « C'est la liberté du Maire. C'est la responsabilité du Préfet », bien sûr, mais là, à ce moment précis, vendredi 12 juillet à 11 heures 30, il y a des dizaines, des centaines de personnes, qui sont avec leurs sacs plastiques qui s'interrogent sur ce qu'elles vont devenir, issues d'Europe, issues du Maghreb, et là, je pense qu'il est une question d'honneur et de dignité pour nous.

M. le Président Patrick BOBET : Oui, je partage ce que vous dites bien évidemment. La solution est compliquée. On va dire les choses très ouvertement et avec beaucoup de transparence, la difficulté, c'est d'aider les personnes qui ne sont pas en situation régulière, car la loi, c'est la loi pour tout le monde. Cela, c'est la première chose.

La seconde c'est que, bien sûr, il faut être humain, accueillir ces personnes de manière responsable et respectueuse de la dignité humaine. Il ne faut pas non plus trop en faire. Je pèse mes mots en vous disant cela. La grande difficulté, c'est qu'il ne faut pas donner l'impression que l'on accueille à tour de bras, que l'on attire d'une certaine manière. Être attractifs ne serait pas une bonne chose. C'est certainement ce qui bloque un peu la Préfète en l'occurrence. Et je crois vraiment que la situation est extrêmement délicate, même sur un plan sanitaire, elle va devenir très, très compliquée. Donc, c'est à nous de réagir. Mais je suis prêt à ce que l'on en rediscute hors de l'hémicycle parce qu'il faut être à cinq ou six pour chercher des solutions sérieuses. Ce n'est pas malheureusement à une centaine de personnes que l'on va trouver la solution. Il faut être beaucoup moins nombreux, très responsables avec des Maires évidemment, mais pas que, pour essayer de trouver des solutions humaines encore une fois. Mais je partage une grande partie de ce que vous avez dit, vous vous en doutez bien. Merci. Monsieur PADIE.

M. Jacques PADIE : Oui, Monsieur le Président, je vous remercie. J'en ai pour 3 minutes en lecture rapide. Ce point d'étape sur notre politique de logement ainsi que les rapports qui y sont joints nous apportent de nombreux éléments après deux ans de mise en œuvre du PLH. Je souhaiterais souligner quelques tendances qui, pour notre groupe, sont à remarquer et peut-être à faire évoluer. Nous pourrions reprendre à notre compte beaucoup d'analyses de l'A'URBA (Agence d'urbanisme) jointes à ce bilan.

Si la croissance de la population se poursuit, nous notons avec une certaine satisfaction qu'elle se fait notamment au profit des familles plus enclines à rester au sein de la Métropole, contrairement à ce qui se passait voici encore quelques années. Ce retournement de tendance est encore à amplifier.

Par contre, nous notons un déficit migratoire pour certaines catégories de populations, signe d'une imparfaite adéquation à nos besoins. Cette donnée est à mettre en relation avec une paupérisation croissante de la population et un nombre de logements locatifs sociaux, cela a été dit, dont la demande est en hausse continue : plus de 21 % entre 2015 et 2018, soit 40 000 demandeurs aujourd'hui.

De nombreux étudiants, cela a été dit, mais aussi une population vieillissante engendrent des besoins spécifiques loin d'être satisfaits. La production de logements est très dynamique et le parc évolue avec une augmentation du collectif et du locatif, particulièrement dans les communes jusqu'alors peu dotées.

Nous approuvons l'effort de production de PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration) et de diversification de typologie qui veut répondre aux tensions dans le logement locatif social pour prendre en compte la forte demande étudiante, les personnes seules ou les couples monoparentaux.

L'évolution va dans le bon sens, mais malgré cela, nous pensons et répétons que les efforts ne sont pas encore à la hauteur des besoins de notre population. Et si le solde positif de plusieurs communes est à noter, celui négatif d'un certain nombre d'autres importantes en nombre d'habitants, et donc en nombre de logements, nous paraît inquiétant. La vente qui risque de s'accélérer du fait de l'assèchement des ressources des organismes de logements locatifs sociaux du fait de la loi ELAN, pas plus que les démolitions ne sont une réponse à ce problème. La difficulté de production de logements en accession sociale alors que le prix de l'immobilier ne cesse de croître doit faire l'objet de nouvelles mesures comme annoncé lors du débat organisé par SUD-OUEST le 12 juin dernier. Nous nous en réjouissons.

Nous ne devrions pas oublier le travail fait et encore à faire concernant les publics les plus précaires, les gens du voyage, les quartiers prioritaires ou l'amélioration du parc existant sans parler de la mission « Squat » que l'on vient de mentionner.

Si les questions du logement qui n'oublierait personne se posent de façon cruciale à Bordeaux Métropole, ces questions se posent dans toutes les métropoles, mais, bien sûr, aussi au-delà :

- quand, pour nos concitoyens, le logement est le premier poste de dépense,
- quand, d'ici quelques années, la majorité des êtres humains vivra en ville,
- quand l'urgence climatique doit nous amener à revoir l'étalement urbain avec son corollaire de consommation du foncier et les déplacements qu'il engendre,
- quand l'urgence climatique encore nous oblige à penser les constructions nouvelles et la ville autrement,
- quand la finance tente de faire main basse sur le logement social comme malheureusement la loi ELAN en ouvre la possibilité, les voyants sont au rouge dans toute l'Europe, mais bien au-delà.

Nous aurons du mal à agir seuls, c'est pourquoi l'appel de Lyon lancé il y a quelques semaines au Festival du logement social par de nombreux élus, collectivités, personnalités, nous semble intéressant. Cet appel sollicite l'Union européenne pour qu'elle s'engage dans un plan pour le logement social et abordable en 2019-2024. L'appel estime nécessaire l'organisation d'un sommet européen du logement pour examiner une série de propositions afin d'améliorer la situation comme, par exemple, la création d'un fonds d'investissement dédié au logement social et abordable ou l'exclusion des investissements en logement social du pacte de stabilité. Chaque gouvernement ne devant pas pour autant s'exonérer de choix politiques ambitieux en la matière, nous sommes tous invités à signer cet appel. Les enjeux sont immenses, les chantiers tout autant.

Pour finir, pour ajouter une petite pierre à l'édifice, ne pourrions-nous pas réfléchir à nouveau sur la proposition d'encadrement des loyers qui se remet en place à Paris et peut-être aussi bientôt à Lille et à Grenoble ? Nous voterons pour cette délibération. Je vous remercie.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Claude MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Monsieur le Président, Jacques PADIE vient d'intervenir, et il a terminé autour d'une question importante : l'encadrement des loyers. Et je me permets, effectivement, d'attirer votre attention sur le fait que certains ménages consacrent entre 40 et 50 % de leurs revenus au logement. Depuis 2013, 6 ans déjà, nous luttons pour mettre en

place à la Métropole l'encadrement des loyers afin de freiner la spéculation immobilière et la flambée des prix. Je pense qu'il faudrait agir et agir vite.

Au vu de l'augmentation systématique des loyers dans un grand nombre de quartiers de la Métropole, qui s'accélère notamment avec la venue de la LGV (Ligne à grande vitesse), il est vital de mettre en place l'encadrement des loyers afin d'empêcher l'éviction des ménages hors de la Métropole. Donc Monsieur le Président, nous soumettons à nouveau cette proposition, car, malgré les réticences, les exemples d'encadrement sur une très courte durée d'expérimentation ont pu faire la preuve de leur efficacité.

M. le Président Patrick BOBET : Je n'en suis pas tout à fait aussi sûr que cela, mais je pense surtout qu'il faut savoir ce que l'on met dans le terme « encadrer les loyers ». Si c'est un encadrement très strict, très restrictif, cela ne marchera pas parce que les investisseurs, dans ce cas-là, arrêteront de louer leurs logements.

En revanche, si on fait des choses beaucoup plus ouvertes avec une représentation des propriétaires loueurs de leurs locaux, en les écoutant, en se mettant tous d'accord, cela peut peut-être marcher.

Je ne suis pas totalement contre, mais il faut vraiment savoir ce que l'on met dans le terme « encadrer les loyers », encore une fois. Je crois que c'est toute une question d'équilibre et de souplesse. Merci. Monsieur ROSSIGNOL-PUECH Clément.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais revenir sur deux points.

Tout d'abord, c'est la série d'évacuations que nous commençons à vivre, d'évacuations estivales des squats bordelais, de l'agglomération bordelaise. Ce n'est que le début. On sait bien que de gros squats vont être évacués. La Préfète l'a annoncé. Donc moi, ce que je demande solennellement c'est qu'une table ronde soit organisée avec vous, Monsieur le Président, le Président du Département, le Président de la Région et Madame la Préfète, car le Département de la Gironde est le quatrième département le plus squatté de France. La Métropole bordelaise est une des cinq métropoles le plus squattées de France. Nous avons vraiment une responsabilité importante ici sur Bordeaux Métropole. De véritables bidonvilles sont en train de se développer, de plus en plus nombreux. Il y a des bidonvilles où se trouvent pratiquement 1 000 personnes, 600 personnes, et donc c'est inacceptable. On ne peut pas, comme cela, évacuer un bidonville de 1 000 personnes et mettre tout le monde sur le bord du trottoir. À l'intérieur, il y a des gens qui ont des papiers, des gens qui n'ont pas de papiers. Il y a des solutions pour les gens qui ont des papiers. Je vous rappelle que les Roms sont européens au même titre que les Français, les Espagnols ou les Suédois. Nous avons à trouver des solutions. La réquisition des bureaux vides, cela peut être une solution. La mise en place d'ETI, cela peut être une autre solution. Un seul ETI sur Bègles pour toute l'agglomération, pour 10 familles, c'est amplement insuffisant. C'est scandaleux. Donc, nous devons aller voir tous ensemble Madame la Préfète pour lui signifier que ne nous sommes pas d'accord, puisque tout le monde le dit, pour retrouver toutes ces familles sur les trottoirs. Il va peut-être y avoir une dizaine d'évacuations de squats cet été. On ne peut pas vivre ce que l'on a vécu cette semaine. Donc, nous devons, en délégation, fermement afficher nos valeurs. Et donc table ronde et ETI puisque nous devons appliquer l'arrêté du 25 janvier 2018, à savoir la résorption durable des squats. L'arrêté ministériel, on doit le mettre en place, c'est de notre responsabilité. Et d'ailleurs, je salue votre action sur l'eau, l'hygiène et l'électricité dans les squats. C'est vraiment le minimum de dignité humaine que nous devons faire. Monsieur le Président, voilà s'il vous plait.

Deuxième point, concernant l'encadrement des loyers, je crois que nous avons jusqu'au mois de septembre pour participer à l'expérimentation, à l'instar de Paris, Lille ou Grenoble. Vous pourriez peut-être demander aux 28 Maires de l'agglomération, si certains souhaitent rentrer dans l'expérimentation. Moi, en tant que Maire de Bègles, je vous le dis, c'est oui. Donc, c'est de votre responsabilité également de mettre autour de la table les Maires pour voir s'il y a certaines communes qui souhaitent expérimenter. Alors, à nous de définir les modalités d'encadrement des loyers, mais il se trouve que sur la Métropole bordelaise, l'augmentation des loyers est très significativement supérieure à l'augmentation du coût de la vie. Donc, il y a un vrai enjeu de reste à vivre pour toute une partie des populations qui n'ont pas accès au logement social puisque vous savez qu'il y a un défaut de construction de logement social, et qu'il y a des listes d'attente énormes sur l'agglomération. Sur la Ville de Bègles, il y a 700 dossiers en souffrance. Ils sont logés dans le privé et les prix, sur l'agglomération bordelaise, augmentent de manière très significative, et bien plus vite que le coût de la vie.

Donc, moi, en tant que Maire de Bègles, je souhaite rentrer dans ce dispositif et je souhaite participer à l'expérimentation. Il appartient à la Métropole de répondre au Ministère, au mois de septembre.

M. le Président Patrick BOBET : C'est entendu. Vous avez eu ma réponse, mais je crois qu'il est cohérent que tous les Maires donnent leur réponse bien évidemment. Je vous ai dit que je n'étais pas fermé à une étude en associant très systématiquement les propriétaires. Il faut aussi les entendre, il faut aussi savoir ce qu'ils accepteraient de faire ou de ne pas faire. Si cela est possible, moi, je n'ai pas d'objection particulière, mais c'est l'affaire de tous les Maires en l'occurrence, malgré tout. Donc, étude à revoir très vite entre nous.

Autres prises de parole ? Cela n'est pas le cas. Tout le monde s'est exprimé, donc Jean TOUZEAU conclut.

M. Jean TOUZEAU : Oui, moi, j'adhère à ce qui vient d'être mis en avant sur les squats notamment et sur cette dimension d'urgence. Je pense qu'il y a effectivement des solutions et je voudrais souligner que si nous avons mis en place la mission « Squat », c'est justement pour éviter ce qui s'est passé. Toute notre démarche, c'est de faire en sorte de ne pas en arriver là dans notre rôle et dans nos compétences métropolitaines.

Deuxième remarque, sur les biens métropolitains ou les biens, je rappelle que cela fait plusieurs années que nous demandons un débat entre la Métropole et chaque commune, que soient identifiés les biens pouvant rentrer dans des aménagements permettant de les ouvrir aux plus en difficulté. Jusqu'à ce jour, nous n'avons pas eu, me semble-t-il, suffisamment de réponses. Et il y en a, dans les réalisations d'ALGECO notamment. Donc s'en saisir me semble quelque chose d'extrêmement intéressant.

Dernier point sur ce qui a été dit concernant l'encadrement des loyers, nous allons avoir les résultats sur l'année 2018, de l'évolution des loyers. D'après les éléments que j'ai pu glaner, cet encadrement ne peut concerner que les nouveaux loyers, bien sûr. Il s'agit de regarder la portée de cette décision. Je pense que la position ne doit pas être fermée, en s'appuyant sur l'évaluation qui a pu être faite sur les autres territoires qui ont expérimenté comme Paris. Cela nécessitera des moyens de contrôle. C'est également une décision en fonction des communes volontaires.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais ajouter.

Simplement ce qu'il est extrêmement important de constater, dans le cadre de ce programme local de l'habitat, c'est que c'est notre rôle ici au sein de la Métropole de se poser la question si, à travers ce qui est proposé dans nos politiques métropolitaines, cela permet aux différents

acteurs, bailleurs sociaux, associatifs, etc., de s'en saisir pour pouvoir apporter des réponses adaptées.

Notre réflexion doit être de savoir si nous devons mettre en place un certain nombre d'outils supplémentaires. Je crois qu'ils existent, qu'il faut s'en saisir, qu'un certain nombre de préoccupations sont globales et que nous devons également les prendre en compte. Question foncière, question aussi des réticences de nos administrés par rapport à l'accueil des plus fragilisés, soyons clairs sur cela aussi, difficultés pour construire aujourd'hui à l'intérieur de la Métropole. Mais je pense que nous devons, dans le cadre de ce programme local de l'habitat, évaluer en permanence les progrès qui peuvent être réalisés en sachant que toute une série de préoccupations sont durables et devront être prises en compte également dans le temps : la question des squats, la question des plus fragilisés, la question du logement locatif social et compte tenu du niveau de la demande, la question du logement des jeunes.

On a bien vu d'ailleurs avec Fabien ROBERT que les réponses aujourd'hui qui sont les moins apportées concernent les jeunes et notamment les jeunes étudiants qui ont de très faibles ressources. 70 % des étudiants arrivent à trouver dans le parc locatif parfois des solutions, mais à des loyers extrêmement élevés. Lorsque vous regardez les barèmes, si j'ose dire, et la demande, mais ce n'est pas forcément dans le cadre du PLH, devront être pris en compte aussi l'aménagement du territoire et l'équilibre du territoire. On voit bien que pour se déplacer, un jeune étudiant aujourd'hui de la Rive Droite, et vous n'êtes pas surpris que je le mette en avant, c'est une heure, une heure et demie pour aller vers une structuration universitaire qui n'est que d'un côté. Donc, peut-être qu'il peut y avoir aussi des réflexions en termes d'aménagement du territoire pour que certaines réponses soient apportées. J'ouvrais un certain nombre de débats qui pourraient me faire largement dépasser les trois minutes que vous m'avez accordées, Monsieur le Président.

M. le Président Patrick BOBET : Merci de cette lucidité. Merci. Nous mettons cette proposition au vote.

Y a-t-il une abstention ou des abstentions ? Monsieur JAY, abstention. OK. Pas de votes contre, j'imagine ? Votes pour ? La totalité du Conseil excepté Monsieur JAY qui s'abstient. Merci.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur JAY

Monsieur le Secrétaire.

Michel LABARDIN : Bien. Monsieur le Président, comme convenu, je vous propose d'intercaler l'affaire n°50, présentée par Jacques MANGON : « Intégration de nouvelles obligations en matière d'accession abordable dans le PLU. »

Monsieur MANGON

(n°50) Intégration de nouvelles obligations en matière d'accession abordable dans le Plan local d'urbanisme (PLU) - Décision - Autorisation

M. Jacques MANGON présente le dossier.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Monsieur le Maire de Bordeaux, Nicolas FLORIAN.

M. Nicolas FLORIAN : Monsieur le Président, je suis très volontariste sur ce projet. On a eu l'occasion d'en parler en amont tous les deux avec différentes équipes. Je trouve que c'est l'une des réponses immédiates, concrètes que l'on peut apporter. On a eu, tout à l'heure, le débat sur l'encadrement des loyers. Là, on est sur l'accession, mais cela doit faire partie de ces mesures qui justement permettent, à un moment ou à un autre, de ralentir l'augmentation des loyers. C'est complémentaire d'autres actions que nous menons les uns et les autres, et je citerai celle sur Bordeaux, à Brazza autour du projet des volumes capables qui vise à garantir des prix de sortie qui n'excèdent pas 2 700 à 2 800 euros du mètre carré. L'objectif qui est assigné avec ce projet d'être à 3 000 euros va dans le bon sens. Donc, la Ville de Bordeaux s'inscrit de façon très volontariste dans cette politique et nous, bien sûr, nous nous positionnons pour zoner sur notre ville. On n'a pas encore réfléchi à savoir, et on va le faire dans les jours qui viennent, si c'est à l'échelle de toute la commune ou si c'est par secteur, mais nous serons dans une logique très volontariste sur ce projet à venir.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Brigitte TERRAZA.

Mme Brigitte TERRAZA : Oui, moi je voulais également saluer cette délibération, remercier le travail de Jacques MANGON. Pour avoir été à la dernière réunion de synthèse, cela a été un gros travail. Cela n'a pas été évident parce qu'il y avait tous les opérateurs concernés qui avaient plein d'interrogations ou de suggestions. Moi, je voulais donc me réjouir parce qu'enfin on voit trop de couples sur les seuils de revenus qui sont évoqués qui partent loin de la Métropole.

J'attire aussi l'attention sur des risques, j'espère qu'ils ne seront pas présents, c'est une diminution de la qualité de ces logements. Il faudra vraiment que l'on soit vigilant pour que les logements soient les mêmes, la même qualité d'usage. Effectivement, il y a eu un débat sur les balcons, les loggias, etc.

Et puis aussi peut-être la tentation de compenser cette baisse de prix pour ces accessions maîtrisées par une augmentation de la densité ou une suppression des parkings ou des choses comme cela. Cela a été évoqué lors de la réunion, donc, je pense qu'il faudra être vigilant. Mais avec l'affiche que préconise Jacques MANGON, justement programmatique sur ces fonciers, je pense que ce sont des choses qui peuvent être évitées. Voilà.

M. le Président Patrick BOBET : Merci beaucoup. Véronique FERREIRA.

Mme Véronique FERREIRA : Merci Monsieur le Président. Je vais être encore plus courte que prévu puisqu'en fait j'avais exactement les mêmes interventions que Madame TERRAZA. Cela va vraiment dans le bon sens d'imposer dans un outil règlementaire du logement abordable. J'imagine que les discussions n'ont pas dû être simples. Je n'y ai pas assisté, mais pour tous ceux qui l'ont fait, je tire mon chapeau.

Et c'est vrai que quand j'ai lu la délibération, je me suis posé la question du risque puisque vous l'avez-vous dit vous-même, Monsieur le Président, quand on travaille avec les promoteurs, quels que soient les Maires, c'est toujours un travail de force sur les questions de densité, de stationnement, de pleine terre, de types de matériaux utilisés etc... Mais mine de rien, ce Conseil de Métropole est aussi un moyen public pour que nous, Maires, nous nous réjouissions de cela, et puissions dire aux opérateurs : « Vous avez travaillé avec nous, maintenant ne nous renvoyez pas le retour de bâton. »

Et le point très positif, c'est que cela va aussi permettre dans nos programmes d'aménagement d'avoir davantage de propriétaires occupants parce que quand on regarde la

dernière étude de l'A'URBA là-dessus, on se rend compte qu'à la Métropole, on n'est pas très, très bon. Il y a beaucoup d'investisseurs qui y viennent, ce n'est pas grave à partir du moment où on arrive à avoir des propriétaires occupants. Donc, ce sera un autre point positif.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Jacques MANGON, c'est un vrai plébiscite. Tout le monde vous félicite, et moi le premier. Vous voulez conclure ?

M. Jacques MANGON : Oui, Monsieur le Président, quelques mots simplement pour remercier les collègues qui approuvent cette démarche de la Métropole. Et pour réagir par rapport à ceux qui s'interrogent avec raison d'ailleurs sur le souci que l'on doit avoir pour maintenir un bon niveau de qualité. Bien entendu, c'est l'objectif absolu, c'est notamment la raison pour laquelle on a fait cela sur la surface utile, mais il faut aussi avoir en tête que ces opérations sont des opérations complexes qui mêleront du logement libre, du logement abordable et du logement social et il sera de toute façon très difficile d'avoir deux niveaux de qualité différents sur une même opération. On y veillera, mais il sera de toute façon très difficile de l'avoir.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Nous nous prononçons donc. Abstention ? Cela n'est pas le cas. Vote contre ? Monsieur JAY, vote contre, d'accord. Vote pour ? L'ensemble du Conseil, si je comprends bien, excepté Monsieur JAY. Merci.

Majorité

Contre : Monsieur JAY

M. Michel LABARDIN : Bien. Monsieur le Président, nous passons à l'affaire n° 84, présentée par Monsieur ALCALA : « Concession avec travaux portant sur le service public de traitement des déchets ménagers et assimilés. »

Monsieur ALCALA

(n°84) Concession avec travaux portant sur le service public de traitement des déchets ménagers et assimilés - Approbation du choix du délégataire et du contrat de délégation

M. Dominique ALCALA présente le dossier.

M. le Président Patrick BOBET : Merci Monsieur le Vice-Président. Bien sûr, je vais revenir quelques instants, mais rapidement, je vous rassure tout de suite, sur ce qui a motivé mon choix. C'est le bon sens, bien sûr. Ce sont les chiffres évidemment, et puis c'est aussi la confiance dans le bon travail qui a été fait, de toutes ces études, des collègues qui vous entouraient bien évidemment, et de nos services qui nous ont aidés à faire la part des choses. Je voudrais donc remercier Messieurs DUPRAT, FEUGAS, ROSSIGNOL-PUECH, TOURNERIE, autour de vous Monsieur ALCALA qui avez bien travaillé.

Vous l'avez dit trois grands critères dont le premier, qualité technique environnementale. Les choses ont été extrêmement poussées proposant des améliorations de performance, de combustion de façon assez systématique, des ajouts techniques. Donc, cela, c'est important. Des process de tri très automatisés pour l'avenir avec les nouvelles normes qui nous sont imposées. On prend de l'avance en quelque sorte. Pour tout vous dire, sur ce critère 1, on ne peut pas vraiment dissocier et séparer les deux candidats. Ils sont pratiquement à égalité. Il n'y a rien à dire sur ce critère-là.

Je passe au troisième critère. Vous comprenez tout de suite pourquoi, le critère qualité de service et développement durable. Là aussi, les deux ont proposé des choses assez extraordinaires avec des propositions très pointues, très poussées dans ce domaine-là. Donc, je crois que c'est assez difficile de les départager. On est sur des propositions en faveur de l'environnement et de la lutte contre le gaspillage en particulier dans les deux cas. Des gros programmes d'investissement concernant les innovations et la recherche. Là aussi, les deux, pour les séparer, c'est assez compliqué.

J'en viens tout de suite à ce qui les a départagés de manière assez précise, et vous l'avez un peu abordé, c'est bien sûr le critère 2 qui est le critère de la qualité économique et financière. Sur la qualité économique, ils sont tout à fait solides tous les deux, il n'y a pas d'inquiétudes. Sur la proposition financière, ce n'est pas la même chose. Il y a quand même un delta sur le contrat de 16 millions d'euros en faveur de SOVAL, et c'est la raison essentielle, dans la mesure où les propositions se ressemblaient dans les deux cas, nous faisant des prix tout à fait acceptables pour nous. Mais c'était aussi la consigne, je vous le rappelle. Nous leur demandions, à l'un comme à l'autre, de faire en sorte que le prix à la tonne soit abaissé par rapport à ce que nous payons aujourd'hui. Cela a été très bien compris. Certains diront peut-être trop bien compris parce que les prix qu'ils ont proposés sont extrêmement intéressants pour la Métropole. Cela n'est pas au détriment des territoires périphériques, certainement pas, vous l'avez expliqué vous-même, on y reviendra peut-être dans le débat. Tout cela pour vous dire que l'un comme l'autre ont eu la même démarche, mais c'est vrai que SOVAL est allée encore plus loin que SUEZ, et nous a fait une proposition nettement meilleure puisqu'encore une fois, il y a un delta de 16 millions d'euros sur le contrat. Donc, je propose, pour cette seule raison parce qu'encore une fois sur les critères 1 et 3, ils sont quasiment indépartageables, mais sur ce critère 2, c'est quand même très, très net, l'offre de SOVAL.

Voilà mes chers collègues ce que je propose de faire, mais j'ouvre les débats bien sûr. Tout d'abord, Monsieur FEUGAS a demandé la parole le premier.

M. Jean-Claude FEUGAS : Monsieur le Président, mes chers collègues, volontairement, je ne rentrerai pas dans toute l'analyse technique et financière, cela a été bien fait, mais pour aller à l'essentiel. Le choix de mettre quasiment tous nos services publics en concession nous place systématiquement face à des contradictions qu'il est souvent difficile de gérer.

Pendant de nombreuses années, une majorité d'élus de notre institution a laissé nos délégataires assez libres, sur des durées longues - allant jusqu'à 30 ans, cela a été dit tout à l'heure - leur permettant de faire énormément d'argent avec nos services publics, et ce contre les intérêts de la collectivité, mais aussi des usagers.

Un suivi plus serré et des contrats mieux négociés ont permis peu à peu de rectifier cette situation, mais malheureusement souvent au détriment des salariés et des entreprises qui ont vu leurs conditions tant sociales que de travail se dégrader pour cause de compétitivité et de profits par leurs opérateurs délégataires. Dans l'une ou l'autre des situations, il n'y a rien de satisfaisant.

Avec la concession présentée ce matin, c'est une nouvelle configuration qui nous est proposée. En effet, l'offre finale qui est affirmée par le délégataire après le dialogue compétitif entre les deux candidats est très avantageuse pour notre établissement.

Nous savons tous que les grandes entreprises traitant les déchets ne sont pas des philanthropes et ont des actionnaires à satisfaire. Cette baisse conséquente favorable à la Métropole, quelqu'un va en supporter les conséquences avec un apport fort et conséquent dû à un transfert financier.

En effet, sans rentrer dans des débats chiffrés, je peux affirmer pour avoir participé aux travaux du COSUI (Comité de suivi), dès octobre 2017 que l'offre finale de SOVAL est principalement basée sur deux, voire trois leviers forts : l'augmentation de recettes extérieures, la réduction des charges et des marges, ainsi que la prise en compte de la future hausse importante de la taxe générale sur les activités polluantes dès 2021. Alors, il apparaît comme une évidence que ce sont les collectivités extérieures qui vont supporter cette baisse traduite dans la finalité de l'offre de SOVAL, car c'est la Métropole, autorité concédante qui bénéficie de cet avantage économique.

Cette situation met, à notre sens, la Métropole dans une position inconfortable alors même qu'elle est montrée du doigt dans le Département voire la Région pour sa concentration de richesses et doit interpeller les élus. Ce choix fait par opportunité peut s'avérer, selon notre groupe, au minimum une maladresse politique et pour le moins une injustice pour tous les habitants hors Métropole qui vont très certainement supporter cette situation. Celle-ci appelle, à notre avis, à construire du dialogue pour réfléchir et apporter des réponses adaptées aux collectivités donc à leurs habitants.

L'ambition métropolitaine de réaliser le plan zéro déchet ne peut s'effectuer sans se soucier de ce qui se passe autour de nous dans les communes et leurs syndicats des déchets d'ordures ménagères. La situation nouvelle qui va être créée par ce contrat doit nous inciter à prendre le devant avec des initiatives pour construire des propositions avec toutes les collectivités concernées.

Permettez, Monsieur le Président et chers collègues, de penser notamment que si la Métropole avait décidé de gérer ses déchets en régie en excluant donc toute logique de profits sur cet enjeu, nous serions dans une situation de meilleure justice sociale.

Pour terminer, je voudrais noter, depuis le début octobre 2017 jusqu'à la concrétisation avril 2019, avec le choix du délégataire, le bon état d'esprit qui a permis un travail sérieux tant des services métropolitains que du groupement d'AMO (Assistance à maîtrise d'ouvrage) ainsi que des élus du Comité de suivi, présidé par Dominique ALCALA, pour aboutir à une décision unanime avec, malgré tout, pour certains élus, une inquiétude sur la mise en œuvre de la concession et ses conséquences possibles.

En conclusion, avec ces remarques et cette proposition, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

M. le Président Patrick BOBET : C'est enregistré, merci. Monsieur JAY.

M. François JAY : Monsieur le Président, chers collègues, je vais faire une intervention sur le sujet des ordures ménagères, mais pas sur le choix du concessionnaire.

Je voudrais parler rapidement de la collecte dans le centre de Bordeaux et de la propreté des rues. Sur le premier sujet, il ne peut échapper à personne qui vient à Bordeaux qu'il y a un problème de ramassage. Pas un jour de la semaine sans poubelle dans les rues et de toutes les couleurs. Le système est en place depuis des années, mais il ne fonctionne pas bien. Il faut revoir la collecte dans le centre.

Sur la propreté des rues, le nettoyage, là aussi, les résultats ne sont pas satisfaisants. En cause, bien sûr, l'indiscipline de la population, mais également l'organisation de nos services. Il y a des torts des deux côtés.

Sur ces deux questions, je souhaite faire des propositions d'amélioration simples, pas chères, de bon sens. Je ne vais pas les faire maintenant, je vous rassure. Il s'agit d'améliorer les

conditions de vie dans le centre de la Métropole, de faire en sorte, question qualité du service, que les contribuables en aient pour leur argent.

Monsieur le Président, j'ai rédigé pour vous une synthèse de propositions que je souhaite vous remettre, pour faire avancer la question dans ce domaine. La propreté de nos rues est moins à la mode que le nombre d'arbres, mais elle est, pour la qualité de vie des familles qui vivent dans le centre, tout aussi importante.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Je n'ai plus fait de devoir de vacances depuis longtemps, donc, je vais m'y remettre, merci. Monsieur ÉGRON.

M. Jean-François ÉGRON : Oui, Monsieur le Président, très rapidement. Je ne me prononce pas évidemment sur le choix, mais vous vous en doutez sur la restructuration nécessaire de l'unité de Cenon. Alors, même s'il faut rappeler le coût abordable du chauffage urbain pour les résidents des habitats sociaux et très sociaux qui le bordent, justement, la proximité nécessitait cet engagement. Je suis ravi évidemment d'abord que nous nous conformions aux normes européennes et même au-delà, que l'aspect architectural de la structure soit revu, mais surtout aussi puisqu'on l'attendait depuis longtemps, que les abords immédiats soient traités en matière de végétalisation et d'actions innovantes en termes notamment de jardins partagés et autres actions en direction de la population.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président Patrick BOBET : Merci beaucoup. Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Monsieur le Président, chers collègues, nous avons eu un échange aigre-doux tous les deux au sujet de cette délibération, il y a deux conseils. Votre Vice-Président, ensuite, avait eu l'amabilité de me donner quelques éléments complémentaires qui, malgré tout, ne m'ont pas convaincu. À titre personnel, je m'abstiendrai sur cette délibération.

Mais au-delà de cette délibération qui, par ailleurs, me pose deux problèmes, y compris sur l'incinérateur de Cenon, je voudrais nous faire prendre conscience aux uns et aux autres que nous sommes en train de rentrer dans une autre phase de la Métropole, que la question de l'articulation avec les territoires périphériques ne cesse de monter en puissance. À un moment, on a pu penser que c'était en travaillant plus avec le Conseil régional, ce qu'il faut faire, plus avec le Conseil départemental, ce qu'il faut faire, plus avec les communautés de communes, mais de fait nous avons une puissance et une force énormes, on le voit bien sur cette délégation. Et d'une certaine manière, au-delà du travail fait par Mylène VILLANOVE, il faut que dans toutes nos décisions, nous intégrions à la fois la question environnementale, mais surtout la question territoriale parce que de fait, c'est nous qui sommes devenus une espèce de géant. Notre objet social, c'est de défendre les intérêts des 783 000 habitants de la Métropole, mais on sait bien que ce n'est pas tenable socialement et environnementalement, si on n'a pas une meilleure diffusion de nos bonnes pratiques.

Et donc je ne vais pas revenir sur cette délibération, mais j'appelle à notre vigilance permanente pour que, maintenant, sur toutes les délibérations, on réfléchisse à comment on peut intégrer cette problématique parce que, malheureusement, je pense que la question du prix des déchets va se reposer dans quelques années pour les territoires périphériques.

Je ne reviens pas, je me suis exprimé là-dessus, mais vraiment je prends prétexte de cette délibération pour appeler à notre responsabilité métropolitaine commune.

M. le Président Patrick BOBET : Je partage, mais je vous répondrai plus globalement. Merci. **Monsieur ROSSIGNOL-PUECH**.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Oui Monsieur le Président, mes chers collègues, tout d'abord, je voudrais remercier les services pour la qualité du travail qui a été effectué puisque je faisais partie du groupe d'élus qui ont auditionné les deux candidats.

Ce nouveau contrat de délégation s'inscrit dans un contexte national de hausse significative du coût de la mise en décharge et de l'incinération dans le but de faire considérablement progresser la prévention des déchets, le réemploi et le recyclage dans le cadre d'une augmentation conséquente de la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes).

En effet, aujourd'hui, la France fait figure de mauvais élève avec une élimination des déchets qui demeure trop peu incitative pour vraiment encourager la réduction à la source, le réemploi et le recyclage effectif des déchets. Donc, en ce qui concerne le contrat, les offres reçues ont été satisfaisantes sur l'ensemble des critères, cela a été dit, avec notamment une belle négociation pour la Métropole sur le prix à la tonne.

Évidemment, le prix pour les extérieurs pose question, mais outre le fait que les négociations ne sont pas encore actées, il convient d'avoir en tête le contexte global de cette hausse de la TGAP qui, de toute façon, impactera forcément l'ensemble des territoires, à savoir que les prix vont augmenter.

Et donc se pose la question de la solidarité territoriale, je suis tout à fait d'accord avec les propos de Vincent FELTESSE. *In fine* ce dossier pose deux questions importantes. Premièrement, il est tout d'abord à mettre en parallèle avec le rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets qui n'a pas été dégroupé. Donc, nous avons une baisse de 2,95 % de nos déchets ménagers et assimilés en 2018 par rapport à 2010. Cela peut paraître faible, même si c'est encourageant eu égard à l'augmentation en parallèle de la population de l'agglomération. Nous sommes quand même loin de nos objectifs de - 10 % en 2020.

De manière identique, concernant les objectifs de valorisation des matières organiques des déchets non dangereux et non inertes, 32 % en 2018, quand l'objectif était de 55 %. Il est toujours de 55 % en 2020. Donc on le voit, la marche est haute toujours pour la Métropole. Sur une poubelle moyenne annuelle de 260 kilos par habitant et par an, un tiers est, par exemple, constitué de déchets organiques compostables. On doit donc progresser sur cet aspect, comme on doit progresser sur la réduction des déchets à la source.

Il est impératif de mettre les ressources dégagées grâce à ce résultat de négociation en faveur de la réduction des déchets avec des animations dans la prévention et la recherche de solutions permettant la réduction à la source. Par exemple, expérimentation de consigne des bouteilles, réduction des emballages plastiques avec la multiplication de la vente directe, taxation de la restauration à emporter, animation autour de la réduction des déchets textiles, des déchets verts, fort engagement en faveur du compostage de proximité avec des objectifs ambitieux en matière de collecte des biodéchets.

Enfin, deuxièmement, la question du reste du Département est en effet très importante, et il faut réactiver le schéma départemental des déchets pour voir à moyen et à long termes l'évolution de la gestion des déchets sur le Département en lien avec l'ensemble des collectivités.

Nous rappelons que l'optique est également de faire évoluer l'incinérateur de Cenon et de le transformer en chaufferie biomasse à moyen terme. Il faut donc se poser ces questions dès à présent.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Christine BOST.

Mme Christine BOST : Merci Monsieur le Président. Très rapidement parce que Vincent FELTESSE notamment a dit ce que j'envisageais de dire. Vous avez, Monsieur le Président, fait un certain nombre de déclarations d'intentions sur le partage et les collaborations avec les différents territoires extérieurs à la Gironde, mais girondins notamment. Aujourd'hui, on est face à nos responsabilités avec un dossier dont on sait qu'il aura des conséquences et qu'il aura des répercussions sur les autres territoires, cela a été évoqué par un certain nombre de collègues. Il y en a d'autres qui sont aussi sur le feu. Celui de l'eau qui a été évoqué par Jean-Pierre TURON. Il y a aussi celui de la défense incendie qui est particulièrement brûlant, ces derniers jours, sans faire de jeu de mots absurde. Mais je crois qu'au-delà des déclarations d'intentions, il faut que notre Métropole démontre qu'elle est, et qu'elle peut être un véritable partenaire des autres territoires. Aujourd'hui, c'est un peu le contre-exemple.

M. le Président Patrick BOBET : Sauf que sur ce point précis, on n'est pas responsable du tout. On n'a rien demandé. Il faut quand même que chacun soit bien conscient que l'on ne va pas se flageller non plus de choses dont on n'est pas responsable. Mais on le déplore totalement, cela, c'est tout à fait vrai. Gérard CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Oui Monsieur le Président, chers collègues, moi je suis un peu surpris par la nature des débats. En tant qu'écologiste, je trouve que l'on n'a quasiment aucune remise en cause de l'incinération. Cela m'étonne. Juste par rapport à ce que vous venez de dire, Monsieur le Président, pour répondre à Christine BOST : « On n'est pas responsable. » Si, en quelque sorte, on est responsable parce que l'on a une surcapacité d'incinération. Nous avons deux incinérateurs, et on sait très bien que l'on pourrait éventuellement s'en passer d'un.

Et l'autre problème que l'on a, je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, c'est que notre politique des déchets, est dimensionnée par l'exutoire. C'est cela le problème de fond. C'est-à-dire par l'incinération. Donc, on voit bien, alors que l'on parle de zéro déchet, alors que l'on parle de réduction des déchets, de collecte des biodéchets, que l'on fait très peu. Enfin, on a très peu de résultats. On est très loin de ce qu'il faudrait faire par rapport à la loi de transition énergétique, par rapport, je dirais même, aux aspirations de la population. Alors, bien sûr, on a récolté un bon prix. On discute sur les territoires, mais rien qu'écologiquement parlant, on entérine ces deux incinérateurs encore jusqu'à 2027 voire plus. Et, donc, pour moi, ce n'est pas acceptable. Il y a vraiment un problème originel de fond.

Clément ROSSIGNOL-PUECH a décrit un certain nombre de choses, mais on ne prend pas le sujet à bras-le-corps. On l'a démontré par quelques expériences, si on veut vraiment diminuer les déchets à la source, il faut que l'on soit beaucoup plus proactif. Il faut que l'on ait une vraie mission de réduction des déchets, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. On a une expérimentation qui commence timidement sur la tarification incitative, mais là aussi, on n'en parle pas.

Et puis la question que je voudrais poser, et je n'ai pas la réponse, peut-être vous l'avez. Si, par exemple, on diminuait vraiment nos déchets de 20 à 30 %, qu'advierait-il de ces contrats qui sont des contrats industriels ? Est-ce que l'on est vraiment incité ? Est-ce que l'on n'aurait pas la mise en cause de cet outil industriel ? Est-ce que les nouvelles sociétés ne vont pas se retourner contre nous ? Est-ce que nous ne sommes pas piégés là dans ce contrat ?

Donc là, c'est une vraie question. Est-ce que l'on a vraiment une politique volontariste pour diminuer de façon drastique les déchets avec deux incinérateurs jusqu'à 2027 ? Pour moi, c'est non, et je m'abstiendrai.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Monsieur le Vice-Président.

M. Dominique ALCALA : Oui Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais essayer de répondre à tout le monde.

Sur le prix fixé aux tiers, il n'était pas dans l'objet du contrat. Nous devions, nous, Bordeaux Métropole, avoir un prix ferme et définitif sur l'ensemble du contrat, mais concernant les tiers, ce n'était pas précisé. Il n'y avait pas d'obligations. Cependant, pour les tiers, *a priori* ils peuvent avoir une augmentation de 31 euros par rapport à ce qu'ils payaient passant de 99 à 130 euros. Dans ces 31 euros, il faut savoir qu'il y a 12,5 euros de TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes). Or, je l'ai dit précédemment, cela va faire l'objet de négociations entre les territoires tiers et SOVAL qui exploitera les usines d'incinération, et les prix seront le résultat du marché et des appels d'offres. Et on peut espérer qu'il y aura une baisse. Si l'enfouissement, par ailleurs, peut être une solution, il ne le sera certainement pas parce que la TGAP, dans le domaine de l'enfouissement, va augmenter de 50 euros, jusqu'à 50 euros par tonne, et ainsi l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) situe le prix de l'enfouissement entre 110 et 160 euros à la tonne. Effectivement, Bordeaux Métropole a obtenu un prix extrêmement compétitif, à savoir qu'avant on payait 80 euros la tonne, et là on va payer 11 euros. Cela va permettre de retrouver des marges de financement.

Il faut savoir également que dans les projets de l'État, il y a la suppression de la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) pour les professionnels. Cela a été voté au niveau de la Métropole, il y a au moins une quarantaine d'années, je crois, puis revoté. Tous les professionnels paient la TEOM. C'est pour cela que régulièrement Carrefour, Auchan, d'autres entreprises demandent à en être exonérées. Mais cela, c'est un projet gouvernemental, et cela va nous faire perdre environ 7 millions d'euros par an. D'où l'intérêt de baisse des prestations par SOVAL sur l'incinération.

Pour répondre à Jean-Claude FEUGAS, il y a quelque temps, notre collègue Jacques MANGON a fait des propositions pour des initiatives vers les tiers. Et nous-mêmes, nous avons commencé dans le cadre du SIVOM (Syndicat intercommunal à vocation multiple), vers Sainte-Eulalie où le SIVOM va mettre en place un centre de recyclage, mais comme la Métropole intervient à 85 % dans le SIVOM, c'est la Métropole qui va le financer alors qu'il est situé à l'extérieur du territoire de la Métropole.

Après, je me félicite que Jean-François ÉGRON ait remarqué l'amélioration de l'unité de valorisation énergétique de Cenon. Sur le plan esthétique, il y a une nette amélioration, une meilleure intégration dans le paysage et également la création de jardins avec visite, accueil réservés à tout le monde.

Donc collaboration avec les autres territoires, effectivement Monsieur FELTESSE, je crois avoir répondu dans le domaine de la collecte ou du traitement des déchets. Clément ROSSIGNOL-PUECH a parlé de la réduction à la source, et Monsieur CHAUSSET aussi. Nous essayons de réduire notamment sur les biodéchets par la distribution gratuite de composteurs. Nous en avons distribué 25 000, on en a toujours à disposition. La mise en place de composteurs en pied d'immeuble, il y en a 126. Tout cela est à développer. On a fait un COPIL (Comité de pilotage) sur les biodéchets, et ce n'est pas évident, la collecte des biodéchets. Cela a finalement un coût estimé, si on les collectait comme cela en porte-à-porte, à 8,5 millions, plus 1,8 million en dotations de bacs, donc c'est un investissement important. Cela été analysé. On prévoit, de diverses façons de réduire au maximum la

collecte des biodéchets à la source. Et puis pour réduire les déchets, c'est parfois certainement des choix nationaux qu'il faudrait faire qui ne sont pas à notre portée.

Deux incinérateurs : se passer d'un, cela semble difficile de n'avoir qu'un incinérateur en cas de panne déjà, et puis, ces incinérateurs produisent quand même de l'énergie, de l'électricité, alimentent les réseaux de chaleur. Une décision sera à prendre d'ici 2027 sur l'avenir de Cenon.

Ce que je peux dire en conclusion, c'est que nous allons avoir deux usines qui seront les plus performantes d'Europe en rejet de gaz et de liquide. De par le BREF (Best References) -seuil BAS- que l'on a décidé de retenir, ce seront des usines extrêmement performantes, avec peut-être les défauts de l'incinération, mais enfin, finalement, une qualité de traitement qui sera respectueuse de l'environnement. Voilà ce que je pense pouvoir dire, Monsieur le Président.

M. le Président Patrick BOBET : Merci beaucoup. Je vais essayer d'être synthétique aussi à mon tour. Pour répondre à la question de Gérard CHAUSSET, bien sûr, tout n'est pas écrit. Mais malgré tout, l'économie que nous allons faire de 16 millions va nous permettre évidemment d'amortir l'impact de la taxe incitative des ordures ménagères, d'investir dans de nouveaux équipements, mais aussi de mettre en place une politique de prévention des déchets à la hauteur des enjeux parce que les enjeux sont extrêmement élevés. On est bien d'accord que ces 16 millions serviront essentiellement et principalement à rectifier le tir dans ce domaine. Donc c'est un début de réponse de ma part.

Le vrai problème, vous l'avez tous soulevé, ce sont nos territoires autour de nous. Nous sommes très solidaires de nos territoires, c'est sûr, et je crois qu'une illustration à la fois sympathique et vraiment réelle, factuelle, c'est le surf de Lacanau. On a démarré notre séance en accueillant Laurent PEYRONDET, le Maire de Lacanau. Nous sommes solidaires de nos territoires. Dans le symbole, cela ne coûte pas très cher, certes, mais malgré tout, c'est notre caution que l'on apporte, et puis, c'est aussi quelques financements même s'ils sont un peu à la marge.

Par ailleurs, sur l'eau et l'assainissement, je reprends ce qu'Anne-Lise JACQUET vous a dit. On a des prélèvements réguliers d'Adour-Garonne sur nos propres factures. C'est à hauteur tout de même de 23 millions par an. En retour, Adour-Garonne nous verse une subvention, si j'ose dire, de 3,85 millions. Cela veut dire que cela nous coûte chaque année 19,3 millions d'euros, depuis 7 ans, quand on fait le calcul sur la moyenne. Cet argent-là, il ressort bien sûr à Adour-Garonne pour aider les territoires périphériques à s'équiper et à être à la hauteur, là aussi, des enjeux de l'eau d'une manière générale.

Sur les déchets mêmes, je vous rends attentifs au fait que tout près de nous, à Sainte-Eulalie, Bordeaux Métropole va porter l'amortissement financier de la construction d'une déchetterie. Cela va nous coûter 1,2 million. On ne le dit pas tous les jours parce que cela fait partie du fonctionnement, ce sont des choses que vous ne savez pas forcément, mais je vous le dis.

Sur la mobilité, c'est à la mode, on en parle beaucoup. Pas plus tard que cet après-midi, faisant référence à une réunion à la Région lundi, nous allons présenter avec Alain ROUSSET ici à la Métropole devant la presse notre plan de RER (Réseau express régional) métropolitain, de manière très précise, en expliquant ce que nous faisons sur le plan ferroviaire TER (Train express régional), bien sûr et sur le plan routier les cars-express. Vous l'avez compris, nous mettons en place tout de suite, dès le mois de septembre, la liaison Créon-Bordeaux, que l'on appelle Créon-Bordeaux et non pas Bordeaux-Créon. C'est autant d'éléments qui sont de nature à montrer à nos territoires que nous pensons à eux régulièrement. Et chaque fois que l'on a l'occasion d'y répondre, nous le faisons. Ce n'est pas du symbole, 19 millions d'un côté, 1,5 de l'autre, et ce n'est pas fini, on va continuer comme

cela. Donc ce n'est pas du symbole, loin s'en faut, et notre participation au RER métropolitain ne sera pas neutre du tout, vous le savez également.

Donc, encore une fois, ce n'est pas que l'investissement, c'est aussi l'attention que nous avons vis-à-vis de ces territoires avec Mylène VILLANOVE, au quotidien, je vous rassure là-dessus.

Mes chers collègues nous devons conclure surtout et voter. Qui s'abstient ? Monsieur FELTESSE, Monsieur CHAUSSET, le groupe communiste. Qui vote contre ? Qui vote pour ? Tous les autres. Merci.

Majorité

Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Monsieur CHAUSSET,

Madame DELAUNAY, Monsieur FELTESSE

Contre : Madame DELATTRE

Monsieur le Secrétaire.

Michel LABARDIN : Nous poursuivons avec l'affaire n 4, présentée par M. le Président, un dossier important, hautement symbolique : le projet métropolitain des barrières et des boulevards – Lancement de la concertation et définition de ses modalités.

Monsieur BOBET

(n°4) Projet métropolitain des barrières et des boulevards - Lancement de la concertation et définition de ses modalités - décision - autorisation

M. le Président Patrick BOBET présente le dossier.

M. le Président Patrick BOBET : Madame MELLIER a demandé la parole, la première.

Mme Claude MELLIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération nous propose, comme vient de le préciser le Président, de l'ancienne consultation légale sur un projet métropolitain concernant les boulevards et les barrières, mais dont la durée et les contours restent vastes et flous.

Cette consultation veut avant tout porter un projet d'aménagement urbain des boulevards et des barrières, et nous regrettons qu'il soit centré autour de Bordeaux essentiellement, et trois communes telles que Bègles, Talence, le Bouscat.

Nous pointons, pour notre part, l'urgence d'avoir des axes de transport circulaires en site propre. Si nous commençons collectivement à réfléchir à un métro, il nous faut aujourd'hui nous emparer du projet des boulevards pour envisager un transport en site propre sur cet axe qui doit être bouclé Rive Droite, Rive Gauche avec le Pont Chaban-Delmas, la rue Lucien Faure et avec le Pont Simone Veil pour rejoindre le boulevard actuel.

Ici le volet mobilité-transport est relégué au second plan, alors qu'il nous faut être ambitieux et ne rien exclure comme mode de transport innovant sur cet axe majeur. L'ensemble du projet « Boulevards » doit être une priorité et être intégré dans la concertation légale et non pas dans un second volet relégué au point 4 de la délibération avec des études lointaines.

Enfin, ce projet ne peut être le seul projet de quatre communes Rive Gauche et, dans un second temps, quatre communes Rive Droite, mais concerne bien l'ensemble des communes métropolitaines dans la stratégie de mobilité sur le territoire métropolitain.

Si nous soutenons ce projet urbain avec un transport en site propre sur les boulevards, il faut élargir la concertation et ne pas en faire qu'un dossier bordelais.

M. le Président Patrick BOBET : Ce n'est pas dans mon intention. Il y a déjà huit communes, on ne peut pas dire que ce ne soit que bordelais tout de même. Monsieur HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Monsieur le Président, chers collègues, nous voterons ce projet pour deux raisons. La première, nous approuvons naturellement le lancement d'une concertation, c'est une bonne méthode d'action. Et deuxième raison, nous approuvons totalement la philosophie même que vous souhaitez donner à cet aménagement, c'est-à-dire passer d'un espace routier à un espace urbain. Nous avons cependant quelques réserves que je vais essayer de brosser rapidement.

D'abord nous aussi, nous regrettons que la Rive Droite ne soit pas intégrée dans cette concertation, dans la mesure où il nous paraît primordial de réfléchir à une vraie desserte ovale de la Métropole, et on ne peut faire l'impasse sur la connexion entre les deux Rives, ne serait-ce que pour les trajets quotidiens domicile-travail.

Nous émettons également une réserve importante sur la temporalité de cette opération. L'aménagement des boulevards, la requalification des boulevards, rappelez-vous, c'était un point phare du programme de votre prédécesseur lors des élections municipales de 2014. C'est-à-dire, il avait dit : « Je ferai de la requalification des boulevards un peu l'œuvre de cette mandature ». Mais que de temps perdu ! Pourquoi ? Pourquoi est-ce que c'est maintenant à 8 mois des élections que l'on ressort ce projet des boulevards ? La temporalité nous paraît tout à fait critiquable. On aurait dû lancer ce projet beaucoup plus tôt, car, effectivement, il y a une urgence à aménager les boulevards.

Donc ce que nous lançons aujourd'hui, c'est une opération à long terme puisque le projet est ambitieux - il ne va pas se réaliser dans les quelques années qui viennent, cela va être très long - alors que nous avons des urgences quand même sur les boulevards. Ne serait-ce que la première qui est reconnue d'ailleurs dans le dossier, les cyclistes circulent actuellement dangereusement sur les boulevards. « Dangereusement », le mot est employé. Donc il ne faut pas attendre l'aménagement des boulevards pour prendre des décisions très rapides concernant la sécurisation de la circulation.

Également un deuxième point qui est très préoccupant, la dernière étude Atmo (Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air en France) qui est en notre possession fait notamment des boulevards une zone qui est particulièrement polluée. Ils insistent sur la proximité immédiate des boulevards qui est très concernée par les problèmes de pollution de l'air. J'attire votre attention, Monsieur le Président, sur le fait que la pollution de l'air, c'est actuellement la deuxième cause de mortalité sur la Métropole. On ne peut pas considérer qu'il n'y a pas d'urgence. Vous savez que, et là, je parle un peu au médecin aussi, dans les urgences qui sont actuellement surchargées, il y a de plus en plus de pathologies respiratoires qui sont liées à la pollution. Et vous avez rappelé vous-même, Monsieur le

Président, tout à l'heure, le dernier baromètre réalisé sur la Métropole qui fait de la problématique santé l'une des préoccupations majeures de nos concitoyens. Là, nous avons un échantillon d'une urgence sur le terrain sanitaire.

Alors, je vais terminer là-dessus. Je pense qu'avant même que nous réalisions, et les enquêtes et le début des aménagements des boulevards, il faut que nous réfléchissions ensemble à comment faire une zone de faible émission sur les boulevards. La Métropole réfléchit, depuis plus de 7 ans, sur des études de préfiguration de ces zones de faibles émissions qui nous sont imposées par la loi. Donc, je pense qu'il faut que l'on se saisisse très rapidement de l'intégration de nos boulevards dans des zones de faibles émissions carbone. C'est pour nous quelque chose de totalement impératif, sans attendre le résultat de l'opération longue que nous lançons aujourd'hui.

Merci.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Nicolas FLORIAN.

M. Nicolas FLORIAN : Oui Monsieur le Président, je ne vais pas être trop long. C'est un débat que nous avons mené déjà en séance du Conseil municipal à Bordeaux, et je ne voudrais pas prendre le risque de conforter Madame MELLIER dans cette crainte que le débat soit mono-concentré sur Bordeaux, même si effectivement sur les 12 kilomètres des boulevards, il y a 12 kilomètres sur Bordeaux.

Et quand on parle d'un aménagement à venir et d'une réflexion tant urbaine qu'en termes de transport, et je vais y venir, la Ville de Bordeaux est quand même concernée de prime abord. Pourtant je n'ai pas eu l'impression de vampiriser le débat là-dessus. J'ai simplement sollicité mes collègues Maires riverains et le Président de l'agglomération, et je l'en remercie, M. le Président Patrick BOBET qui a la double casquette en tant que Maire du Bouscat et Président, d'avoir répondu favorablement à cette attente que nous exprimons.

Alors, Monsieur HURMIC nous dit « C'est trop tôt » et puis après : « C'est trop tard. » Moi, je trouve que c'est le bon moment. Il faut, à un moment ou à un autre, se lancer. Et par ailleurs, on est dans une phase qui correspond à ce qui est, aujourd'hui, une marque de fabrique tant à Bordeaux Métropole que dans différentes communes qui va vers plus de co-constructions, plus de concertations. Ce qu'il est proposé de voter, aujourd'hui, c'est d'abord de pouvoir demander leur avis aux gens, notamment ceux qui sont habitants, riverains de ce secteur. Et nous avons même pris soin d'élargir le périmètre de réflexion dans une bande de 500 m intra extra boulevards, ce qui fera au final à peu près 80 000 personnes quelle que soit la commune concernée, qui sont riverains à des degrés différents en termes de distance. Là, c'est sur la forme.

Sur le fond, je n'insisterai pas, mais contrairement à ce qui a pu être exprimé un peu avant et qui pourrait l'être un peu après, ce n'est pas qu'un sujet de mobilité ou de transport. Si, c'est un sujet de mobilité bien sûr, mais ce n'est pas qu'un sujet de transport. Quand on parle de mobilité, il y a la mobilité douce et Monsieur HURMIC en a parlé, sur la sécurité des cyclistes. Et pour ceux qui connaissent un peu cette partie de la ville, c'est compliqué de prendre son vélo sur les boulevards surtout le matin, période de forte densité de flux de circulation. Quand il pleut et que ce n'est pas toujours bien éclairé, ce n'est pas très sécurisé. Cela me permet de dire à Monsieur HURMIC d'ailleurs que des aménagements vont être réalisés, dès l'automne, pour mieux sécuriser certaines sections des boulevards.

Quand on parle de déplacements doux, c'est aussi les piétons. Quelle est la place des piétons ? Donc ce n'est pas simplement une question de transport en commun comme pourrait le laisser penser tel ou tel intervenant. C'est plus une question de mobilité, et c'est là où, par contre, je rejoins Madame MELLIER, cela concerne l'ensemble des villes, qu'elles

soient riveraines ou pas. Quand on lit de plus près l'étude qui a déjà été produite, très belle étude par l'A'Urba, il n'y a que 1 % à peu près des utilisateurs des boulevards qui font la totalité des boulevards. C'est plus utilisé en forme de baïonnette, le terme n'est peut-être pas très sexy, mais on utilise une partie des boulevards pour entrer ou sortir dans la ville centre.

Donc c'est un sujet qui touchera nécessairement la mobilité, les mobilités, et puis c'est un sujet aussi, et c'est pour cela que l'on parle des barrières, qui doit intéresser... ce qui pourrait être un grand aménagement urbain. Les barrières, aujourd'hui, sont plus des lieux de passages que des lieux de vie. Qu'est-ce que l'on y fait ? Est-ce que l'on prend un modèle unique ? Je ne crois pas. Il faut qu'il y ait des séquences différenciées. Il ne s'agit pas de faire quelque chose de monolithique sur l'ensemble du tracé et sur l'ensemble des barrières, mais plutôt quelque chose d'adapté avec une vraie concertation, un vrai échange avec les villes concernées.

Donc, c'est un beau projet. Nous en sommes aux phases expérimentales. C'est d'abord pouvoir lancer une vraie concertation publique qui nous amènera, le moment venu, à faire concourir toutes celles et tous ceux qui souhaiteraient en devenir le maître d'œuvre et à avoir une maîtrise d'œuvre. Mais je pense que l'important, et c'est l'engagement que nous avons pris avec les collègues Maires riverains, c'est de pouvoir aussi consulter les gens qui y habitent, et pas simplement ceux qui sont de façade à façade.

C'est un beau projet, je veux vraiment vous remercier Monsieur le Président parce que vous avez été réactif là-dessus. Ce sera d'une maîtrise d'ouvrage métropolitaine, mais vous avez été réactif.

Un dernier petit mot sur la Rive Droite, je ne comprends pas ces inquiétudes parce que c'est bien cité dans le document. Sauf qu'à ma connaissance, il n'y a pas de boulevards sur la Rive Droite. Et quand on parle de pont à pont, c'est un itinéraire à créer, et en tout cas à envisager. Mais peut-être que l'on devrait changer d'ailleurs la façon dont on exprime les choses, et plutôt que de parler de liaison de pont à pont, nommer ce qui serait une future liaison routière et déplacements doux entre ces deux débouchés qui correspondent en fait au bouclage des boulevards. Mais cela n'a pas été oublié, bien au contraire, et cela doit prendre toute sa part dans la réflexion.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Je pense que les Maires concernés ont bien compris. Il n'y a pas de problème. Brigitte TERRAZA.

Mme Brigitte TERRAZA : Oui, en fait mon intervention est tout à fait dans le sens de celle de Claude MELLIER et de Pierre HURMIC, même si j'entends ce que Nicolas FLORIAN vient d'apporter comme argument. En tant que Vice-Présidente en charge des mobilités alternatives et en tant que Maire de Bruges donc qui touche effectivement ces boulevards, moi, je voulais aussi regretter que le volet mobilité ne soit pas plus intégré.

Certes, il semblerait que cela ait été discuté en Conseil municipal de Bordeaux. Je ne suis pas Bordelaise, donc je n'ai pas assisté au débat, mais c'est vrai qu'aujourd'hui quand je prends ces boulevards en vélo, je ne suis pas rassurée. A pied, je n'en ai pas envie parce que les boulevards aujourd'hui, ce sont des voitures sur les trottoirs, des voitures le long des trottoirs et des voitures entre les trottoirs. Et au milieu de tout cela, les bus et les vélos essaient de se faire une place.

Donc c'est vrai qu'aujourd'hui, il y a une urgence vraiment à gérer ce problème. Et je repense au moment où nous avons été, avec Alain JUPPÉ et une délégation d'élus à Copenhague en octobre 2018. Je revois cette diapositive qu'ils nous avaient fait voir d'une grosse artère de Copenhague qui était tout à fait semblable - Alain ANZIANI d'ailleurs, s'en souvient sans

doute, il était présent - envahie par les voitures. Mais 20 ans après, cela avait mis du temps bien sûr, on avait retiré les voitures, on avait mis des transports en site propre, on avait mis des vélos, c'était devenu des squares, des terrasses avec des restaurants, etc. Et je pense que, vraiment, c'est l'enjeu de ces boulevards et de la qualité urbaine. Moi, j'ai des amis qui habitent sur les boulevards, ils ne vont jamais dans leur jardin. La nuit, même quand il fait chaud, ils n'ouvrent jamais les fenêtres qui sont en triple vitrage parce qu'il y a du bruit, parce qu'il y a de la pollution et parce que les gamins toussent.

Donc je pense qu'en effet, c'est dommage que l'on n'ait pas intégré plus cette donne, voilà. Et on rêve de larges bandes cyclables sur toute la continuité des boulevards, y compris jusque sur la Rive Droite.

M. le Président Patrick BOBET : Je vous rassure, on n'a écrit que la première page. C'est maintenant que tout commence. Donc rien n'est oublié. Je vous incite à aller lire le document, page par page et ligne à ligne, parce que tout a été suggéré, mais rien n'est vraiment écrit, et la concertation, elle est là pour cela. Jean TOUZEAU, c'est à vous.

M. Jean TOUZEAU : Pour être concis, vous allez avoir une expression au nom de quatre, c'est-à-dire de tous les Maires de la Rive Droite. Je vais m'efforcer de traduire ce que mes collègues de la Rive Droite plus particulièrement concernés par ce dossier des boulevards ressentent et souhaitent que nous exprimions.

D'abord, à travers ce dossier des boulevards, cela a été mis en avant par plusieurs intervenants, on ne peut pas traiter une seule rive. Il faut effectivement analyser la question de la mobilité, Rive Droite et Rive Gauche, et ce n'est pas nouveau, cela fait depuis 2014, 2013 même, que nous alertons sur la nécessité au niveau de la Rive Droite d'avoir un véritable plan de déplacement prenant en compte sur les dimensions de mobilité ce qui vient d'être dit par Brigitte TERRAZA.

Nous voyons bien ici, déjà, la différence et combien la réflexion que nous portons et que nous partageons sur les dimensions paysagères, sur les boulevards Rive Gauche, est difficile à observer sur la Rive Droite parce que le plan de déplacement que nous appelons depuis 2014 n'est pas lisible. Et d'ailleurs, nous allons lancer une étude avec l'Agence d'urbanisme pour essayer d'articuler, d'amorcer de la concertation sur cette partie Rive Droite.

La difficulté, c'est qu'il y a près de 40 000 nouveaux habitants qui arrivent dans, je le rappelle, Braza, Niel, ZAC Pont Rouge, Garonne Eiffel, Joliot Curie, toutes les ZAC (Zone d'activité concertée). Et donc, pour nous, c'est vraiment une très grosse préoccupation. Sur ces questions de mobilité, mais également sur les préoccupations de santé, il n'y a pas que Bordeaux, il n'y a pas que les boulevards, le plan de déplacement Rive Droite aussi, nous devons y être très attentifs, la rocade aussi sur des dimensions de bruit et de santé. À un moment ou à un autre va se poser un certain nombre de préoccupations en matière de santé sur un réseau routier très lourd passant en cœur de ville. J'attire l'attention, il n'y a pas que la ville-centre, et il n'y a pas que les boulevards où ces préoccupations environnementales et de santé vont directement apparaître.

Nous avons besoin de cette étude urbaine, analyser cette transformation progressive de la plaine. C'est vrai que les boulevards Rive Droite, je l'avais spontanément exprimé, Monsieur le Président, lorsque le dossier avait été évoqué en Bureau, aujourd'hui ne sont pas une réalité. C'est cette étude urbaine, c'est ce plan de déplacement, ce plan de mobilité qui doit être avec toutes les dimensions d'alternative à la voiture, le Plan vélo à paraître. Donc nous avons besoin de cette étude urbaine. Nous sommes prêts à rentrer également dans des dispositifs de concertation, et il y a nécessité de travailler en urgence.

Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir répondu à notre demande avec le lancement de cette étude qui exprime en fait les très grandes inquiétudes régulièrement exprimées ici par les Maires et les élus de la Rive Droite sur le décalage, le décrochage entre ce qui peut être analysé et promu sur l'autre Rive, et puis, ce qui aujourd'hui est particulièrement sensible sur la Rive Droite.

On a évoqué, c'est une évidence les liaisons Ravezies - Gare de Cenon à plusieurs reprises. On sait bien que s'agissant du travail sur les liaisons pont à pont, Chaban-Delmas Simone Veil, mais également sur toutes les dimensions de lien entre les rocade et les boulevards, rien ne peut être dissocié, et nous avons vraiment besoin à la fois de cette étude, de ce diagnostic partagé et de cette prospective pour ensuite entrer dans des espaces de partage avec nos administrés.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Pour être tout à fait précis, un amendement a été prévu. Pour tout vous dire, sur le paragraphe 4, on pourrait ajouter que Bordeaux Métropole souhaite également lancer la concertation sur la Rive Droite, comme cela, c'est écrit noir sur blanc, avec les communes de Floirac, Cenon, Lormont, Bassens. Pour ce faire, il est proposé de compléter les études déjà réalisées sur la Rive Gauche avec notamment notre agence d'urbanisme, je ne vais pas tout vous lire, mais on décrit la Rive Droite, tout simplement avec toutes les ZAC et tous les quartiers qui existent. La concertation sera ainsi lancée sur la Rive Droite à l'issue de ces études. Bien sûr, il faut commencer, Monsieur le Maire de Bordeaux a raison, il n'y a pas de boulevards Rive Droite aujourd'hui donc il faut bien quelques études pour savoir de quoi on parle afin de respecter le calendrier global de Bordeaux Métropole. Et l'article 5 dira très clairement, « Bordeaux Métropole s'engage notamment avec le concours de l'Agence d'urbanisme à accompagner les études existantes sur les communes de Lormont, Cenon, Bassens et Floirac. À l'issue de ces études complémentaires, les quatre communes intégreront la concertation légale. » Avec cela, je crois que l'on se borde de manière tout à fait précise.

Si cela vous convient, nous pouvons mettre cet avenant en plus.

- *Modification du paragraphe 4 :*

4) Poursuivre les études et la réflexion sur les tracés urbains de la rive droite

L'engagement d'une large concertation préalable à un projet urbain sur les boulevards est une opportunité majeure pour accentuer la réflexion au-delà du fleuve, sur l'ensemble de la plaine rive droite, à partir des franchissements existants ou à venir.

Ainsi, Bordeaux Métropole et les communes de Floirac, Cenon, Lormont et Bassens souhaitent également lancer la concertation sur la rive droite.

Pour ce faire, il est proposé de compléter les études déjà réalisées sur la rive gauche avec notamment l'appui de l'agence d'urbanisme, sur la définition et la mise en cohérence des tracés urbains qui depuis le pont Chaban-Delmas jusqu'au futur pont Simone Veil permettront d'améliorer les conditions de mobilité sur la plaine rive droite. Cette étude contribuera à structurer l'ensemble des projets d'aménagement et de renouvellement de ce site (Brazza, Bastide-Niel, ZAC Pont Rouge, Joliot-Curie, ZAC Garonne Eiffel, ZAC des quais) constitutif du futur cœur de la métropole. La transformation de ces quartiers nécessite de nouvelles offres de mobilité inscrites dans le Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM) (liaisons Bassens/Campus, Pont à Pont, Cenon/Cracovie...) et le Plan Vélo. Un premier rendu de cette étude complémentaire permettra de qualifier plus précisément les contours des boulevards de la rive droite.

Cette réflexion devra se faire en cohérence avec les études et procédures menées au sein de chacune des opérations précitées, en particulier les opérations engagées au titre du nouveau

programme national de renouvellement urbain (NPNRU), comme la requalification des Boulevards Joliot Curie/Entre deux mers.

La concertation sera ainsi lancée sur la rive droite à l'issue de ces études afin de respecter le calendrier global de Bordeaux Métropole.

- Modification de l'article 5 du délibéré :

Article 5 : Bordeaux Métropole s'engage, notamment avec le concours de l'Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine, à compléter les études existantes sur les communes de Lormont, Cenon, Bassens et Floirac afin de structurer et mettre en cohérence les nouvelles offres de mobilités de la rive droite. A l'issue de ces études complémentaires, les quatre communes intégreront la concertation légale.

Monsieur JAY a demandé la parole.

M. François JAY : Monsieur le Président, chers collègues, je voterai pour cette concertation. Nous participerons au débat, et ferons des propositions. Des propositions de bon sens, bien sûr, en particulier, nous défendrons les automobilistes et les solutions qui permettront de résorber les embouteillages et éviteront les dépenses inutiles.

Quelques remarques. D'abord pour le présent et le futur proche, des solutions rapides devraient être trouvées pour venir en aide à tous ceux qui perdent leur temps dans les bouchons sur les boulevards. Le plus simple pour cela serait quand même de laisser un peu plus les automobiles circuler dans Bordeaux. Attention, la ville millionnaire va apporter sa part de besoins en déplacement en particulier Rive Droite et ses besoins de franchissement. À court terme, la réouverture du Pont de pierre permettrait de soulager nos concitoyens, mais il nous faut terminer la ceinture des boulevards telle qu'elle avait été prévue au XIX^e siècle avec un franchissement non intermittent au droit du boulevard Brandenburg après avoir, bien sûr, construit les voies nécessaires Rive Droite.

Une consultation de la population suppose une bonne information. Il faudrait donc bien mettre à disposition toutes les études qui ont été faites et elles sont nombreuses, et aussi bien impliquer les associations comme Trans'Cub. Donc dans l'ordre, résolvons les problèmes immédiats avec les techniques d'aujourd'hui, mais préservons l'avenir en économisant nos finances et celles de nos concitoyens.

Compte tenu des coûts différents, il vaudrait mieux moins de tram et plus de bus, donc je vote pour cette consultation de la population en espérant que la population sera bien entendue.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Monsieur le Maire de Talence, Emmanuel SALLABERRY.

M. Emmanuel SALLABERRY : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, moi, je voudrais exprimer aujourd'hui ma très grande satisfaction et remercier le volontarisme, le vôtre, puisque l'on a parlé de cela récemment, et le volontarisme aussi de la Mairie de Bordeaux et du Maire du Bordeaux qui a demandé, tout dernièrement à l'ensemble des Maires concernés, on n'est pas très nombreux, de se mettre autour de la table de manière à réfléchir sur un sujet qu'attendent nos concitoyens.

Par rapport aux éléments calendaires, moi, je voulais vous faire part aussi d'un ressenti très réel pour les gens qui habitent extra-boulevards et pas forcément Bordeaux, comme quoi la

notion de barrières était vraiment une frontière administrative très compliquée et qui nous donnait souvent l'impression d'être un peu les oubliés de ces éléments-là. Ils sont très satisfaits d'avoir eu cette délibération et ils vont nous accompagner dans un cadre de réflexion. Moi, je trouve que cette délibération est parfaitement ouverte. Elle laisse la place à tous les possibles. Et contrairement à l'intervention de notre collègue tout à l'heure, je crois qu'il est encore temps d'agir et qu'il est plus que tant d'agir par rapport aux boulevards. Je suis résolument positif sur cette délibération que j'accompagne de tous mes vœux.

M. le Président Patrick BOBET : Merci beaucoup. Fabien ROBERT.

M. Fabien ROBERT : Oui Monsieur le Président, mes chers collègues, brièvement quelques éléments de réponse. Sur la Rive Droite, cela a été dit, c'était déjà marqué puisqu'il est fait référence à des réunions qui pourront être menées. Précisons la pensée parce que, vraiment, il y a cette idée de fond des communes concernées par les boulevards, mais au-delà, de boucler les boulevards, et donc à terme d'avoir des boulevards, des croisements, des barrières, je ne sais pas si on les appellera ainsi, aussi sur la Rive Droite. C'est-à-dire avec l'arrivée du Pont Simone Veil de boucler les boulevards et donc il est bien que nous précisions les mots.

Pour répondre à Brigitte TERRAZA sur la mobilité, il y a deux études en pièces jointes qui ne concernent que la mobilité, qui doivent faire 5 cm d'épaisseur. Alors dire que la mobilité n'est pas suffisamment présente dans le lancement de la concertation, cela ne me semble pas être la réalité, notamment la question du vélo qui est exprimée à l'intérieur de ces études.

Et je veux dire également en réponse à cette intervention et à celle de Pierre HURMIC que des travaux ont été réalisés pour la sécurité des vélos sur les boulevards. On passe de bandes cyclables de 80 cm à 1,80 m. Donc il ne se passe pas tout à fait rien sur les boulevards, et nous allons continuer cette politique de suppression du tronçon central pour créer de vraies bandes cyclables de même qu'un certain nombre de réflexions sur les couloirs de bus qui sont aussi des lieux plus sécurisés pour les vélos sont en train d'être menées. Donc, évidemment, il ne va pas rien se passer pendant ce temps-là.

Sur ces deux sujets, moi, je terminerai, pour être bref, en disant qu'il ne faut pas escamoter le débat aujourd'hui. On est en train de lancer une concertation pour, non pas le projet d'une élection ou d'un mandat, mais le projet de plusieurs mandats avec, de mon point de vue, une ambition égale à celle des quais ou du tramway. Alors, on peut contribuer, on doit contribuer les uns et les autres, mais on doit aussi dégager une belle unanimité sur ce dossier pour être à la hauteur des enjeux.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Anne WALRYCK.

Mme Anne WALRYCK : Oui Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais être très rapide. Je souscris évidemment pleinement à cette délibération qui va nous permettre d'aller de l'avant.

Simplement, en réponse à Brigitte TERRAZA sur la problématique du bruit qui a été évoquée, là non plus, nous ne restons pas inactifs. Je vous rappelle que nous avons un plan de résorption du bruit avec un co-financement par Bordeaux Métropole et l'ADEME sur les boulevards qui touche à la commune de Bordeaux pour l'instant et du Bouscat, sur une partie du tracé. Dans le cadre du plan de prévention du bruit dans l'environnement que j'ai présenté hier au Bureau et qui sera proposé au vote après concertation de notre Conseil métropolitain au mois de novembre, nous avons proposé d'amplifier encore ce dispositif.

Et Fabien ROBERT a répondu parfaitement sur la mobilité. J'aurais dit la même chose. Concernant les vélos, on n'est pas resté inactif, et on a bien progressé y compris dans cette phase un peu transitoire.

M. le Président Patrick BOBET : Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Je vais être bref, mais je voulais quand même faire une alerte sur ce sujet. Certains disent : « Oui, cela n'a pas été mis en avant au cours du mandat. Maintenant, cela arrive. Est-ce que ce n'est pas un peu trop tard ou trop tôt pour... » enfin bref. Le problème des boulevards, c'est que le dossier n'avait pas été mis forcément en haut de la pile. Pourquoi ? Parce qu'il va falloir desserrer les cordons de la bourse surtout, comme vient de le dire Monsieur Fabien ROBERT, si on veut faire sur les boulevards ce que l'on a fait sur les quais. Cela va coûter, je m'excuse de l'expression, bonbon. Cela va être énorme, même si c'est sur plusieurs mandats. Et moi, je ne suis pas sûr que ce soit ce projet-là qu'il faille. Et donc je comprends bien pourquoi jusque-là on ne s'était pas trop engagé dedans parce que cela va coûter cher pour toutes les communes.

J'interviens aussi parce que la Commission transports s'est émue de ne pas avoir été consultée sur ce sujet. C'est un peu dommage parce que c'est vrai que, même si c'est une vision urbaine, cela aurait été bien que ce projet, on puisse le voir en commission Transports.

Les boulevards c'est multimodal, c'est tous les modes, on le sait très bien. Mais la question centrale, c'est quand même de savoir quel va être l'espace que l'on va réserver à la voiture. C'est cela le nœud du problème. Tant que l'on ne traite pas ce problème-là, le reste va être compliqué. Je pense qu'il va falloir s'y attaquer. Je suis d'accord pour que l'on traite les barrières, là, je pense que c'est essentiel. Il faut vraiment revisiter ces barrières que ce soit des nœuds commerciaux, de transition, d'habitat, que cela soit revu, mais en même temps, on ne peut pas oublier la mobilité sur ce sujet. Et donc, si on ne s'attaque pas de front à ce sujet-là, même si c'est difficile, cela va être compliqué de penser le réaménagement de l'ensemble, y compris avec le bouclage.

Alors, je conclus. Je mets une proposition au débat, à la concertation. La proposition, c'est une voie unique centrale de bus avec des stations décalées à chaque barrière, ce qui permet la revivification des barrières, ce qui permet d'avoir un mode efficace, bus électriques ou trolleys, comme vous voulez, avec une fréquence de 7 à 8 minutes, ce qui permet des croisements aux barrières. Lorsque l'on regarde les barrières, elles sont à égale distance, à peu près tous les 800 m, 1 kilomètre tout le long, et donc cela permet de garder beaucoup de fonctions : de la voiture, bien sûr, mais de la mobilité douce, de la végétalisation, et d'avoir un aménagement qui ne va pas nous coûter une fortune. Cela peut être robuste, modeste, efficace. On refait les barrières et on a quelque chose d'assez rapide.

Je pense que cela devrait être mis à concertation parce que c'est une solution qui permet d'avoir de la mobilité très efficace et de garder l'ensemble des fonctions.

Je vous remercie.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. C'est bien d'avoir beaucoup d'idées, mais c'est la concertation qui le décidera. Là on se rejoint tout à fait.

J'avais abordé le problème de la temporalité, vous y êtes revenu très vite. Moi, je pense que c'est le bon moment. Pourquoi c'est le bon moment ? Parce qu'il ne vous a quand même pas échappé qu'il s'est passé un petit événement au mois de février, qui a fait qu'il y a eu un

nouveau Maire à Bordeaux. Cela me paraît très logique que le nouveau Maire de Bordeaux ait de nouvelles idées, de nouvelles propositions. Moi, cela ne me choque absolument pas. Je n'y vois aucun élément suspicieux derrière cela parce qu'il faut dire les choses, et les baptiser par leur nom.

La mobilité, c'est très simple, ne perdons pas de vue surtout que ce boulevard est quand même pris à 99 % des cas en baïonnette ou en manivelle.

Ensuite, moi, je vais encore plus loin que Monsieur CHAUSSET, sur le boulevard. Qu'il y ait une voie réservée aux bus, il faut en tout cas réfléchir sur un mode souple et léger, très certainement. Le bus répond sûrement à cette question-là. Je pense que le vrai problème de congestion, ce n'est pas qu'il y ait une ou deux files de voitures, c'est que l'on a du mal à tourner à gauche et qu'il y a des retenues de voitures incessantes qui bloquent tout le monde. C'est surtout pour cela que cela bouchonne.

Je me demande si on ne devrait pas étudier une notion très simple, qu'il n'y ait qu'une file de voitures, celle qui avance, et la seconde sur le côté qui tourne à gauche. Et pas tout le temps, puisque le tourne-à-gauche, ce n'est quand même pas permanent. Il suffit de faire des sas de retenue suffisamment confortables pour que cela ne bloque personne. C'est à étudier, à mon avis. Je crois qu'il faut étudier cela.

Quant aux cyclistes, c'est vrai que l'on entend de plus en plus nos amis cyclistes nous dire : « Sécurisation. » Comme tous mes collègues Maires, on a commencé à repartir un peu en campagne, les uns ou les autres - je fais comme vous, vous vous en doutez bien - et on me redit cela tout le temps. « On ne prend pas le vélo, Monsieur le Maire, parce que l'on ne se sent pas en sécurité. On a peur sur les boulevards. On a peur sur l'avenue de ceci, sur l'avenue de cela. » Je crois que cela va être un vrai débat, dans les années à venir, la sécurisation des cyclistes. On les a beaucoup incités à aller sur les rues sauf qu'en termes de sécurité... Donc, la Ville de Bordeaux a pris de bonnes décisions. Je crois qu'élargir les bandes cyclables, c'est une très bonne chose, quand c'est possible, mais cela ne l'est pas partout.

Nous devons voter sur cette proposition de concertation parce que c'est de cela qu'il s'agit pour l'instant. Y a-t-il des abstentions ? Ce n'est pas le cas. Des votes contre ? Non plus. Donc, unanime. Merci mes chers collègues.

Je considère que votre vote unanime est aussi sur l'amendement que j'ai lu sur la Rive Droite. Il n'y a pas d'objections sur cela ? Merci bien.

Unanimité

Monsieur le Secrétaire.

M. Michel LABARDIN : Monsieur le Président, nous restons sur le vélo, précisément avec le bilan à mi-parcours du 2^e Plan Vélo métropolitain, présenté par Brigitte TERRAZA.

Madame TERRAZA

(n°69) Bordeaux, Capitale du Vélo - Bilan à mi-parcours du 2^{ème} plan vélo métropolitain 2017-2020 et nouvelles actions - Approbation

Mme Brigitte TERRAZA présente le dossier.

M. le Président Patrick BOBET : Merci beaucoup. Monsieur le Premier Vice-président, Alain ANZIANI.

M. Alain ANZIANI : Oui Monsieur le Président, mes chers collègues, d'abord je voudrais souligner la qualité de ce rapport. La qualité du bilan de l'action de la Métropole en la matière est tout à fait remarquable et surtout son esprit. J'ai envie de dire que c'est un peu l'esprit de Copenhague puisqu'effectivement nous avons été avec Alain JUPPÉ à Copenhague. C'est l'esprit de Copenhague, c'est-à-dire que c'est un esprit qui consiste non pas à contraindre, mais à inciter, à faciliter, à organiser et à mettre l'accent, par exemple, sur les infrastructures.

Et moi, je me félicite de voir qu'enfin entre les deux principales villes de la Métropole, c'est-à-dire le centre de Bordeaux et le centre de Mérignac, il va y avoir une piste cyclable sécurisée, et digne de ce nom, ce qui n'était pas jusqu'à présent le cas. C'était quand même tout à fait étrange qu'il y ait cette absence de liaison cyclable entre les deux principales villes.

Remarquer aussi que sur le territoire de l'aéroparc, il y a des progrès considérables qui ont été faits. En fait, on a dû augmenter de 10 % le nombre de pistes cyclables ou la longueur des pistes cyclables sur l'aéroparc qui est un lieu particulièrement accidentogène et très fréquenté. Donc, tout cela va tout à fait dans le bon sens.

Je dirais aussi que dans l'esprit de Copenhague, j'ai été très frappé par la notion de services. Il y a des infrastructures, pistes cyclables très larges, etc., mais il y a des services. Peut-être que là-dessus on devrait continuer à travailler. Il y avait, par exemple, les indicateurs de pistes. Vous prenez une piste, mais vous savez quelle est la piste la plus rapide pour aller d'un point à un autre. Nous pourrions ici concevoir la même chose. Il y avait également des accoudoirs qui sont très pratiques pour les cyclistes. Vous êtes à un feu rouge, vous pouvez vous servir d'un accoudoir pour vous reposer et ensuite repartir. Même les poubelles étaient inclinées permettant de jeter plus facilement.

Et puis, il y a la question de l'éclairage qui est majeure. Dans beaucoup d'endroits, les cyclistes me disent : « Quand la nuit tombe - en plus, il y a souvent l'extinction évidemment des lumières, c'est une bonne chose - on a un vrai problème d'éclairage. »

Il y a des solutions qui viennent de naître là. Je regarde du côté du Haillan, il y a de nouvelles solutions qui permettent de donner de l'éclairage et donc d'assurer une meilleure sécurité aux cyclistes.

Je voudrais dire un mot également de la Maison du vélo. Je pense que c'est un outil fondamental. On ne va pas pouvoir les multiplier, mais on devrait peut-être imaginer des points vélos qui complètent la Maison du vélo. En tout cas, c'est des lieux de pédagogie, des lieux de services, des lieux où on peut faire beaucoup de choses. Donc, cela me paraît tout à fait important.

Je terminerai par là, dans mes discussions avec les entreprises, je l'ai déjà dit, la nécessité aussi d'avoir des abris sécurisés. Au fond, il y a beaucoup d'entreprises qui disent : « Nous, on est prêt à faire l'effort. On est prêt à donner, à prêter un vélo à nos salariés, mais à une condition, c'est que quand le salarié va à l'arrêt de tram ou à un autre arrêt, le vélo ne risque pas d'être volé et emprunté », si j'ose dire. Et donc, la notion d'abris sécurisés près des lieux de transport en commun me paraît fondamentale pour le développement du vélo.

M. le Président Patrick BOBET : C'est tout à fait réel, c'est vrai. Anne WALRYCK.

Mme Anne WALRYCK : Oui Monsieur le Président, mes chers collègues, moi aussi je voulais saluer la qualité de ce rapport et surtout saluer les résultats de ce bilan à mi-parcours, on a fait de belles avancées.

Je voulais dire, ce qui a été souligné par Brigitte TERRAZA, que la Métropole et ses communes ont fortement progressé et que c'est très bien parce que cela souscrit pleinement aux enjeux et aux ambitions de notre Plan Haute qualité de vie. C'est bon, en effet, pour la planète, pour la réduction des gaz à effet de serre sur notre territoire. C'est bon, comme cela a été souligné, pour la santé de nos concitoyens, pour l'amélioration de la qualité de l'air qui est un enjeu majeur. Aussi en termes de résorption du bruit, de la nuisance sonore dans la ville. Et puis, je rajouterai que c'est bon aussi pour le porte-monnaie de nos concitoyens et aussi pour les propres finances de notre collectivité.

Je voudrais saluer la décision que l'on avait prise de fermeture du Pont de pierre, contrairement à ce qu'a dit Monsieur JAY, et cela a été souligné dans le rapport à bon escient. C'est une décision fortement emblématique, symbolique, mais qui a eu un impact extrêmement positif. Et quand on regarde aujourd'hui, il y a plus de personnes qui franchissent, y compris aux heures de pointe, le matin ou le soir, le Pont de pierre, c'est quand même une prouesse. On a aujourd'hui entre 10 000 et 12 000, dans les jours de pointe, déplacements à vélo, et surtout on a 3 500 à peu près voitures en moins sur le Pont de pierre.

Je voulais revenir juste à Bordeaux centre, enfin le centre de l'agglomération où la part modale approche les 15 %, ce qui était l'objectif que nous avons pour 2020 avec même des pratiques du vélo, en part modale, qui sont de l'ordre de 18 à 19 % dans certains quartiers. Et me réjouir de la réalisation que nous avons faite avec la première vélo-rue, rue Jean Dandicolle à Bordeaux, prochainement d'une autoroute du vélo Cours du Maréchal Juin qui va permettre de relier Bordeaux centre au CHU (Centre hospitalier universitaire), aussi à l'université et en réponse à Alain ANZIANI, à Mérignac demain. Donc, c'est une bonne chose qui va nous permettre, là aussi, d'amplifier les résultats de notre politique.

Je voudrais saluer, comme cela a été fait, l'action de l'association Vélo-Cité qui est pour nous un partenaire majeur, et qui, d'ailleurs, va fêter en 2020, l'année prochaine, ses 40 ans. On sera bien entendu présent.

Et puis, je formule un souhait. J'ai bien entendu ce qu'a dit Brigitte TERRAZA, et je souscris complètement aux orientations préconisées pour la suite des travaux en ayant un plan global lié aux modes actifs de déplacement. Néanmoins sur le Plan piéton, j'appelle de mes vœux à ce que l'on aille vite. Il y a une forte aspiration de nos concitoyens en la matière. Et, donc, dans la réflexion et dans les propositions qui seront faites, je souhaite vraiment qu'il y ait dans ce « Plan piéton » des aménagements nécessaires qui soient bien qualifiés et en particulier que les piétons demain puissent marcher à l'ombre. Cela me paraît extraordinairement important. Avec le réchauffement climatique et le climat que nous aurons demain qui sera celui de Séville, il faut que nous puissions marcher à l'ombre. Et il faut que dans ce Plan, il y ait des équipements pour se désaltérer, s'asseoir et marcher à l'ombre. Donc j'appuie sur ce point.

Et, enfin, sans vouloir être longue, j'insiste dans ce plan sur la nécessité de continuer notre action sur la résorption des discontinuités des pistes cyclables, et sur l'entretien des marquages au sol qui s'effacent trop rapidement. Merci.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Monsieur ROSSIGNOL-PUECH Clément.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Oui Monsieur le Président, mes chers collègues, nous pouvons nous féliciter du boom du vélo sur Bordeaux et sur l'agglomération avec une hausse de 10 % chaque année depuis 2016, malgré le fait que notre objectif de 15 % de part modale sur l'agglomération ne sera pas atteint en 2020, c'était notre objectif voté en 2009, je crois, de mémoire. Donc, nous augmentons, mais pas suffisamment.

À notre sens, les priorités restent la sécurité et la résorption des discontinuités cyclables. Donc ce plan vélo a permis entre 2016 et aujourd'hui d'augmenter le linéaire d'aménagement cyclable de 22 %. C'est beaucoup, félicitations, cependant, avec des disparités suivant le type d'aménagement : plus 73 % pour la réalisation de zone 30, plus 30 % pour la réalisation de couloirs bus ouverts aux vélos, aux cyclistes, et plus 97 % de voies vertes. Ce sont des aménagements qui sont rencontrés principalement dans la ville-centre.

On peut regretter cependant la faible augmentation des aménagements spécifiques aux vélos : 0,2 % pour les pistes cyclables, et -2,9 % pour les bandes cyclables. Donc, là, je pense qu'il y a un effort à faire, il y a un enjeu spécifique. Moi, je suis favorable aux aménagements de mixité, mais je pense que si on veut avoir un saut qualitatif et quantitatif en termes de cyclistes surtout à l'extérieur des boulevards, il faut repenser clairement les aménagements cyclables spécifiques aux vélos. C'est pourquoi nos investissements pour les infrastructures vélos, déjà importants, doivent se développer. Selon une étude de l'économiste des transports, Frédéric HERAN, que les spécialistes du vélo connaissent bien, développer une politique complète de transport en commun revient à 300 ou 400 euros par an et par habitant. Par comparaison, une politique cyclable volontariste « ne coûterait » que 25 à 30 euros par habitant. Avec ce Plan vélo, si mes calculs sont bons, nous sommes plutôt à 20, 22 euros par habitant. Donc, lors des arbitrages budgétaires futurs, je serai un de ceux aux côtés de Brigitte TERRAZA pour défendre une augmentation de l'enveloppe du Plan vélo.

Concernant les différents types d'aménagements, nous suivons les tendances. Pendant un temps, nous avons développé des pistes sur les trottoirs puis sur les couloirs bus, également les doubles sens cyclables et les zones de rencontre. C'est bien, mais dans ce que je disais, il faut avoir une approche plus individualisée pour chaque aménagement.

Et puis, il y a un enjeu important, cela a été dit, mais à moi de le répéter - la pédagogie parfois c'est répéter - ce sont les voies express REVe (Réseau Express Vélo), les 150 kilomètres, les autoroutes à vélo, les véloroutes enfin, il va falloir trouver un joli mot en fait. Cela a été pensé il y a presque 10 ans maintenant, et c'est vrai que nous tardons un petit peu à les mettre en place. Cela a été repris énergiquement par Brigitte TERRAZA, on aimerait bien pouvoir inaugurer rapidement la première autoroute à vélo. Donc, nous devons augmenter la part vélo en extérieur des boulevards, et en périphérie où elle reste plus faible. Et ce maillage de véloroutes, on a parlé de Copenhague, nous a donné raison. Il faut vraiment être très volontaristes sur ce point.

Enfin, dernier point, il a été adopté dans la loi LOM (Loi d'orientation des mobilités) un forfait mobilité durable proposant jusqu'à 400 euros par an pour les salariés se déplaçant à vélo, cumulables avec le remboursement de 50 % de transport en commun. Faisons en sorte que notre collectivité soit pilote et proactive. Mettons en place ce forfait sur Bordeaux Métropole dès l'automne.

Et puis également, cela a été dit, l'État va créer un fonds vélo de 350 millions d'euros pour résorber les discontinuités cyclables. Je sais que les services sont déjà sur le dossier, parfait.

Merci beaucoup.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. J'ai vu Emmanuel SALLABERRY avec sa calculette s'inquiéter en vous écoutant. Monsieur JAY.

M. François JAY : Monsieur le Président, chers collègues, je vais oser exprimer quelques réserves sur le vélo bien que je sois un grand cycliste.

Concernant la fermeture du Pont de pierre aux automobiles, on ne parle pas des dommages collatéraux. Je veux parler ici des temps de parcours allongés pour les automobilistes de 20 à 35 minutes. Cela veut dire une heure par jour. C'est considérable pour des milliers de personnes. Il aurait été très simple de réserver un trottoir aux piétons et l'autre aux vélos pour pouvoir maintenir la circulation automobile.

Deuxième remarque, le coût du Plan vélo. 70 millions d'euros, on ne peut pas s'empêcher de le comparer au coût de la mise à 2 x 3 voies de la rocade entre la sortie 10 et 4, le même montant, 70 millions d'euros.

Troisième remarque, l'objectif de 50 % de part modale pour les déplacements doux à l'horizon 2030. J'ai l'impression que ce n'est pas vraiment compatible avec le développement économique de la Métropole. Je pense même que c'est plutôt l'inverse.

Et quatrième remarque, vous nous expliquez qu'en termes de sécurité, le vélo reste un des modes de transport les plus sûrs, non, ce n'est pas vrai. Je vois une étude ici qui dit que le risque de mourir avec son vélo est 50 % supérieur à celui d'un piéton.

Je ne peux pas, en l'état, voter ces dépenses et surtout la guerre à la voiture qui est un outil de travail, de liberté et de mobilité pour des millions d'Aquitains. Alors, je m'abstiendrai.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Mes chers collègues, nous nous prononçons. Abstentions ? Monsieur JAY, j'ai bien retenu. Votes contre ? Il n'y en a pas. Votes pour ? L'ensemble du Conseil en dehors de Monsieur JAY.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur JAY

Nous avons de bonnes nouvelles, Monsieur le Secrétaire de séance. Je vous laisse les annoncer ?

M. Michel LABARDIN : Monsieur le Président, l'heure avançant, la motivation au regroupement s'accroît. Donc, la délibération n°16 est regroupée : Présentation du rapport annuel du délégataire « Transports » pour 2018.

M. LABARDIN P/ Monsieur DUPRAT

(n°16) Présentation du rapport annuel du délégataire ' Transports ' - Année 2018 - Information

M. le Président Patrick BOBET : C'était une information. Monsieur JAY avait demandé le dégroupement.

M. Michel LABARDIN : On peut avoir aussi des interventions écrites, le cas échéant.

Intervention écrite de M. JAY

Monsieur Le Président, chers collègues

Le rapport du délégataire nous livre des statistiques qui sont satisfaisantes, y compris pour ses résultats financiers.

Je profite de ce rapport pour poser quelques questions :

La presse a parlé de problèmes de structure dans les parcs relais. Qu'en est-il ? Quelle origine ? Qui en supportera les coûts ? Comment éviter demain, le drame des Salinières ? Qu'elles préconisations faites-vous pour améliorer la sécurité de ces ouvrages ?

La vitesse commerciale des bus est impactée par la prise de ticket auprès du conducteur. Avez-vous envisagé le paiement carte de crédit sans contact ?

L'âge moyen des véhicules est élevé. Cela prouve leur qualité, et aussi la qualité de l'entretien. Ou peut-être l'inverse, c'est à dire un parc vieillissant dont l'exploitation est peut-être délicate en terme de pannes ou de confort. Qu'en est-il ?

Je veux exprimer ici ma satisfaction que 72 % de l'ensemble du parc des Bus circule au GNV, qui est un carburant peu polluant. A l'avenir, les carburants thermiques vont encore faire de grands progrès en matière de réduction d'impact sur l'environnement. Les carburants du futur sont le méthane, l'hydrogène, du gas-oil fabriqué à partir de déchets végétaux, donc sans énergies fossiles. Les véhicules électriques ne sont donc qu'une des possibilités qui s'offrent à nous pour remplacer nos Bus.

Concernant les parcs relais, sont-ils tous accessibles aux usagers la nuit ? Je pense en particulier, à ceux situés dans des secteurs en fort déficit de stationnement. Proposer des abonnements nocturnes avec l'obligation de sortir son véhicule avant 07h00 du matin, permettrait à certains habitants d'avoir une solution de parking et ferait progresser la fréquentation de ces parcs relais.

Je rappelle que notre mouvement politique plaide pour une modération fiscale et tarifaire. C'est pourquoi, la hausse moyenne annuelle de 3%, conformément à la politique tarifaire inscrite dans le contrat de DSP, nous semble trop élevée, même si elle est contractuelle. Il est assez curieux de constater, que sur 165 millions de voyages comptables (page 3), il n'y a eu que 450 € de recettes liées aux incivilités sur le réseau (page 6). Est-ce due à un comportement exemplaire des usagers, ou un traitement laxiste des incivilités ?

Je note que la fréquentation des V3 est en baisse de 12%. Cette tendance va vraisemblablement progresser, du fait de l'arrivée de multiples modes de transports individuels. Sans doute faudra-t-il adapter l'offre à la demande, en réduisant progressivement le nombre de V3.

La concession en exclusivité à Kéolis est un mode de délégation. Pouvons-nous imaginer avoir plusieurs délégataires en concurrence dans l'offre de transport ? (Légalement, je crois que non)

Enfin, dernière question, je regrette d'être (lourd) insistant sur ce point, mais quelle réflexion avons-nous sur l'arrivées des nouvelles technologies dans les transports qui devraient normalement reléguer les véhicules sur rail au musée et améliorer le service aux clients tout en diminuant la pollution ? Il y a-t-il un groupe de réflexion ? Puis-je le rencontrer ?

Comme chaque été, des travaux lourds de maintenance vont supprimer 2 lignes de Tram sur 3 pendant des semaines. Cela montre à l'évidence que la question de l'avenir d'un tel mode de transport, très rigide en terme d'infrastructures, se pose. Il y a certainement moyen de

l'améliorer à moindre coût, en multipliant les aiguillages, de façon à diminuer l'impact des futurs incidents.

M. le Président Patrick BOBET : Il n'y a pas d'autres observations particulières ? Merci.

Communication effectuée

M. Michel LABARDIN : Ensuite les délibérations 26 et 27, il s'agit de l'instauration des périmètres de prise en considération sur les dessertes vers Talence et Gradignan.

Monsieur LABARDIN

(n°26) Communes de Gradignan - Pessac - Talence - Transports en commun - Amélioration de la desserte du campus et du centre-ville de Gradignan par l'extension du réseau de tramway - Instauration d'un périmètre de prise en considération - Approbation - Décision - Autorisation

Monsieur LABARDIN

(n°27) Transports en commun - Amélioration de la desserte du quartier Thouars à Talence et du quartier Malartic à Gradignan par la création d'un Transport en commun à haut niveau de service (TCHNS) - Instauration d'un périmètre de prise en considération - Approbation - Décision - Autorisation

M. le Président Patrick BOBET : J'ai une demande de parole de Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Oui, le groupe des Verts vote contre la délibération 26.

M. le Président Patrick BOBET : Et Monsieur JAY, contre aussi sur ces 2. Monsieur DUBOS a la parole.

M. Gérard DUBOS : Oui, je vous remercie, Monsieur le Président. Sur la délibération 26, en cohérence avec mon intervention au Conseil du 21 décembre 2018, au nom du groupe des élus d'opposition de Pessac, et en cohérence aussi avec notre contribution au registre de concertation ouvert sur ce dossier, nous réaffirmons, à l'occasion de cette délibération, notre opposition à la création d'une nouvelle branche de tramway vers Gradignan en dérivation de la ligne B au niveau du Campus.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Oui, les solutions de transport qui sont dans cette délibération ne nous conviennent pas. Nous ne partageons pas la branche 3 de la ligne B qui va, inévitablement, dégrader les services déjà peu performants de la ligne B. Une ligne à trois branches nous paraît très peu pertinente. Il faut, à notre sens, travailler d'autres solutions.

M. le Président Patrick BOBET : Donc c'est un vote contre, la 26 ?

M. Max GUICHARD : Contre.

M. le Président Patrick BOBET : Contre la 26, et la 27 ?

M. Max GUICHARD : Nous soutenons la 27 très fortement.

Affaire n°26 :

Majorité

Contre :

Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET,

Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE,

Monsieur DUBOS, Madame TOURNEPICHE

Monsieur JAY

Affaire n°27 :

Majorité

Contre : Monsieur JAY

M. le Président Patrick BOBET : D'accord. Ensuite.

M. Michel LABARDIN : Délibération n°45 : Renouvellement de l'agrément de Bordeaux Métropole pour accueillir les jeunes réalisant un service civique.

Monsieur EGRON

(n°45) Renouvellement de l'agrément de Bordeaux Métropole pour accueillir des jeunes réalisant un service civique - Décision - Autorisation

M. le Président Patrick BOBET : C'était une demande du groupe communiste. Vous vouliez vous abstenir sur cette délibération ? Vous êtes contre ? Abstention 45, très bien. Alors, on avance, ensuite.

Intervention écrite Groupe Communistes

Monsieur le Président,

Bien que nous ne soyons pas opposés à l'idée de volontariat, nous constatons que dans de nombreux cas, l'embauche de services civiques se rapproche fortement d'un salariat déguisé.

En effet, il arrive régulièrement que les jeunes volontaires soient amenés à travailler sur des missions bien différentes de celles qu'ils avaient à l'origine.

Qui plus est, l'indemnité d'un jeune en service civique est de 580.62 euros par mois (dont 107 pouvant être payés en nature), ce qui représente moins que le RSA socle. Peut-on vivre avec un tel revenu ? avec une augmentation des loyers sans précédent, de l'électricité et du prix de la vie en général sur la métropole, que leur reste-t-il à la fin du mois ?

De nombreuses associations travaillent aujourd'hui dans des conditions dégradées suite à la suppression des contrats aidés et à la diminution des aides de l'Etat et de la Métropole. Ces associations sont aujourd'hui contraintes à recourir à des services civiques pour assurer ses missions. Ces mêmes associations à qui nous diminuons les subventions, d'un montant certes faible en quantité, mais qui pèse lourd dans un contexte global de pénurie de financement public.

Ne faisons pas la même erreur à la Métropole. Faisons attention à ce que les services civiques, souvent très diplômés, n'assurent pas, à bas coût et hors statut, des missions de fonctionnaires territoriaux.

C'est pourquoi, le groupe communiste s'abstiendra sur cette délibération.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. Michel LABARDIN : Ensuite, la 58, la voie réservée aux transports en commun et au covoiturage et les voies cyclables sur la RD106.

Monsieur PUJOL

(n°58) Mérignac - Réalisation de voies réservées aux transports en commun et au covoiturage et d'une voie cyclable le long de la RD106 / avenue de l'Argonne - Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Bordeaux Métropole et le Département de la Gironde et mandat pour la conduite des procédures d'expropriation sur Mérignac - Décision - Autorisation

M. le Président Patrick BOBET : C'est Monsieur JAY qui avait demandé ce dégroupement.

M. François JAY : Je vais m'abstenir.

Intervention écrite

Monsieur Le Président, chers collègues,

Il s'agit d'une zone particulièrement encombrée. A la circulation difficile.

Des aménagements importants ont déjà été faits autour de Dassault et de Thalès. Ils comprennent beaucoup de ronds points, des voies réservées pour les bus et le covoiturage, des pistes cyclables et des voies piétonnes. C'est encombré pendant des heures le matin et le soir. J'en conclus que ces travaux ne répondent pas à la situation. C'est un échec. J'ai pu observer la quasi absence de vélos, malgré tous les aménagements coûteux, réalisés, le

faible nombre de bus et de voitures en covoiturage. Par contre il y a beaucoup de voitures qui sont bloquées, certaines plus d'une heure, chaque matin, dans cette zone.

Différentes organisations professionnelles dénoncent cette situation et les conséquences négatives sur l'économie locale :

- *Perte de temps et d'énergie*
- *Moindre attractivité des entreprises en matière de recrutement*
- *Fatigue des employés et accidentologie au travail...*

Un bilan devrait être fait sur ces travaux avant de penser l'aménagement qui prévu sur la RD 106.

Je doute qu'il y ait jamais beaucoup de cyclistes qui prennent le vélo pour venir à Bordeaux en partant de Saint Jean d'Illac. Il faut être réaliste et ne pas dépenser l'argent des contribuables pour des aménagements qui ne serviront que de façon marginale.

Oui à ce projet d'aménagement mais de grâce, gardons les pieds sur terre et pensons aux contribuables et aux automobilistes.

Voilà donc 6 M€ de dépenses prévues, alors que la rocade n'est toujours pas à 2 fois 3 voies. Il est vrai qu'on ne peut à la fois dépenser 15 M€ dans un plan vélo, qui concernera à terme, au mieux 15 à 17% des usagers, et investir dans des infrastructures qui concernent plus de 50% d'entre-eux.

Ne vaut-il pas mieux orienter ces études sur la réalisation du barreau routier Saint Jean d'Illac – La Brède, en privilégiant l'amélioration du réseau existant, pas sa mise à 2 X 2 voies avec séparateur central ?

Une partie du trafic qui utilise la D 106 aujourd'hui pour rejoindre la rocade, la partie sud de l'agglomération et l'autoroute vers Toulouse, serait alors reportée sur cette nouvelle voie. Cela aurait pour bénéfice, de réduire la fréquentation de la D 106 et de fluidifier le trafic. C'est la philosophie socialiste de votre projet qui me semble aller contre la liberté et la nature humaine : « inciter les changements de comportement en matière de déplacement »

Je m'abstiens sur cette délibération.

M. le Président Patrick BOBET : Abstention, d'accord.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur JAY

M. Michel LABARDIN : Ensuite la 63, opération campus Bordeaux, participation financière de Bordeaux Métropole à l'extension et habilitation de la bibliothèque universitaire, regroupée.

Monsieur ROBERT

(n°63) Opération campus Bordeaux - participation financière de Bordeaux Métropole à l'opération d'extension et de réhabilitation de la bibliothèque universitaire droit et lettres à Pessac - Décision - Autorisation

M. le Président Patrick BOBET : C'était une demande du groupe communiste. Monsieur PADIE.

M. Jacques PADIE : Oui, nous nous abstiendrons et nous ferons parvenir une intervention écrite sur cette délibération.

Intervention écrite

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Nous voulons réaffirmer avec cette délibération notre attachement profond à l'enseignement supérieur et plus largement à l'acquisition des savoir par le plus grand nombre.

Nous voulons le réaffirmer en insistant sur deux points.

Le premier est celui de permettre au plus grand nombre d'accéder à l'enseignement supérieur quelle que soit la forme choisie par les étudiants, cet accès est le signe d'une société qui s'enrichit, qui est capable de création, d'invention. Les différentes réformes mises en œuvre ces dernière années ont fortement abîmé cet enseignement supérieur, notre délibération en est un exemple. La mise en place de parcours supérieur a fini de dégrader cet accès en mettant en place une sélection déguisée, avec un système opaque et mal conçu, créant de l'angoisse dans de nombreuses familles.

Le triste épisode du bac montre combien notre ministre de l'éducation nationale s'assoit sur les principes qui ont fondé notre système scolaire depuis le plan Langevin-Wallon, réussissant même le tour de force d'avoir les félicitations de Marine Le Pen.

Le deuxième élément, c'est le financement d'une bibliothèque. Quel lieu est plus symbolique du savoir qu'une bibliothèque, et ce depuis l'antiquité. Elles sont le lieu de la transmission et de la sédimentation des savoirs, outil indispensable à la construction d'une civilisation, d'une humanité qui avance. Elles sont un rempart et une cible de tous les obscurantismes, un symbole de la construction de la raison contre les préjugés.... Comme il nous arrive d'en entendre parfois ici.

Malgré cela monsieur le président nous nous abstiendrons sur cette délibération. Parce que définitivement, cette compétence, pour tout ce que j'ai développé avant, et parce que nous défendons l'école de l'égalité, doit être exclusivement de l'Etat. Nous ne pouvons d'un côté pleurer les baisses de dotations comme nous l'avons fait le mois dernier tout en finançant sans hésitation un équipement qui ne relève pas de notre compétence.

Faire de la politique c'est aussi parfois sortir du discours et produire des actes. Pour notre part nous sommes fatigués de financer des équipements en se substituant à l'état.

Des marges de manœuvre existent pour construire un autre budget, ne serait-ce qu'avec l'évasion fiscale, estimée entre 60 et 100 milliards d'euros.

Pour toutes les raisons que je viens de développer nous abstiendrons sur cette délibération.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. le Président Patrick BOBET : Monsieur le Secrétaire.

M. Michel LABARDIN : Délibération 66, Bordeaux ZAC secteur Saget/Descas.

Monsieur DUCHENE

(n°66) Bordeaux - ZAC - Secteur Saget/Descas - Principe de déclassement - Approbation - Autorisation

M. le Président Patrick BOBET : Le groupe communiste avait demandé le dégroupement. Vous pouvez dire deux mots, Max GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Nous sommes contre avec intervention écrite sur la concertation, mais je voudrais dire deux mots concernant le projet BAHIA. Cette semaine l'enquêtrice publique a émis un avis défavorable sur le projet BAHIA. Par bien des aspects, celle-ci a repris des arguments que nous avons développés ici ou que les collectifs de citoyens avaient développés dans leur action de défense de l'hôpital Robert Picqué.

Permettez-nous d'être étonnés des réactions qu'a pu provoquer cet avis. En effet, malgré un avis négatif, nous avons vu un Vice-président affirmer que le projet aurait bien lieu. Cela devient décidément une pratique plutôt désagréable. La concertation n'a de sens pour certains élus que si elle appuie les projets, sinon on la met à la poubelle. C'est une conception somme toute bizarre de la démocratie, mais qui est malheureusement dans l'air du temps jupitérien. Pourtant le bon sens, souvent essentiel, nous pousse à ne pas bien comprendre pourquoi concentrer un établissement de santé sur les 7 hectares de la clinique de Bagatelle en sacrifiant les 27 hectares du site de l'ancien hôpital d'instruction des Armées Robert Picqué.

Cet hôpital public est d'ailleurs salué par tous pour la qualité de son personnel et la qualité accessible de ses soins. Par les temps incertains qui courent, nous pouvons craindre le développement d'une structure privée de santé avec un financement public partiel qui pourrait s'éloigner du secteur 1, c'est-à-dire permettant le dépassement d'honoraires.

Nous le réaffirmons ici, ce dont a besoin la population de la Métropole, c'est de services publics efficaces dont un hôpital public accessible à tous. La lutte des personnels de santé est là pour nous le rappeler, notre santé n'a pas de prix et ne peut se satisfaire de petits arrangements entre amis.

M. le Président Patrick BOBET : Pour ce qui est du secteur 1, je crois que c'est une décision fondamentale de Bagatelle, comme de l'hôpital des Armées bien évidemment. Mais je pense que c'est dans les textes écrits depuis des décennies et nous n'avons pas l'intention de revenir là-dessus. Donc, je crois pouvoir vous rassurer.

Quant à l'enthousiasme d'un Vice-président qui dit que le projet se fera, je crois qu'il voulait dire : « Je ferai tout pour qu'il se fasse. » Il faudrait peut-être un peu traduire parfois... dans l'enthousiasme d'une prise de parole, il faut un peu de souplesse.

M. Max GUICHARD : Cela fait trois fois que j'interpelle là-dessus, que nous interpellons pardon, pourquoi ne pas tenir compte de l'enquête publique ? Pourquoi ? Parce qu'elle ne répond pas aux critères souhaités ? Pourquoi ?

M. le Président Patrick BOBET : Non, je pense que c'est un excès de langage de la part du Vice-président en question. Je pense qu'il faut le traduire : « Je ferai tout pour... », et non pas : « Cela aura lieu. » Moi, je traduis cela comme cela. Merci pour votre intervention.

Intervention écrite Groupe Communistes

Cette délibération sur la rue Saget nous pose, et je crois que nous ne sommes pas les seuls, plusieurs questions.

Tout d'abord sur la forme. La délibération qui nous a été transmise fait à peine plus d'une page recto verso (alors que le projet est bien + conséquent). Nous étions étonnés de voir que son contenu était si réduit, alors que le projet de la rue Saget est bien plus conséquent. Nous avons donc dû chercher nous-même l'information sur la concertation.

La concertation sur ce projet a été menée du 8 janvier au 23 janvier 2019, soit 15 jours. L'avis des garants à ce sujet est tout sauf positif. Je cite « une concertation pas assez anticipée en amont », un « calendrier contraint », un manque d'information sur la réunion publique dont ils estiment qu'elle est « à revisiter », une « concertation peu mobilisatrice », avec une mobilisation « faible, voire très faible ».

En somme, une concertation faite à la hache, sans en informer les élus de la métropole, et qu'Euratlantique veut faire passer rapidement afin de commencer les travaux.

Quant au contenu du projet.

Ce projet Saget est d'abord et avant tout un projet commercial porté par Apsys, spécialiste de l'immobilier commercial, avec près de 50 000m² de surface commerciale sur 72 000m², et seulement 10 800m² de logement. Cette course à la surface commerciale nous paraît inquiétante.

Mais au-delà de toutes ces réflexions, il en est une qui nous paraît essentielle et qui est selon nous absente de ce projet : dites-moi, monsieur le président, en quoi ce projet répond concrètement aux besoins des habitants ? Quand la situation du logement est critique, quand la mobilité fait défaut... nous avons là un projet purement commercial et touristique.

Cette nouvelle concentration de surface commerciale va amener de nouveaux flux et complexifier un peu plus le transport déjà plus que saturé autour de la gare. Volet transport qui n'est nullement abordé ici.

Aujourd'hui, ce projet est porté par Euratlantique sans que l'assemblée métropolitaine (en dehors des maires concernés présents au CA) n'y soit associée, au-delà du déclassement de 2 rues, objet principal de cette délibération. Un tel projet d'aménagement urbain ne peut se réfléchir et se faire sans un débat au sein de notre assemblée et encore moins dans le dos de la population. (parler aménagement gare/concertation)

Enfin, nous souhaitons préciser, au cas où on nous réponde que nous ne sommes pas dans ce projet, que le décideur est euratlantique... rappelons donc ceci : Le CA, ce sont des élus, le président, c'est un élu... Ce projet est d'abord et avant tout un projet bordelais avec des conséquences pour l'ensemble de la métropole.

Cette situation nous amène à considérer l'utilité de mettre en place un Copil élargi aux élus de la métropole.

C'est pour toutes ces raisons que nous voterons contre cette délibération.

M. le Président Patrick BOBET : Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Oui, nous voterons contre la délibération 66, et nous laisserons notre intervention dans le procès-verbal.

Intervention écrite

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Cette délibération, à priori anodine, c'est peu l'arbre qui cache la forêt. En effet, il ne s'agit pas seulement du déclassement de tout un quartier, ce qui est en soi, déjà un élément important, mais d'autoriser le dépôt du ou des permis de construire pour la réalisation de l'opération sur l'emprise publique dans l'attente de son déclassement !

Mais de quelle opération parle-t-on ? En effet, on ne peut que regretter, que dis-je, s'insurger de ne voir aucun élément concernant le futur projet, ni dans la délibération, ni dans l'annexe. Pourtant ce projet est urbanistiquement marquant : il s'agit d'une véritable trouée dans un quartier central : ce sont 1905 m2 qui sont déclassés et ne seront pas conservés dans le projet.

Il nous a fallu aller sur le site internet d'Apsys pour découvrir ce projet de « cours commerçant ». Un projet dont l'essence est avant tout commerciale avec la promesse de pouvoir « shopper », voici encore un anglicisme que je ne connaissais pas, dans un nouveau quartier de plus de 88 000 m2. Un temple de la consommation de plus pour des Bordelais en quête de nature, de simplicité, et de douceur de vivre.

A l'en croire ce projet, la balade est uniquement conçue comme une façon de consommer, symbole de l'idéologie productiviste et consommatrice que vous défendez. Le gigantisme et la mégalomanie sont loin d'avoir disparu avec la promesse d'un bâtiment paysage de 15 000 m2 et culminant à 30m de hauteur pour avoir des « points de vue d'exception sur la ville et la Garonne ».

On y trouve très peu d'indication concernant d'autres fonctions éventuelles que le commerce à volonté hormis des « moments de partage » illustrés par une présence à la terrasse d'un bar.

On y trouve également aucune indication concernant le plan de mobilités de ce quartier ou l'accès au pont Saint Jean, ce qui n'est pas rien en termes de déplacements dans une agglomération.

C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération, qui vient encore augmenter les surfaces commerciales dans le cadre d'un grand complexe souvent au détriment du petit commerce. Nous voterons contre cette folie des grandeurs qui va à l'encontre des plaisirs simples recherchés par beaucoup. Ce projet mériterait à minima une présentation détaillée aux élus métropolitains et mérite maintenant la tenue d'un véritable débat au sujet de ses finalités !

Je vous remercie,

M. le Président Patrick BOBET : C'est bien. Donc, en dehors des prises de parole sur la 66, les autres votent pour ? On est bien d'accord ? Parfait.

Majorité

Contre : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET

Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Monsieur le Secrétaire, je vous redonne la parole.

M. Michel LABARDIN : Et, enfin, regroupée la 78 les perturbateurs endocriniens, présentée par Madame WALRYCK.

Madame WALRYCK

(n°78) Adhésion à la charte Villes et Territoires "sans perturbateurs endocriniens" - Autorisation - Décision

M. le Président Patrick BOBET : C'est Monsieur JAY qui avait demandé de la dégrouper.

M. François JAY : Je voterai pour. J'avais demandé le dégrouperement simplement pour saluer le travail des députés européens du Rassemblement national sur cette question en opposition avec la Commission européenne. Un travail très difficile auquel a participé Jacques COLOMBIER qui était mon prédécesseur.

Intervention écrite de M. JAY

Monsieur Le Président, chers collègues,

Cette délibération sur les perturbateurs endocriniens m'offre l'occasion de vous démontrer que le bilan des Députés européens du Rassemblement National, comme Jacques Colombier dont la mandature vient de s'achever, est très positif.

Joëlle Mélin, est une de nos Députée européenne depuis 2014 et réélue en 2019. Médecin de formation, elle s'intéresse aux questions de santé publique et particulièrement aux perturbateurs endocriniens. Elle est intervenue plusieurs fois avec ses collègues eurodéputés RN sur ce point.

La Commission européenne n'a pas respecté les délais du règlement européen de 2012 sur les biocides. Elle devait publier les éléments indispensables pour établir une réglementation dans le cadre de l'élaboration des critères de définitions des perturbateurs endocriniens. Attaquée en justice par la Suède, la Commission européenne a été condamnée pour son inaction.

Le jugement rendu le 16 décembre 2015 par le Tribunal de l'Union européenne est sans appel. Il démontre que le retard de la Commission dans la publication de ces critères de réglementation est imputable à la réalisation d'une étude d'impact, pourtant non obligatoire, comme l'ont souligné les juges.

Des documents internes à la Commission, ayant été rendus publics, tendent à démontrer que cette fameuse étude d'impact, responsable du retard, n'était autre qu'une demande directe de l'industrie chimique au secrétariat général de la Commission.

En décembre 2015, nos députés ont demandé une audition urgente de la Commission pour savoir quelles suites elle comptait donner à cette décision de justice.

En novembre 2016, Joëlle Mélin a demandé à la Commission de ne pas limiter l'interdiction des perturbateurs endocriniens à ceux dont les effets néfastes sur la santé et l'environnement sont «avérés», mais d'étendre son interdiction aux substances cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction, conformément à la réglementation sur les pesticides et les biocides (règlements (UE) n° 528/2012 et n° 1107/2009).

La Commission européenne a refusé.

En octobre 2017, le Parlement européen, et plus particulièrement notre groupe ENL, rejetions la définition proposée par la Commission concernant les perturbateurs endocriniens, jugeant cette définition trop laxiste, et surtout sujette à polémique depuis que l'Allemagne y avait fait inscrire une dérogation pour les molécules spécialement conçues pour perturber le fonctionnement du système endocrinien ; ce qui aurait encouragé de fait la fabrication de pesticides ayant comme mode d'action la perturbation endocrinienne.

En septembre 2018, Joëlle Mélin a demandé au nom du Groupe ENL que la Commission revoie en urgence sa copie face à un tel enjeu de santé publique et cesse de subir la pression toujours croissante des lobbyistes de l'industrie chimique, faisant enfin de l'alimentation une réelle priorité au même titre qu'un plan de substitution rapide des pesticides perturbateurs endocriniens.

Cette demande de notre élue européenne est d'autant plus urgente que « Plus de 6 résidus de pesticides sur 10 quantifiés dans l'alimentation européenne sont des perturbateurs endocriniens suspectés », rapporte l'ONG Générations Futures, suite à son enquête ciblée publiée le 4 septembre 2018.

Le mythe de « l'Europe qui protège » prend un coup dans l'aile.

Nos élus ont joué leur rôle d'alerte et de protection des populations.

Nous espérons que cette information « à la source », à défaut de vous protéger des perturbateurs endocriniens, vous protégera de l'endoctrinement macroniste.

Conformément au travail de nos eurodéputés, je vote pour cette délibération.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Vous avez raison de voter pour parce que c'est important de se battre contre cela. Madame CASSOU-SCHOTTE, vous avez redemandé la parole.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Oui, pour ce qui concerne cette délibération, nous sommes bien évidemment favorables à l'adhésion, et nous laisserons notre intervention aussi pour le procès-verbal.

Intervention écrite

Monsieur le Président, mes chers collègues,

La signature de la charte Villes et Territoires « sans perturbateurs endocriniens » s'inscrit dans une prise de conscience de cette problématique sanitaire longtemps ignorée par les pouvoirs publics.

Agir sur les perturbateurs endocriniens est une urgence absolue pour protéger la santé et la biodiversité. Ces substances chimiques qui perturbent notre système hormonal sont aujourd'hui partout dans notre quotidien.

Comme pour l'amiante avant son interdiction, la problématique des perturbateurs endocriniens est connue depuis plus de trente ans et les écologistes demandent depuis de nombreuses années que le principe de précaution s'impose aux pouvoirs publics en matière de santé environnementale.

Nous profitons de ce rapport pour souligner l'importance des lanceurs d'alerte dans l'ensemble de ces dossiers et nous devons être vigilants quant à la protection de ces femmes et de ces hommes, de ces militant.es face à des lobbies souvent très et trop puissants.

Cette adhésion est donc un premier pas encourageant mais nous resterons vigilants à ce que celle-ci se traduise dans des actes concrets, pas seulement sur le long terme, mais bien sur le court terme également.

Cet engagement doit ainsi se traduire dans nos marchés publics avec des clauses particulières permettant d'exclure dans les prochains cahiers de charges les produits contenant des perturbateurs endocriniens.

Il importe également de réviser régulièrement nos contrats à l'aune des nouvelles connaissances scientifiques sur le sujet.

De manière plus globale, il est impératif de faire un état des lieux sur les produits utilisés dans les infrastructures et équipements publics, en particulier ceux accueillant des publics fragiles afin de mettre en place des plans d'actions ciblés pour réduire massivement l'exposition aux perturbateurs endocriniens.

M. le Président Patrick BOBET : Très bien, vous votez pour ? Parfait.

Unanimité

M. Michel LABARDIN : Nous poursuivons l'ordre du jour avec l'affaire n°17, délégation de Monsieur DUPRAT que je vais présenter. Délibération importante sur l'aménagement de la route de Toulouse en faveur des modes actifs et des transports en commun.

M. LABARDIN P/ Monsieur DUPRAT

(n°17) Aménagement de la route de Toulouse en faveur des modes actifs et des transports en commun entre les Boulevards et la rue Alexis Labro et création d'une voie nouvelle dans le quartier des Deux Esteys à Bègles - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation

M. le Président Patrick BOBET : Fabien ROBERT.

M. Fabien ROBERT : Oui quelques mots très brefs. Pour dire les choses clairement, ce dossier a trainé, il faut le reconnaître, à la faveur de désaccords entre les communes, à la faveur de projets qui ont été prioritaires, à la faveur de la nécessité d'avoir un SDODM (Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains) global. J'ai souvenir d'avoir mené une bonne dizaine de réunions de concertation pour rénover la section bordelaise jusqu'à ce que l'on m'explique que ce n'était plus à l'ordre du jour. Donc, il y a une attente très forte de la population et des associations.

Moi, je veux reconnaître là et rendre hommage aussi au travail de VéloCité ou de Cauderès qui, depuis longtemps, nous alertent et elles ont raison. Il va y avoir aujourd'hui une concertation légale. Elle est toujours complexe. Il y aura plusieurs hypothèses proposées. Il va falloir être très pédagogue. Si possible, ne pas repartir à zéro sur ce dossier que l'on connaît quand même bien et essayer d'avoir un calendrier de travaux relativement resserré.

En tout cas, je forme le vœu que nous puissions avancer sur les sections qui auront fait l'objet d'une concertation et d'une certaine unanimité pour aller vite. Il y a, en tout cas, sur la section bordelaise des enjeux importants : qualité et soutien aux commerces, végétalisation et stationnement parce qu'il y a aussi des commerces sur cet axe, et il ne s'agit pas naturellement à la faveur de déplacements plus doux et de végétalisation de ne pas penser à l'économie locale.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Je vous livre une information, nous sommes au quorum plus un. Si on en perd un, on n'a plus le quorum, tout simplement. Monsieur JAY.

M. François JAY : Oui, très vite. C'est une des rares pénétrantes. Elle est extrêmement embouteillée. Je l'ai beaucoup utilisée en vélo des centaines de fois. Elle est effectivement très dangereuse en vélo, mais je vous mets en garde de ne pas limiter la pénétration et la sortie de Bordeaux qui se fait actuellement par la Route de Toulouse qui est un axe très important.

M. le Président Patrick BOBET : Justement, c'est une bretelle qui est proposée. Monsieur PUJOL.

M. Patrick PUJOL : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, juste un mot pour me réjouir tout d'abord du lancement de cette concertation s'agissant à l'évidence d'un des dossiers majeurs de notre agglomération en matière de déplacement. Dossier majeur parce que la Route de Toulouse est l'un des principaux axes de circulation de la Métropole, et est, par moments, thrombosée et asphyxiée. Il n'est plus possible de continuer à laisser des milliers d'usagers dans une situation pareille. Avec cette concertation nous faisons preuve d'un peu de volontarisme.

S'agissant de Villenave-d'Ornon, il y a une unanimité à reconnaître que la fin des travaux du tramway et sa mise en service ont considérablement modifié la qualité de la circulation au carrefour du Pont-de-la-Maye. Une nette amélioration est constatée.

C'est plus au Nord de ce carrefour que les choses se gâtent, et il va donc falloir, tous autant que nous sommes, assumer des décisions pour améliorer sérieusement certaines situations. On entend tous que nos populations veulent de larges trottoirs, des pistes cyclables, des routes bordées d'arbres, des voies pour les voitures et pour des bus en site propre, mais également des commerces de proximité devant lesquels il faut du stationnement.

Il va donc falloir tôt ou tard expliquer que tout n'est pas possible lorsque l'espace entre deux fronts bâtis ne fait pas plus de 13 ou 14 mètres. Cela obligera chacun à assumer des choix qui ne sont éventuellement pas dans l'air du temps. Il faudra expliquer quel mode de transport on privilégie dans ces espaces contraints qui, nous l'avons bien compris, ne pourront pas tout supporter. Doit-on par exemple privilégier les pistes cyclables au détriment des couloirs de bus ou vice versa ? Ce n'est qu'un exemple. Juste pour dire que dans un dossier comme celui-ci, le plus facile sera sans doute de faire croire que tout est possible.

Ceci étant dit, et pour entrer un instant dans le cœur du dossier, effectivement Villenave-d'Ornon est à l'origine d'une demande portant sur la création d'un barreau de 200 mètres de long sur la commune de Bègles. Il permettrait d'éviter que les véhicules des 1 500 logements de cette zone dite de Terre-sud ne se déversent sur la Route de Toulouse ou sur les voies des lotissements Villenavais du Sud de l'agglomération qui ne sont pas faites pour recevoir cet afflux de véhicules provenant qui plus est d'une opération urbaine voisine qui n'a pas d'autre issue.

Je sais déjà que sur ce dossier on va m'opposer la présence d'une zone humide qui interdirait la réalisation de ce barreau. Tous ceux qui connaissent ce dossier savent que l'espace de zone humide qui serait touché est très, très faible. De plus, je veux bien recenser les zones humides touchées par des opérations sur le territoire métropolitain et regarder ceux qui ont compensé leurs impacts.

Je rappellerai seulement que Villenave-d'Ornon est un large territoire de compensation pour des opérations qui ne sont pas forcément villenavaïses. Je veux bien entendre l'argument de la zone humide, mais j'entends aussi la voix de milliers d'usagers qui sont pris dans les bouchons et dans la pollution, car la quasi-totalité d'un quartier, et non des moindres, se déverse sur une des routes les plus saturées de l'agglomération, la Route de Toulouse.

Par ailleurs, je ne comprends pas comment on peut envisager un certain nombre d'aménagements de la Route de Toulouse pour fluidifier le trafic sans faire de cette voie essentielle une priorité absolue.

Enfin, je pense fortement que chacun doit faire face à ses responsabilités, et donc, quand on est à l'origine d'un projet aussi dense en logements, on doit assumer la prise en considération des conséquences qu'il entraîne. En tout cas, c'est ma façon de fonctionner, et je ne règle pas mes problèmes chez les autres.

Ce n'est pas Clochemerle, comme vous pourriez peut-être le penser, mes chers collègues, il s'agit juste de savoir comment nous fonctionnons les uns avec les autres parce que pour moi, la solidarité n'est pas qu'un mot, elle s'exprime par des actes.

Je souligne que le 29 mai 2009, c'est-à-dire il y a 10 ans, le Conseil municipal de Villenave-d'Ornon a été appelé à se prononcer sur ce qui était encore le projet d'aménagement de cette zone dont il était précisé qu'elle était remblayée sur 50 % de sa superficie, mais ce n'était sûrement pas une zone humide. Seul l'endroit du barreau demandé serait par pure

coïncidence situé en zone humide. Et le Conseil municipal avait alerté également sur l'impact de la circulation générée par le projet et sa conséquence sur la fluidité de la Route de Toulouse.

Toutes les observations émises et les questions posées dans cette délibération, elles sont bien plus nombreuses, sont restées lettre morte. Nous voilà 10 ans plus tard confrontés aux problèmes créés. Sachez que la Ville de Villenave-d'Ornon considère la création de ce barreau comme indispensable pour régler les difficultés qu'elle avait prédites à cet endroit. Je pense avoir été suffisamment concis, j'aurais pu développer bien plus, et je vous remercie de m'avoir écouté.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. On va éviter de cristalliser sur ce barreau quand même, bien que ce soit un problème majeur, mais essayons d'être responsables, réalistes et pragmatiques. Monsieur le Maire de la ville voisine, **Clément ROSSIGNOL-PUECH**.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, on va dire « enfin », enfin une délibération qui met à la concertation un aménagement de la Route de Toulouse pour principalement les transports en commun, le vélo. À l'époque, j'avais milité pour que la Route de Toulouse soit inscrite en priorité une dans le SDODM. Cela n'avait pas été le cas. Le Conseil en avait décidé autrement. Mais là, je ne peux que me féliciter, nous nous félicitons fortement pour cette pénétrante qui voit jusqu'à peut-être 15 000 véhicules jours dans chaque sens. C'est la dynamique qui fait qu'il faut enfin avoir un vrai aménagement pour les bus principalement, pour les vélos tout en tenant compte des nombreux commerces de proximité qui logent dans cette Route de Toulouse, et également BAHIA.

Par ailleurs, il serait intéressant que l'on ait une charte d'urbanisme sur cette Route de Toulouse puisque cela manque un peu de cohérence, et donc il faudrait aller jusqu'au bout de la démarche et essayer d'avoir un traitement cohérent sur toute la Route de Toulouse.

Dire un mot quand même sur ce barreau routier qui a été demandé par le Maire de la commune du Sud de la Ville de Bègles, à savoir Patrick PUJOL, le Maire de Villenave-d'Ornon. La méthode est un peu étonnante, c'est-à-dire une ville qui demande un barreau routier sur la ville d'à côté, un barreau routier exogène, mais je passe sur la méthode. Donc, j'ai accepté que ce barreau figure dans la délibération pour débloquer le dossier de l'aménagement de la Route de Toulouse parce que je considère que c'est une priorité.

Par contre, je suis extrêmement défavorable, nous sommes extrêmement défavorables à la création de ce barreau routier. Parce que ce barreau routier va couper en deux le delta vert qui est une zone humide de 220 hectares. Au XXI^e siècle, étant donné que nous sommes tous conscients des enjeux du bouleversement climatique et de la chute de la biodiversité il faut arrêter de construire des réseaux routiers dans le delta vert. Je ne vais pas développer. Je vous dirai simplement que 80 % des insectes ont disparu en Europe. S'il n'y a plus d'insectes, il n'y a plus de pollinisation, et s'il n'y a plus de pollinisation, il n'y a plus d'agriculture, ou en tout cas moins d'agriculture. Et s'il y a moins d'agriculture, on va avoir des problèmes de souveraineté alimentaire.

Également, il y a un autre enjeu qui est fort, c'est la sécurité aux abords du Lycée Vaclav Havel. C'est un lycée qui est fréquenté pour moitié par des lycéens bégais, pour moitié par des lycéens villenavais, et il a été pensé avec un parvis ouvert sur la seule rue qui passe devant, c'est-à-dire l'avenue Danielle Mitterrand, puisqu'il y a une rue qui permet d'accéder à ce lycée. Donc ce barreau routier ferait passer un grand nombre de véhicules, plusieurs milliers de véhicules par jour en continu, principalement aux heures d'embauche et de débauche du lycée. Cela deviendrait un *shunt* de la Route de Toulouse devant le lycée, et

cela c'est inacceptable. Il y a une motion à l'unanimité du conseil du lycée par des parents d'élèves béglais, mais aussi des parents d'élèves villenavais qui va être transmise au rectorat et la Région Aquitaine aura, je pense, le même avis, puisqu'il y aura un vrai problème de sécurité. Ni la voirie ni le parvis du lycée ne sont dimensionnés pour accueillir des milliers de véhicules par jour.

Enfin, le quartier Terre-sud est lié à une ZAC (Zone d'aménagement concerté) intercommunale qui est pilotée par la FAB entre la Ville de Villenave-d'Ornon et la Ville de Bègles. Et dans cette ZAC intercommunale de qualité qui est en train d'être développée, nulle part n'a été fait mention de ce barreau routier nécessaire alors que des logements arrivent à la fois sur Villenave-d'Ornon et sur Bègles, en complément des logements existants, du tramway et des pistes cyclables le long du tramway de grande qualité d'ailleurs. Je ne pense pas qu'il faille dire que ce barreau routier est nécessaire. Tout d'un coup, il devient nécessaire, mais ce n'est pas le cas. Il faut penser intercommunalité et déplacements sur les deux communes avec un grand nombre de rues qui rentrent et qui sortent dont la Route de Toulouse et un certain nombre de rues vers Villenave-d'Ornon. Il faut penser global et il ne faut pas dire que les automobilistes se déversent sur la Route de Toulouse ou sur les rues avoisinantes. Je trouve que ce terme est peu approprié et peu respectueux, peut-être que l'on pourrait utiliser des termes un petit peu plus respectueux des populations quelles qu'elles soient. Je vous remercie.

M. le Président Patrick BOBET : Je trouve cela extraordinaire qu'avec les mêmes arguments, on arrive à des conclusions tout à fait opposées. Patrick PUJOL, et puis on arrête là.

M. Patrick PUJOL : Je vais arrêter après, mais c'est juste une précision parce que le barreau dont il est question ne passe pas devant le parvis du lycée, ce qui est faux. Je sais où il passe puisque c'est moi qui l'ai demandé, donc, il ne passe pas devant le parvis du lycée. Il est tout à fait à la position Est de ce lycée.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Il est en lien.

M. Patrick PUJOL : Ah, il est en lien... Non, non, les gens qui habitent cette zone-là ne peuvent sortir que par le parvis du lycée aujourd'hui, ils auraient l'occasion de passer par ailleurs.

A un moment donné il faut arrêter de raconter des choses qui sont fausses. De plus l'effort que je demande, la création d'un barreau, est déplorable *a priori* ou désolant mais cela n'empêche pas le Maire de Bègles de me demander de mettre des rues en sens unique sur la commune de Villenave-d'Ornon, sans problème, de demander que les travaux de la rue Édouard Bourleaux puissent être retardés parce qu'il a un projet.

M. le Président Patrick BOBET : Vous vous aimez tellement, cela ne m'étonne pas.

M. Patrick PUJOL : Je veux bien entendre certaines choses, mais on ne peut pas avoir ce type d'argument lorsque l'on veut monter des projets.

M. le Président Patrick BOBET : Messieurs les Maires, nous allons conclure. Tout d'abord, moi, je vais vous remercier tous les deux parce que vous avez accepté de venir me rencontrer pour que l'on se mette d'accord au moins sur la concertation. Au moins, cela, c'est déjà une base de discussion. Faisons confiance à la concertation, et nous verrons bien.

Je ne vais pas intervenir au débat parce que l'on va m'accuser de prendre position. Je ne le ferai pas, mais tout de même, il y en a des zones humides. Je suis sûr que certaines en France ont été coupées par des voies ferrées de train bien évidemment. On n'a pas hurlé, on a essayé de trouver des compensations. Dire que cela coupe en deux un espace, oui, mais c'est 5 % d'un côté, 95 % de l'autre. Cela coupe en deux, on est bien d'accord, mais les mots ont un sens. Et je vous invite mes chers collègues à faire comme je fais toujours quand des Maires viennent me voir avec des dossiers que je ne connais pas bien sur leur territoire. Je prends Google Map et je vais chercher exactement les rues. Je vous invite à y aller. Vous verrez de quoi il s'agit, de façon très concrète, et vous vous ferez votre opinion. Et si vous voulez participer à la concertation, vous avez le droit d'y aller, vous aussi. Que ce ne soit pas que l'histoire ou l'objet, si j'ose dire, de Patrick PUJOL et de Clément ROSSIGNOL-PUECH.

Nous nous prononçons, mes chers collègues, sur cette délibération. Abstentions ? Ce n'est pas le cas. Votes contre ? Non plus. Voilà unanimité.

Unanimité

Il nous reste trois dossiers, dont deux qui concernent le RER, je pense.

M. Michel LABARDIN : Monsieur le Président, après l'exercice de regroupement, l'exercice de compression. Puisque nous avons encore le quorum, je propose que les dossiers ne soient pas présentés puisque chacun les a lus, et que l'on aille directement au débat.

Délibération 21 sur le RER métropolitain, convention relative au financement des études préliminaires de création de la halte ferroviaire de Talence Médoquine et Convention relative au financement des études préliminaires d'automatisation de la Gare d'Arcachon. Délibération très importante évidemment dont vous avez pris connaissance. On va au débat.

M. LABARDIN P/ Monsieur DUPRAT

(n°21) RER métropolitain - Convention relative au financement des études préliminaires de création de la halte ferroviaire de Talence Médoquine, Convention relative au financement de l'étude préliminaire "création d'un Poste d'aiguillage Informatique (PAI) en gare d'Arcachon et au financement de "l'étude d'exploitation en vue d'améliorer la robustesse sur la ligne du Médoc" - Approbation - Autorisation

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Madame BEAULIEU.

Mme Léna BEAULIEU : Monsieur le Président, chers collègues, si nous nous félicitons de l'engouement de l'ensemble des élus et aujourd'hui de la population pour le projet de RER (Réseau express régional) métropolitain, nous souhaiterions porter quelques réflexions sur les études qu'il nous est proposé de financer ici.

Tout d'abord, il est à noter le désengagement assumé de l'État à travers la SNCF dans ce financement uniquement porté par la Région et la Métropole sur des infrastructures indispensables pour désaturer la Métropole.

Enfin, nous nous interrogeons sur la pertinence de telles études coûteuses, notamment celle concernant l'automatisation de la gare d'Arcachon. Depuis le début du projet de réouverture de la halte de la Médoquine, faire arrêter le train sur la ligne d'Arcachon pose problème.

En rapport à l'importance de l'investissement que notre établissement doit assumer pour ajouter un arrêt pour lequel nous devons construire un quai et modifier la signalisation, nous nous interrogeons sur la pertinence d'un arrêt supplémentaire sur cette ligne, sachant que la gare de Pessac est à 800 mètres.

Face au refus de l'État et de la SNCF d'investir sur les lignes UIC 7 à 9 et à l'équipement des gares, nous voilà aujourd'hui contraints de financer l'automatisation de la gare d'Arcachon et la robustesse de la ligne du Verdon. Est-ce bien là notre rôle ?

Il est temps, aujourd'hui, d'avoir une réelle réflexion sur les financements d'un côté et sur ce que nous voulons faire en termes d'offres ferroviaires sur les territoires métropolitains en connexion avec les territoires périphériques, comme améliorer l'offre actuelle, mais aussi imaginer, inventer et réhabiliter le patrimoine ferré qui est laissé à l'abandon tant pour le trafic voyageurs que le trafic fret. Merci.

M. le Président Patrick BOBET : Oui, c'est un peu paradoxal malgré tout, parce que vous vous interrogez pour cette somme qui, à l'échelle de la Métropole, reste assez modeste, et en même temps vous dites : « Il faut aider les territoires ». C'est ce que nous faisons à travers cette étude, donc, j'ai un peu de mal à comprendre votre raisonnement. Pierre HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Monsieur le Président, mes chers collègues, deux réflexions.

Tout d'abord, nous allons voter cette délibération. La première, nous sommes persuadés que la réussite du RER métropolitain en termes de fréquentation est conditionnée par le nombre de dessertes qu'il pourra offrir ainsi que sa fréquence. C'est pour cela que, pour nous, la réouverture de la halte de la Médoquine est absolument primordiale. Et donc même si c'est l'Arlésienne depuis des années, nous nous félicitons que l'on puisse enfin avancer sur ce sujet-là.

Deuxième réflexion, on n'arrête pas d'entendre les dirigeants de la SNCF, notamment Messieurs PÉPY et JEANTET dire que les RER métropolitains, c'est pour eux, la priorité des priorités. Là, on constate qu'au moment où on se lance dans cette politique de RER métropolitain, ils vont faire des études dont ils vont naturellement bénéficier en tant que propriétaires du réseau, mais ils se dérobent. Ils ne financent pas. C'est nous seuls... On se félicite du fait que la Métropole finance, mais on aurait aimé être épaulé quand même par l'État et qu'il n'y ait pas de duplicité entre les annonces publiquement faites et la réalité du terrain. Cela nous rend un peu inquiets sur les investissements futurs de la SNCF pour encourager ces RER métropolitains.

Et enfin une dernière réflexion, la taxe sur le trafic aérien qui vient d'être décidée aura pour but d'aider les transports ferroviaires, c'est ce qui nous a été indiqué. Je pense qu'il faut que nous soyons extrêmement vigilants pour faire en sorte que ce soit vraiment les transports ferroviaires du quotidien, type TER et RER métropolitain qui soient encouragés et éviter que la SNCF dépense ce pactole nouveau dont elle a bénéficié, pour de nouvelles lignes extrêmement budgétivores, des nouvelles lignes LGV.

Je pense que nous, collectivités locales, avons intérêt à demander à ce que la SNCF s'engage davantage sur ce type de projet et qu'elle ne nous laisse pas seuls à les financer.

Voilà, merci.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Nous avons écrit avec la Région à notre Ministre de tutelle, en l'occurrence Madame BORNE pour qu'elle nous donne des solutions, des pistes de recherches afin d'avoir des recettes dans ce domaine, des ressources essentiellement. Madame DE FRANÇOIS.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, d'abord le RER métropolitain jusqu'au Verdon sert aux Médocains, mais à partir de Macau.

Auparavant, pour les autres habitants, que cela soit Ludon et notamment Parempuyre, il y a une trop grosse rupture de charge pour quelques kilomètres, et il n'est pas utile. C'est pour cela que je me permets de rappeler deux ou trois petites choses, notamment vu l'actualité.

Le 27 novembre 2009, la Métropole s'est dotée d'un schéma directeur des mobilités dit SDODM avec une dernière mise à jour en 2016. La liaison tram jusqu'à Parempuyre y a toujours été inscrite. Ce schéma établit la vision stratégique de la Métropole en matière de transports et de déplacements. Des projets précis de liaison y sont inscrits, autant d'engagements pris par la Métropole et ses élus à l'égard des usagers qui vivent une situation que nous savons tous difficile tant pour le système routier thrombosé aux heures de pointe, que pour le système de transport en commun qui arrive à saturation.

Or, je vois, depuis quelques mois, voire quelques années, maintenant, fleurir des projets qui ne s'inscrivent pas dans le cadre stratégique commun dont nous nous sommes doté. Je pense au métro qui a fait un « come back », pardonnez-moi l'expression, sur la scène médiatique et qui fait aujourd'hui l'objet d'une étude. Je pense au téléphérique, là aussi mis à l'étude sans qu'il ne s'inscrive dans un véritable cadre commun stratégique. Et le dernier-né, le tram jusqu'à Lacanau, un projet de 220 millions d'euros, bagatelle, dont certains Vice-présidents de la Métropole se font les avocats, là aussi, sans l'inscrire dans une réflexion globale indispensable à l'extension d'un réseau de transport en commun.

Alors, je m'interroge : quelle valeur accorder à nos documents-cadres, à nos engagements si nous nous en écartons à la première occasion, préférant les coups médiatiques à l'action commune, concertée et réfléchie ?

Je m'interroge encore une fois, alors même que nous avons toujours le secteur Nord de la Métropole qui souffre cruellement de déficit de transports en commun, alors que 30 millions d'euros pour 3 petits kilomètres suffiraient à soulager toute une population de la Métropole, mais aussi du Médoc, à sécuriser par là même des axes routiers que l'on sait accidentogènes et tout simplement à améliorer le quotidien de nos concitoyens.

Je m'interroge alors que vous venez d'évoquer précédemment les millions mis sur la table pour des dessertes hors Métropole certainement nécessaires, mais pourquoi pas celle de Parempuyre et son tram utile à ces proches communes du Médoc.

Je m'interroge d'autant plus quand, encore une fois, dans un document qui nous est remis sur table en Bureau hier, le SDODM n'est pas conforme au vote avec, bien sûr, la liaison jusqu'à Parempuyre qui a disparu. Avouez quand même que cela fait beaucoup.

Alors, avant de nous lancer dans un concours d'idées, réalisons rapidement ce que nous avons déjà acté. Merci.

M. le Président Patrick BOBET : Je partage, et j'ai demandé que l'on remette cette mention du tram sur Parempuyre, nous nous sommes engagés.

Je vous rappelle tout de même, vous parlez de nouvelles idées - téléphérique, métro - ce ne sont que des hypothèses, des pistes et des études qui démarrent à très peu de frais pour l'instant.

Et je vous rappelle surtout ce que j'ai dit lors de l'élection du 7 mars : « Nous avons une feuille de route qui a été toute tracée par Alain JUPPÉ. Nous avons une année à partager. Lançons des idées. Soyons innovants. Soyons inventifs pour proposer des choses pour la prochaine mandature. » Cela participe de cette démarche-là que je vous ai proposée et ce dont on parle aujourd'hui, c'est la même démarche.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Alain JUPPÉ avait dit qu'il allait rouvrir l'étude de Parempuyre et ce n'est toujours pas fait.

M. le Président Patrick BOBET : Si, vous avez des études...

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Non, ce n'est toujours pas fait.

M. le Président Patrick BOBET : Si, si...

Quant à des petits millions, moi je ne connais pas les petits et les gros millions, pour moi, c'est des millions et je suppose qu'Emmanuel SALLABERRY partage mon avis. Malheureusement, les millions, c'est des millions. Ils ne sont ni petits, ni gros. Michel HÉRITIÉ.

M. Michel HÉRITIÉ : Oui Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération qui constitue une étape supplémentaire dans la constitution d'un véritable RER métropolitain ne doit pas nous faire oublier la nécessité d'avancer parallèlement sur d'autres parties du territoire. Je veux parler, vous vous en doutez bien, de la presqu'île dont j'ai eu l'occasion de dire plusieurs fois, et je le répète encore, qu'elle n'est pas traitée comme elle devrait l'être, en particulier dans le SDODM. À cet égard, les échanges de nos collègues à propos des priorités du SDODM me font un petit peu sourire parce que pour nous, c'est vite réglé, on n'a rien.

Vous le savez, notre presqu'île bénéficie de quatre haltes TER. On ne peut que se réjouir des avancées obtenues en fin d'année dernière, notamment sur la ligne de Libourne-Cestas-Gazinet même si nous attendons encore les nouvelles grilles horaires prévues pour 2020, ce qui intéresse au premier chef, vous le savez, nos habitants.

Néanmoins, je ne peux me satisfaire de l'amélioration du cadencement prévu seulement en 2028 pour la ligne venant de Saint-André-de-Cubzac, laquelle dessert les haltes de La Grave et Carbon-Blanc, alors que les besoins sont déjà là aujourd'hui. Pas plus que je ne peux me satisfaire de renvoyer à une date indéterminée l'aménagement de la halte de La Grave dont les études viennent d'être finalisées et chiffrées, en partenariat avec la Région et la SNCF.

J'ajoute que ce secteur de la halte de La Grave fait partie des dix sites retenus dans le cadre de l'appel à manifestations d'intérêt AIRE, Aménager Innover Redessiner Entreprendre. Et cet aménagement permettra à la fois d'améliorer l'accessibilité à cette halte, mais aussi de servir de rabattement pour les véhicules des usagers qui se retrouvent tous les matins bloqués dans

les bouchons de l'autoroute A10, tout en donnant un nouveau souffle économique à ce quartier dont les activités ont disparu dans le cadre du chantier de la LGV (Ligne à grande vitesse). Le chantier de la LGV, cela a été une période très difficile pour la commune d'Ambarès, vous le savez toutes et tous : 25 maisons ont été détruites, des activités économiques ont disparu, et aujourd'hui il faut redynamiser tous ces secteurs qui ont été durement frappés à ce moment-là.

De façon plus large, on ne peut pas nous demander de contribuer à améliorer l'offre en matière de logement ou en matière économique, et en même temps ne pas nous donner et donner à nos habitants la possibilité de se déplacer dans de bonnes conditions. Et je ne parle pas, dans ce cadre-là, des moyens dont nous disposons pour améliorer l'état et le dimensionnement de nos infrastructures routières, c'est un autre débat qu'il faudra avoir aussi à un moment donné. Merci.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Jean-Pierre TURON.

M. Jean-Pierre TURON : Je vais simplifier parce qu'une partie des choses ont été dites par Michel HÉRITIÉ. Simplement indiquer que la Médoquine, c'est extrêmement important. Le fait que l'on participe à l'aménagement d'Arcachon peut interroger, la COBAS (Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud) pourrait peut-être participer, mais je comprends bien la logique d'aide aux autres territoires, on y est en plein. On a un exemple concret. Il faudra d'autres arbitrages, à un moment donné, mais il faudrait rentrer aussi dans cette logique parce que cette diamétralisation est un élément important de ce qui doit être en place déjà pour 2021 et surtout pour 2023.

Connaissant la façon et la durée des études avant que les travaux, en supposant qu'il y ait des accords, soient réalisés, cela demande plusieurs années parce qu'il faut profiter souvent d'un moment où il y a une fenêtre de tir que constitue l'arrêt des travaux d'entretien sur certaines lignes - et je pense en particulier à Bordeaux-Paris - pour que des aménagements complémentaires puissent être faits. On sait que sur Bordeaux-Paris, c'est en 2023 qu'il y a une fenêtre de tir.

Donc, c'est sur l'ensemble des gares qu'il faut véritablement réfléchir. Lancer les études maintenant si on veut que les travaux puissent être réalisés en 2023. Et vous savez, Monsieur le Président, que je suis directement concerné, mais pas seul, sur les travaux qui doivent avoir lieu et que c'est maintenant qu'il faut décider de faire les études complémentaires pour que l'on puisse avoir une chance d'être opérationnel.

Les accords avec la Région, on sait que c'est complexe, même s'il y a des avancées. Ce n'est pas terminé. C'est aussi la nécessité d'intervenir auprès de la SNCF, de l'État, et on sait que c'est difficile. On sait qu'il y a aussi beaucoup de retard qui a été pris et on le voit d'ailleurs actuellement avec les grandes gares qui, les unes après les autres, pas simplement à Paris, mais même à Bordeaux, se trouvent en difficulté. Tout cela traduit des retards dans les infrastructures. Il ne faut pas que la SNCF ne fasse que des déclarations de principes, il faut aussi qu'elle participe à ces études. Mais en attendant que cela finisse par se produire, il ne faut surtout pas prendre de retard, et donc il y a des décisions à prendre dès maintenant sans se reposer sur des contrats de CODEV (Contrat de développement) à venir. C'est maintenant qu'il faut le décider, quitte à avancer par un véritable plan-gare. Et il faut se montrer encore plus volontariste même si, depuis quelque temps, on l'est. Je crois qu'il faut franchir un cran au-dessus pour ne pas perdre les possibilités d'intervenir très concrètement car elles ne s'ouvrent pas forcément tous les jours.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. La SNCF a déjà pris un engagement. Il n'est pas financier vraiment, mais c'est un engagement réel, de mettre à notre disposition une équipe projet avec un ingénieur mobilité à la tête qui va démarrer dès le mois de septembre. C'est déjà un premier pas, et j'espère que la suite suivra, bien sûr. Emmanuel SALLABERRY.

Mme Emmanuel SALLABERRY : Oui merci Monsieur le Président. 70 ans, cela fait 70 ans aujourd'hui que la Gare de la Médoquine a connu son dernier passager. Cela fait près de 8 ans qu'il n'y a plus aucune présence humaine dans cette gare, et donc, vous vous doutez bien que moi, je me réjouis très fortement. Je voudrais vraiment remercier l'ensemble des personnes, les Maires, et puis aussi avoir une pensée ici pour Alain JUPPE qui, il y a un peu plus d'un an, alors que tout ne semblait pas forcément bien parti, s'est personnellement engagé, et après vous, Monsieur le Président, de manière à ce que, finalement, quelque chose d'évidence puisse se concrétiser, l'ensemble des Maires, y compris ceux à proximité, et aussi le Maire de Pessac. Contrairement à ce que dit Madame BEAULIEU, Pessac et Talence sont deux villes très proches, mais sont séparées de 2 kilomètres, et pas de 800 mètres entre les deux gares et donc tous les 2 kilomètres sont la bonne segmentation pour faire arrêter les trains, parce que, finalement, l'incohérence consiste à avoir des trains qui passent à Talence Médoquine, mais des trains qui ne s'arrêtent pas à Talence Médoquine.

Et c'est donc là aussi tout l'intérêt d'avoir deux trains en 2023 puis quatre trains, ce qui fait huit trains au total puisque les gens sont un peu perdus entre les trains dans chaque sens, qui vont venir irriguer un bassin d'emplois de près de 160 000 personnes avec le CHU (Centre hospitalier universitaire) et le campus Carreire, le campus universitaire, et près de 50 000 personnes qui habitent à moins de 2 kilomètres de cette gare.

Donc, moi, je voudrais vraiment remercier d'avoir à terme un transport en commun qui va venir irriguer. Et, comme j'ai l'occasion souvent de le dire, je souhaite très fermement que ce futur transport en commun soit une trame, TRAM et puis avec la lettre E de manière à ce que ce tram qui concernera beaucoup d'étudiants, permette notamment d'avoir une vraie irrigation au niveau de tous les logements étudiants que j'ai entendu tout à l'heure que l'on souhaite construire sur ce campus. Ce tram permettra de relier les trois lignes de tram et pourquoi pas la future quatrième avec la ligne D. Et donc je souhaite vraiment réinsister sur cette importance là-dessus.

En tout cas, aujourd'hui, c'est une vraie émotion même si mon mandat est relativement récent que de voir cette assemblée, et puis dans quelques jours également l'assemblée de la Région, adopter une délibération qui permettra de pouvoir rouvrir ce pôle. Je remercie l'ensemble des personnes, et également celles faisant partie des associations qui se sont mobilisées pour que l'on puisse avoir finalement quelque chose d'évident, mais qui, dans quelques années, permettra à cette gare de devenir l'une des cinq premières de Bordeaux Métropole et qui aura un rôle réel sur la Rive Gauche comme sur la Rive Droite, puisque je rappelle qu'entre la Rive Droite et la Rive Gauche, le train sera imbattable en termes de desserte du campus notamment.

Merci mes chers collègues.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Madame MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Oui, tout d'abord, je voulais effectivement, comme Monsieur SALLABERRY, reconnaître l'importance de cette délibération et des choix qui ont été faits précédemment pour valoriser le fer, valoriser la ligne de ceinture, et par la même arriver au RER métropolitain.

Tout d'abord, je reprends et je soutiens les interventions des Maires concernés, que cela soit de Bassens ou d'Ambarès sur, effectivement, la nécessité de reprendre les dossiers, les affiner, car il y a une réelle attente et je partage totalement.

Néanmoins maintenant, je voudrais une précision très nette. On parle de réouverture de la halte ou de la gare de la Médoquine parce que ce n'est pas la même chose ? Moi, je suis pour la réouverture d'une gare à la Médoquine. Or, à ce jour, on parle de halte. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

M. le Président Patrick BOBET : Monsieur SALLABERRY.

M. Emmanuel SALLABERRY : La position a toujours été très claire, c'est la réouverture d'une halte au sens technique du terme SNCF, mais il y a bien une réflexion sur la construction d'un pôle multimodal alliant le futur transport en commun en site propre, une capacité de parking qui sera forcément très importante puisque l'on est dans un milieu urbain très dense. Et donc, l'idée, ce n'est pas forcément de faire venir des voitures, mais d'avoir aussi une vraie jonction avec les pistes cyclables qui existent déjà et qui permettront de relier les deux campus. Donc on parle bien d'un pôle multimodal en plus de la réouverture de la halte.

M. le Président Patrick BOBET : C'est tout à fait cela. Nous nous prononçons, mes chers collègues. Abstentions ? Cela n'est pas le cas. Votes contre ? Non plus. Votes pour. Unanime. Merci mes chers collègues.

Unanimité

M. Michel LABARDIN : Il reste deux délibérations : n°23 : Expérimentation de la première ligne de cars express Créon-Bordeaux dans le cadre du syndicat régional auquel nous appartenons, et c'est une première expérimentation avec un cofinancement syndicat mixte à 50 % Région Aquitaine, Bordeaux Métropole, et participation à l'exploitation jusqu'à ce que le versement transport additionnel soit levé.

M. LABARDIN P/ Monsieur DUPRAT

(n°23) Expérimentation de la 1ère ligne de Cars Express - Bordeaux - Créon - Convention de financement - Décision - Autorisation

M. le Président Patrick BOBET : Monsieur HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Afin d'optimiser la vitesse, il est pour nous important que ce bus puisse circuler sur des voies réservées. Nous regrettons que ne soit pas indiqué le pourcentage de tracé en site propre. Il aurait été intéressant d'avoir le pourcentage actuel et de fixer un objectif pour les années à venir afin de prévoir la réalisation des aménagements adéquats.

Deuxième observation, pour éviter les ruptures de charge, le bus va directement dans le centre de Bordeaux, Place de la République. La première connexion avec le réseau de tramway se fait au niveau de la Porte de Bourgogne. Peut-être aurions-nous pu penser une connexion au réseau tramway en amont afin d'éviter que le bus soit englué dans la congestion automobile urbaine.

Troisième et dernière observation, ces éléments questionnent également sur l'absence de gare routière dans notre agglomération. Un groupe de travail avait été réuni à ce sujet il y a plusieurs années. Il semble qu'il ait été interrompu. Qu'en est-il aujourd'hui alors que nous nous lançons dans une politique afin de privilégier le transport par cars, je pense plus que jamais que le problème de la gare routière à Bordeaux se pose.

Merci.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Pour le premier point, je suis d'accord. On a quelques éléments, pas suffisamment pour répondre concrètement, mais c'est évidemment un sujet réel. Les deux autres, je ne suis pas en mesure de vous répondre. Cela dit, je vous rappelle que c'est une expérimentation. Donc, nous avançons aussi. L'important, c'est de démarrer, et, ensuite, on verra pour corriger, bien sûr, les choses qui sont perfectibles. **Madame MELLIER**.

Mme Claude MELLIER : Oui, je vais essayer de synthétiser. Cette nouvelle offre de transport répond à une attente réelle des populations de l'Entre-deux-Mers qui sont largement dépourvues de transports efficaces pour rejoindre la Métropole et nous la soutenons.

Cependant, nous sommes surpris par le peu d'éléments d'analyse pour lancer une telle expérience. Les coûts avancés sont une hypothèse et les durées de trajet aussi. Enfin, est-il nécessaire de faire arriver cette ligne comme cela vient d'être évoqué en cœur de ville avec les difficultés de circulation que nous connaissons ?

Cette offre de cars-express ne peut, pour nous, être qu'une réponse ponctuelle. Nous nous interrogeons en effet sur la pertinence à long terme d'un tel projet routier. Nous regrettons ainsi que, dans ces projets de cars-express, ne soient pas menées des études sur la possibilité de solutions ferrées plus pérennes sur les voies existantes ou à créer.

Il ne faudrait pas que les cars-express pallient, à terme, le manque de voies ferrées ou l'abandon de la fermeture progressive de nos petites lignes du quotidien.

M. le Président Patrick BOBET : Je peux partager ce que vous dites sauf qu'il faut aller très vite. On n'a plus le temps matériel de faire des voies ferrées dans ce domaine. On n'a pas l'argent, c'est sûr, mais on n'a même pas le temps. Je vous rappelle, il y a quelques mois, tous les samedis, nous avions des visites régulières et pas forcément des plus agréables, mais tout à fait compréhensibles et justifiées malgré tout, donc il faut répondre à tout ceci.

La réponse aujourd'hui, entre autres, c'est de mettre un car-express en circulation, en expérimentation encore une fois, et nous verrons exactement quel est le bénéfice apporté. Mais le coût, il est arrêté, on le connaît.

Mme Claude MELLIER : Il y a encore des interrogations sur la Région et nous.

M. le Président Patrick BOBET : Ah non, c'est 50/50. Non, c'est formel.

Mme Claude MELLIER : Non parce que j'ai assisté dernièrement, à une réunion des syndicats où la position de la Région n'était pas si claire...

M. le Président Patrick BOBET : Depuis lundi, elle est très claire. J'ai rencontré Alain ROUSSET, et je vous le disais, on se rencontre à nouveau dans une heure maintenant pour une conférence de presse pour reparler de ce RER métropolitain et préciser nos engagements réciproques.

Nous nous prononçons. Abstentions ? Personne. Votes contre ? Non plus. Votes pour. Unanime. Merci chers collègues.

Unanimité

Dernier dossier.

M. Michel LABARDIN : La dernière délibération, n°54 : Révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur de Bordeaux, le PSMV. Jacques MANGON.

Monsieur MANGON

(n°54) Révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur de Bordeaux (PSMV) - Arrêt du bilan de la concertation - Décision - Autorisation

M. le Président Patrick BOBET : Pierre HURMIC.

M. Pierre HURMIC : D'abord, nous nous félicitons du résultat de cette concertation, les 252 avis qui sont synthétisés dans la délibération sont très intéressants. Je retiendrai notamment, parce que c'est une demande très importante des personnes concernées, que leur demande porte sur les espaces publics dont une majorité de participants souligne leur caractère minéral excessif. Ils souhaitent des projets de végétalisation ainsi que la préservation de sol perméable et la lutte contre les îlots de chaleur urbains.

Naturellement, nous nous réjouissons de ce genre de conclusion que nous posons ici régulièrement. Ils vont même plus loin et je complète : lors de ce qui s'appelle une balade urbaine qui a été réalisée, la plupart des commentaires qui sont cités dans le gros dossier à propos notamment de la future Place Tourny, indiquent les choses suivantes : « Trop grande esplanade minérale », « Grosse critique sur le manque de végétal », « Assez minérale voire trop », « Beaucoup trop minérale », « Beaucoup trop minérale comme l'aménagement de Pey Berland et de la gare Saint-Jean », « Manque de respiration », « Souhait d'espaces fleuris », « A-t-on pensé à l'écoulement des eaux ? », « Pas un arbre », etc. J'aurais pu en citer d'autres.

Tout cela pour dire que les préoccupations qui sont les nôtres, depuis longtemps, et qui n'ont pas été suffisamment prises en compte reflètent vraiment celles de nos concitoyens. Alors, régulièrement on se plaint à nous traiter, nous, écologistes, de monomaniaques, obsessionnels, extrémistes, etc. Nous nous félicitons de voir que nous sommes quand même assez en phase avec l'opinion lorsque l'on se donne bien la peine de vouloir concerter.

Une dernière chose, je pense qu'il est temps que l'on tienne sérieusement compte de ce type de conclusions. Pas se contenter de planter quelques arbres ou quelques bacs, car il y a des soucis de désimperméabilisation des sols. Il y a le souci de protéger nos derniers espaces naturels. Je pense, par exemple, à la Jallère. Donc, tout cela, c'est des prescriptions sur lesquelles il ne faut pas du blabla écolo, il faut des engagements extrêmement fermes dans les semaines qui viennent. Merci.

M. le Président Patrick BOBET : Merci, je vous répondrai. **Fabien ROBERT**.

M. Fabien ROBERT : Oui, Monsieur le Président, écoutez, il est tard et je reconnais bien là l'habileté de Pierre HURMIC qui jette un peu d'huile sur le feu juste avant de partir.

M. Pierre HURMIC : J'ai le droit d'intervenir.

M. Fabien ROBERT : Effectivement cette concertation a été exemplaire. Puisqu'au dernier Conseil municipal, on nous a expliqué qu'en matière de concertation, on n'était pas très bon, voilà la preuve que nous savons mener des concertations, et vous avez commencé par souligner cela.

Je ne reviens pas dans les détails. Le Maire de Bordeaux a annoncé une végétalisation pérenne et définitive de la Place Pey Berland qui est dans le secteur sauvegardé. Nous avons annoncé les études sur la Place Saint-Projet, sur la Rue Sainte-Catherine, sur toute une série d'espaces publics, et non pas sur une seule place qui, dans l'esprit de M. HURMIC, occupe toute la place, si j'ose dire, c'est-à-dire le rond-point Quais - Tourny. Nous avons un plan extrêmement ambitieux, 3 000 arbres par an dorénavant au lieu de 1 000 arbres, et je peux comprendre, d'une certaine manière, que cela vous embête grandement.

M. le Président Patrick BOBET : Très bien. On ne va surtout pas ouvrir le débat bordelais.

Bien, nous concluons mes chers collègues. Abstentions ? Ce n'est pas le cas. Votes contre ? Non plus. Votes pour ? Unanime. Très bien. Merci.

Unanimité

Je vous souhaite un excellent appétit, mes chers collègues.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 14 HEURES 11

Le Secrétaire de séance

M. Michel LABARDIN